

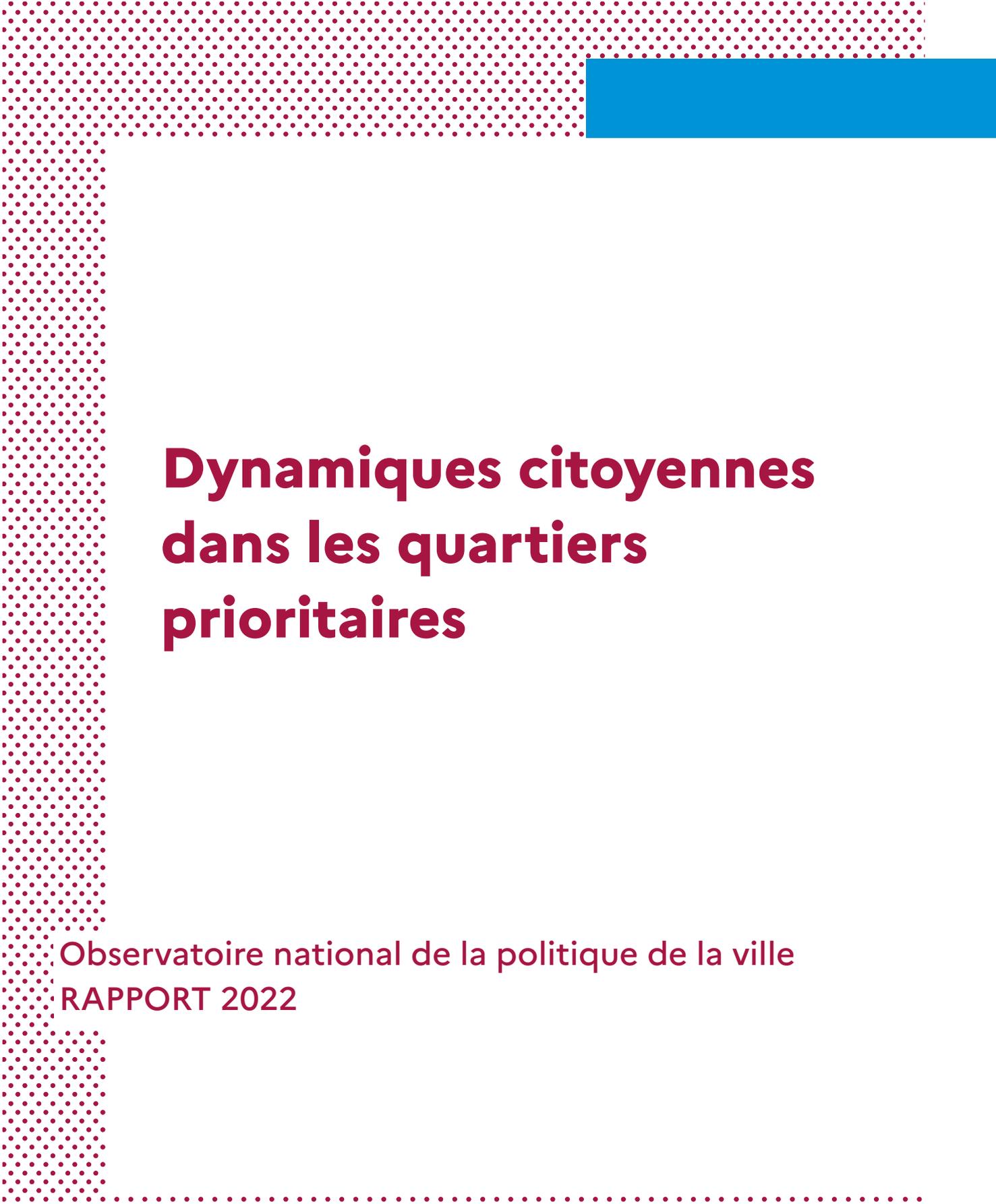
COMPRENDRE

Dynamiques citoyennes dans les quartiers prioritaires



Observatoire national de la politique de la ville
RAPPORT 2022 - Études





Dynamiques citoyennes dans les quartiers prioritaires

Observatoire national de la politique de la ville
RAPPORT 2022

Directeur de publication : Stanislas BOURRON
Responsable de collection : Agnès Reiner
Directrice éditoriale : Sylviane Le Guyader
Coordination : Kablan Koffi

Rédacteurs à l'ANCT :

Kablan Koffi, Sylviane Le Guyader, Olivier Malaret, Helga Mondésir, Juliette Robin, Timothé Beuchon et Olivier Malaret (PADT/ONPV), Anna Abadie, Suzie Chevée, Alix Humbert, Matthieu Touchard, Adil Jazouli, Gabrielle de Nadaillac, Olivier Forner, Christine Duval, Ratiba Bendjoudi, Jean-Claude Sinnassamy (DGD Ville), Valérie Delion-Grelier, Sylvie Durand-Trombetta, Roxana Leger et Marion Mangin (CNV).

Cartographie : Miroux Bertrand, Hassen Chougar et Tanya Early

Secrétariat de rédaction : Muriel Thoin

L'ONPV tient à remercier les contributeurs extérieurs ainsi que les organismes qui ont mis des données à disposition
Agence nationale pour la rénovation urbaine (Anru) : Sarah Audras-Marcy
Agence du service civique : David Mongy, Alexandre Léger
Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique (Arcom), Département Cohésion sociale
Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf)
Centre d'études et de recherches administratives, politiques et sociales (CERAPS), Sciences Po Lille : Thomas Kirszbaum
Conseil national des villes (CNV) : membres du bureau et du secrétariat général
Direction générale des collectivités locales (DGCL)
Institut national de la jeunesse et de l'éducation (Injep) : Tino Pelé
Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) : Gabrielle Gallic et Laurent Lequien
Ministère de l'Intérieur et des Outre-mer - Service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI) : Bastien Chenu
Ministère de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des sports - Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (Depp)
Ministère des Solidarités et de la Santé - Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees)
Ministère de la Transition écologique – Service de la donnée et des études statistiques (Sdes)
Ministère du Travail, de l'emploi et de l'insertion - Direction de l'animation, de la recherche, des études et des statistiques (Dares) : Damien Euzéat, Cindy Reist, Mathieu Sigal
Ministère du Travail, de l'emploi et de l'insertion - Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (Dgefp)
Pôle emploi : Mourichidi Assani

L'ONPV tient à remercier également les équipes universitaires pour leurs contributions :
Sylvain Chareyron (Université Paris-Est Créteil- ERUDITE), Florence Goffette-Nagot (Groupe d'Analyse et de Théorie Économique Lyon St-Etienne) et Lucie Letrouit (Université Gustave Eiffel)
Marie-Hélène Bacqué (Université Paris Nanterre), Emmanuel Bellanger (CNRS), Hélène Hatzfeld (Laboratoire LAVUE UMR CNRS) et Bénédicte Madelin (Coordination nationale Pas sans Nous)
Christine Fauvelle-Aymar (Université de Tours, IRJ – EA 7496) et Abel François (Université de Lille, LEM – UMR 9221)

Le secrétariat permanent de l'ONPV remercie les membres du Comité d'orientation de l'ONPV, les équipes de la Direction générale déléguée à la politique de la ville (DGD Ville) de l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), le Conseil National des Villes (CNV), la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares), la Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP), la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (Depp), l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee), le Service de la donnée et des études statistiques (Sdes) et France stratégie pour leur expertise sur les sujets traités et leur relecture attentive.

Mise en page : Strateact'

Credits photos de couverture : Arnaud Bouissou/Hugues-Marie Duclos/Terra (couverture)

Recherche des illustrations : Kablan Koffi

La reproduction de cette publication est soumise à autorisation de l'ANCT ; contact : info@anct.gouv.fr

Contact presse : kathleen.andre@equancy.com

Impression : à préciser

Dépôt légal : Juin 2023

ISBN : 978-2-492484-39-1 (version imprimée)

ISBN : 978-2-492484-38-4 (version en ligne)

ISSN : 2680-2813

Avant-propos

Nommée par arrêté du 20 janvier 2023, j'ai l'honneur et le plaisir de présider le comité d'orientation de l'Observatoire national de la politique de la ville.

En créant l'ONPV, la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, dite loi Lamy, a souhaité en faire un instrument dynamique d'analyse et d'orientation de l'action publique.

L'Observatoire national de la politique de la ville (ONPV) fournit depuis huit ans des éléments d'analyse utiles aux acteurs nationaux et locaux sur la situation et les trajectoires des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV). La diffusion de ces données, analyses spatiales et cartographies s'opère notamment au travers de rapports annuels ou d'études plus ciblées, mais aussi via la plateforme éditoriale www.onpv.fr et le système d'information géographique SIGVille <https://sig.ville.gouv.fr>.

Chaque année, l'ONPV produit un rapport transmis au Gouvernement et au Parlement qui implique les acteurs nationaux et locaux de la politique de la ville. Il s'appuie sur des travaux réalisés par l'équipe du pôle « Analyse et diagnostics territoriaux » et des services de la Délégation générale déléguée à la Ville de l'ANCT, l'implication des membres du comité d'orientation, des contributions des services de l'État (services statistiques ministériels, établissements publics nationaux, agences), des collectivités territoriales et de nombreux chercheurs et universitaires.

L'ONPV a ouvert ses travaux en 2015 sur les trois piliers des contrats de ville, afin de contribuer à la mise en place de la nouvelle génération de contractualisation en faveur de la politique de la ville, puis s'est mobilisé en 2016 sur l'élaboration de typologies des QPV, l'état d'avancement des réalisations de la rénovation urbaine, et le suivi de la mise en place des conseils citoyens.

Fort de cette expérience, le Comité d'orientation de l'ONPV a souhaité développer des approches thématiques plus approfondies. C'est ainsi qu'en 2017, l'ONPV a mis l'accent sur les mobilités résidentielles, en 2018 sur l'emploi et le développement économique, en 2019 sur

le bien vivre dans les quartiers et en 2020 sur les vulnérabilités et ressources dans les quartiers.

À l'heure du bilan des contrats de ville, prévus pour la période 2014-2020 puis prorogés jusqu'à fin 2023, et dans la perspective d'élaboration de la nouvelle génération de contractualisation en matière de politique de la ville, l'ONPV a décidé pour ce rapport d'entreprendre une analyse approfondie des dynamiques citoyennes dans les QPV. La participation citoyenne est un des axes clés de la loi ville et cohésion urbaine de 2014, elle est aussi une des priorités assignées par la loi au travail d'observation que doit mener l'ONPV.

Par ailleurs, dans un contexte où les questions liées à la participation citoyenne s'imposent plus que jamais dans le débat public national, l'analyse des actions mises en place au sein des quartiers prioritaires permet non seulement d'enrichir la compréhension globale des enjeux mais aussi de repositionner ces territoires comme des laboratoires d'innovation sociale.

Une étude du Credoc¹ indiquait en 2019 que les habitants des QPV se distinguent par leur solidarité, leur tissu associatif dynamique et leur jeunesse méritante. La participation des habitants à la vie de la cité prend des formes multiples : participation aux élections locales et nationales, participation aux conseils de quartier, implication dans la vie associative... Le présent rapport examine différentes approches de la participation citoyenne afin de favoriser l'engagement des résidents dans leur quartier. Si les pistes à explorer pour analyser ces dynamiques sont nombreuses, il y a nécessité de se concentrer sur les thèmes pour lesquels les données territorialisées sont mobilisables et utiles aux différents acteurs.

La première étude met en avant **la participation des habitants des QPV aux élections présidentielles**, le choix de ces élections permettant de gommer en grande partie les effets liés aux contextes locaux. Le taux de participation au premier tour des élections présidentielles en 2017 montre une mobilisation nettement inférieure avec un écart de près de 10 points de pourcentage à celle observée dans les communes d'appartenance aux QPV (celle-ci

1. Nelly Guisse et Jorg Müller, *Les Français portent un regard sombre sur les quartiers « sensibles »*, En détail, CGET, juillet 2019.

étant globalement comparable à celle enregistrée pour les communes de la France entière). Toutefois, les analyses montrent de fortes disparités territoriales selon les QPV avec des résultats liés aux profils de territoires comme la taille des unités urbaines ou les quartiers les plus ségrégués ou encore la faible inscription sur les listes électorales, sans oublier des facteurs explicatifs liés à la sociologie des habitants (âge et niveau de diplômes notamment).

Il est intéressant de mettre en perspective le degré d'engagement citoyen avec le niveau de dynamisme du secteur associatif et la qualité des actions au profit des habitants des quartiers. Ainsi, la seconde étude présentée dans ce rapport porte sur le dynamisme des **associations financées par le programme « Politique de la ville (P147) »** et l'engagement de leurs adhérents. Les associations financées par les crédits politique de la ville, de plus en plus nombreuses, sont caractérisées par leur petite taille et des activités exercées localement dans une relation de proximité avec les habitants. Elles jouent un rôle essentiel en proposant des activités axées sur le renforcement des liens sociaux qui suscitent une participation significative des habitants. Il est intéressant de noter que les publics cibles sont en priorité les jeunes de moins de 18 ans (un bénéficiaire sur deux) et, qu'au global, le public mobilisé est majoritairement féminin.

La troisième étude du rapport permet d'analyser la situation des conseils citoyens, près de 10 ans après leurs créations. Outre le statut associatif et le fait que le quartier fasse l'objet d'une opération conséquente en termes de renouvellement urbain, l'étude identifie la composition socioéconomique du quartier parmi les principaux facteurs explicatifs de leur maintien, voire de leur dynamisme, en termes de mobilisation des habitants.

Le risque d'essoufflement de la participation citoyenne existe cependant dans un certain nombre de conseils citoyens. À ce titre, la quatrième étude permet de montrer des exemples d'**expériences européennes de participation citoyenne**, comme l'initiation à la participation dès l'enfance, l'utilisation de plateformes numériques collaboratives, la création de parlements de jeunes... Ces initiatives ouvrent des perspectives prometteuses pour encourager une participation active et durable au sein des quartiers reposant sur un engagement citoyen basé sur une relation de confiance réciproque entre les acteurs.

En complément de ce rapport, fin 2022 ont été publiées **39 fiches thématiques** constituant de courtes analyses sur les 1514 QPV qui sont par construction des concentrations urbaines de pauvreté. Les thèmes couvrent les trois piliers des contrats de ville (cohésion sociale, emploi et développement économique, cadre de vie et renouvellement urbain) et comprennent des chiffres issus des derniers millésimes de données. Cinq nouvelles fiches apportent des éclairages nouveaux : engagement citoyen des jeunes ; parc privé social, parc privé et mixité sociale ; finances locales.

Ces fiches sont accessibles sur www.onpv.fr/publications.

Pour concevoir ces fiches et ces études, ont été sollicités, outre les équipes de l'ANCT, les instances représentées au comité d'orientation de l'ONPV ainsi que les partenaires de la politique de la ville et des universitaires. Je souhaite ici vivement les remercier pour la qualité de leurs contributions et leur participation à la co-construction de ce rapport.

Nous contribuons ainsi à enrichir la connaissance des territoires de la politique de la ville et, dès lors, à nourrir les réflexions et le suivi de l'effet des politiques publiques de la future contractualisation.

Laëtitia Helouet
Présidente de l'ONPV

Liste des membres du Comité d'orientation de l'Observatoire national de la politique de la ville

Décret n°2015-77 du 27 janvier 2015 relatif aux instances en charge de la politique de la ville

Décret n° 2020-662 du 28 mai 2020 modifiant la composition de l'Observatoire national de la politique de la ville

Arrêté du 20 Janvier 2023 portant nomination au comité d'orientation de Laetitia Héloüet comme membre au titre des personnes qualifiées et présidente de l'Observatoire national de la politique de la ville

Au titre de la mise en œuvre de la politique de la ville :

Les membres du bureau du Conseil national des villes
Le Défenseur des droits ou son représentant
Un membre du corps préfectoral, désigné par le ministre de l'intérieur, parmi les préfets délégués pour l'égalité des chances ou les sous-préfets chargés de mission pour la politique de la ville
Un délégué du préfet, désigné par le ministre chargé de la politique de la ville

Au titre de l'administration centrale :

Le directeur de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative
Le secrétaire général du comité interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation
Le directeur général du Commissariat général à la stratégie et à la prospective
Le délégué général à l'emploi et à la formation professionnelle
Le directeur général de la cohésion sociale
Le chef du service des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes
Le directeur général de l'enseignement scolaire ou son représentant
Le directeur général pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle
Le directeur général de la santé
Le directeur de l'accueil, de l'accompagnement des étrangers et de la nationalité
Le directeur général des collectivités locales
Le directeur général des outre-mer
Le directeur de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages

Au titre des opérateurs publics :

Deux représentants de l'Agence nationale de la cohésion des territoires, dont le directeur général de l'agence ;
Le directeur général de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine
Le directeur général de Pôle emploi
Le directeur général de la Caisse nationale d'allocations familiales
Le directeur général de la Caisse des dépôts et consignations
Le directeur de l'Agence nationale de l'habitat

Au titre des experts :

Le directeur général de l'Institut national de la statistique et des études économiques
Le directeur de l'évaluation, de la prospective et de la performance du ministère de l'éducation nationale
Le directeur de l'animation de la recherche, des études et des statistiques du ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social
Le directeur de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques du ministère des affaires sociales
Le chef du service chargé de la donnée et des études statistiques du ministère chargé de l'environnement et des transports et du ministère chargé de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales
Le chef du service chargé de la statistique ministériel de la sécurité intérieure du ministère de l'intérieur

Au titre des personnalités qualifiées :

M. Choukri BEN AYED, Université de Limoges ;
Mme Marion CARREL, Université de Lille ;
Mme Marie-Christine CERRATO DEBENEDETTI, Université d'Aix-Marseille ;
M. Jacques DE MAILLARD, Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines ;
M. Renaud EPSTEIN, Sciences Po Saint-Germain-en-Laye ;
M. Yannick L'HORTY, Université de Paris-Est Marne-la-Vallée ;
Mme Julie VALLEE, Université de Paris 7 Diderot.

Au titre des élus :

un.e représentant.e de l'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité ;
un.e représentant.e de Régions de France ;
un.e représentant.e de l'Assemblée des Départements de France ;
un.e représentant.e de l'Assemblée des Communautés de France ;
un.e représentant.e de l'Association des maires Ville & Banlieue de France ;
un.e représentant.e de France urbaine ;
un.e représentant.e de Villes de France.

Sommaire

Mentions	4
Avant-propos	6
Liste des membres du Comité d'orientation de l'Observatoire national de la politique de la ville	8
Sommaire	9
Synthèse des études du rapport ONPV 2021	10

ÉTUDES PAGES 18 À 77

1. La participation électorale dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville lors de l'élection présidentielle de 2017	18
2. Les associations financées par la politique de la ville	36
3. Analyse de l'état des lieux des conseils citoyens des quartiers prioritaires de la politique de la ville	58
4. Les expériences européennes de participation citoyenne	70

ÉTUDES

Dynamiques citoyennes dans les quartiers prioritaires



Résumé des études

Sylviane Le Guyader (ANCT-ONPV)

Le septième rapport de l'Observatoire national de la politique de la ville (ONPV) analyse les dynamiques citoyennes dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV).

Ce rapport analyse les différentes dynamiques à l'œuvre dans ces quartiers, en mettant l'accent sur la participation et l'inclusion des habitants. Ces dynamiques ne se limitent pas uniquement aux populations résidentes, mais impliquent également les associations et les conseils citoyens.

Le rapport répond à plusieurs questions essentielles : dans quelle mesure les caractéristiques des QPV, qu'elles soient liées à la population ou au contexte économique, peuvent-elles expliquer les disparités observées en termes de participation électorale entre les quartiers ? Qui sont les associations soutenues par les crédits du programme « Politique de la ville » (P147) et quelles actions mènent-elles en faveur des habitants des QPV ? Quel est l'état actuel des conseils citoyens dans ces quartiers ? Quelles initiatives sont mises en place dans les villes européennes en matière de participation citoyenne ?

À travers ces études approfondies, nous cherchons à mieux comprendre les dynamiques citoyennes dans les QPV et à promouvoir des actions participatives efficaces pour renforcer l'inclusion et l'engagement des habitants dans la vie de leur quartier.

Quatre études afin d'éclairer les acteurs de la politique de la ville sur les dynamiques citoyennes dans les QPV

La participation électorale dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville lors de l'élection présidentielle de 2017

L'étude sur la participation électorale aux élections présidentielles gomme en grande partie les effets locaux.

En moyenne, le taux de participation au premier tour des élections présidentielles en 2017 était de 68 %, soit une **mobilisation nettement inférieure avec un écart de près de 10 points de pourcentage** à celle observée dans leurs communes d'appartenance (celle-ci étant globalement similaire à celle enregistrée pour la France entière)¹. Cette participation est **très hétérogène selon les types de quartiers**, avec des taux variant de 80 à 30 %.

L'étude sur la participation électorale mobilise les différentes typologies qui avaient réalisées par l'ONPV dans son rapport 2016 :

- la mobilisation de la typologie sur le cadre de vie, construite à partir de données sur le bâti et sur le logement, montre que les électeurs des QPV localisés dans des petites unités urbaines ou en périphérie des villes sont en moyenne moins enclins à participer aux élections présidentielles ;
- la typologie portant sur la cohésion sociale (égalité femmes/hommes, mixité sociale dans les écoles et part des étrangers) montre un taux de participation plus faible dans les quartiers les plus ségrégués et dans les grands quartiers défavorisés, là où se trouvent les plus grandes difficultés en termes de cohésion sociale ;
- la typologie portant sur l'emploi et le développement économique complète les observations précédentes, montrant que les taux de participation les plus faibles sont enregistrés dans les quartiers en décrochage ou en plus grande difficultés.

Plusieurs facteurs comme l'**âge** ou le **niveau de diplôme** mais aussi le **niveau de revenu** expliquent la participation électorale dans les QPV. Les taux de participation électorale sont plus élevés quand la part des plus de 60 ans et des Bac + 2 est plus grande, et quand les revenus sont plus élevés. Inversement, les taux sont plus faibles lorsque la taille du quartier ou la part des étrangers dans la population augmente.

Les **effets de voisinage** jouent également un rôle essentiel. Ainsi les personnes vivant dans des quartiers où peu de personnes ont le droit de votes ou sont peu inscrites sur les listes électorales sont peu susceptibles de se trouver dans un environnement fortement mobilisateur.

Les associations financées par les crédits du programme « Politique de la ville » (P147)

S'agissant de leur fonctionnement, elles reposent, pour la grande majorité d'entre elles, sur l'engagement de leurs adhérents davantage que sur la présence de salariés en leur sein. Par ailleurs, ces associations demeurent fortement dépendantes des subventions publiques, particulièrement, des subventions du P147, qui restent d'un montant unitaire modique.

Depuis ses origines, la politique de la ville a mis au cœur de son action la participation des habitants. L'analyse de la dynamique associative à l'œuvre porte ici sur les **19 082 associations financées** au moins une fois entre 2015 et 2020 par le P147. Près de 72,4 % de ces associations sont situées hors QPV mais mènent des actions au profit des habitants de ces quartiers.

Les associations financées par les crédits de la politique de la ville sont caractérisées par leur petite taille et des activités exercées localement, dans une relation de proximité avec les habitants des quartiers qui constituent leur public cible. La dynamique associative dans les QPV touche tous les domaines de la vie sociale de ces territoires, de l'éducation au lien social en passant par le sport ou la solidarité. Les associations sont devenues des acteurs incontournables de la vie de la cité et de la mise en œuvre de la politique de la ville. Le nombre d'associations financées par le P147 augmente depuis 2015 en moyenne de **5,4 % par an**, une **progression** qui profite aux associations investies dans le **domaine de la culture et de l'expression artistique, des sports et de l'éducation**.

¹ Réflexions méthodologiques pour l'avenir : Les périmètres géoréférencés des bureaux de vote ne sont pas disponibles de façon centralisée et sur l'ensemble du territoire. Cette étude a donc nécessité des moyens importants de travail de collectes par les laboratoires universitaires, mandatés par l'ONPV pour cette étude, afin de bénéficier d'un échantillon suffisant (75 % des QPV). Ces contraintes de disponibilités de données interrogent la potentielle actualisation de l'étude pour les élections présidentielles de 2022.

Les associations sans salarié sont de plus en plus présentes parmi les bénéficiaires des financements. Parmi celles-ci :

- 19,8 % mènent des actions dans le domaine du lien social, de la citoyenneté et de la participation des habitants ;
- 15 % dans le domaine de l'emploi ;
- 13,7 % dans le domaine de la culture et de l'expression artistique.

Le nombre d'associations financées par le P147 augmente avec le nombre d'habitants résidant en QPV (carte). Les départements de Seine-Saint-Denis, des Bouches-du-Rhône et du Nord, les plus concernés par la politique de la ville (plus d'un million d'habitants en QPV en 2018) comptent en moyenne 400 associations financées chaque année par département. En

revanche, dans les huit départements les moins concernés par la politique de la ville (moins de 3 500 habitants en QPV), 30 associations sont en moyenne financées chaque année sur la même période². Dans les outre-mer, le nombre d'associations financées n'est pas proportionnel à la taille de la population résidant en QPV : 50 associations financées par an pour 160 000 personnes vivent dans les QPV réunionnais, soit un nombre équivalent à celui de la Guadeloupe où près de 54 000 personnes vivent en QPV.

Les femmes président 41 % des associations bénéficiaires du soutien du P147. Elles sont, pour la plupart, à la tête des associations qui bénéficient de moins de 5 000 € de subvention. Les hommes sont plus fréquemment présidents

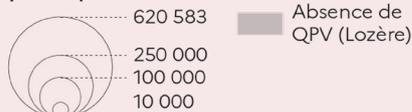
Carte

Nombre annuel moyen d'associations financées entre 2015 et 2020 par taille de population en QPV du département

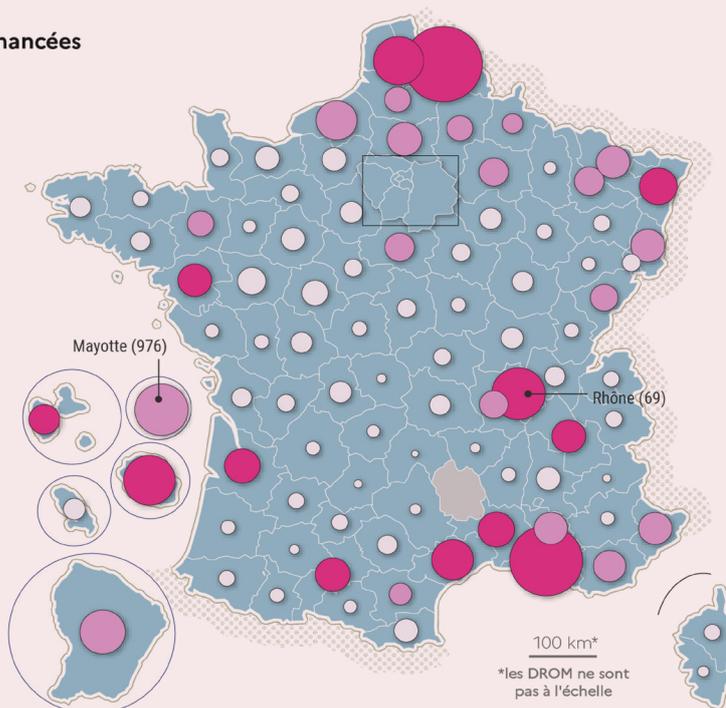
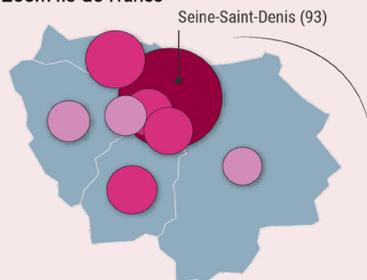
Nombre moyen annuel d'associations financées entre 2015 et 2020, par département



Nombre d'habitants en QPV en 2018 par département



Zoom Île-de-France



100 km*
*les DROM ne sont pas à l'échelle

Source : Dauphin 2015-2020- ANCT - DGDV GD Vie associative, recensement de la population 2018-Insee.
Champ : associations financées par le P147 en France métropolitaine, dans les Drom et la Polynésie française.
Traitements : ANCT-ONPV-Cartographie

2. Les 8 départements comptant 3 500 habitants ou moins en QPV sont les suivants : le Cantal, les Hautes-Alpes, le Lot, la Creuse, le Gers, la Haute-Loire, l'Aveyron et la Corse-du-Sud. La population totale résidant en QPV de ces huit départements est inférieure à 18 000 habitants.

d'associations qui bénéficient de subventions supérieures ou égales à 100 000 €.

Les femmes sont plus souvent présidentes d'associations dans le domaine de la parentalité et des droits sociaux (59 %). Les hommes assurent davantage la présidence d'associations dans le domaine du développement économique (76 %) et des sports et loisirs (70 %).

Les actions des associations s'adressent **en priorité aux jeunes de moins de 18 ans** (45,9 % des bénéficiaires) et aux habitants des QPV, qui représentent 71,0 % des bénéficiaires. **51,7 % des femmes sont bénéficiaires** des actions contre 48,3 % chez les hommes. Les personnes âgées sont sous-représentées parmi les bénéficiaires (5,7 %).

Le P147 octroie des subventions au montant unitaire souvent faible. Un peu plus du tiers (34,1 %) des associations reçoit une **subvention inférieure à 5 000 €**, mais ce montant représente une part importante des ressources totales des associations. La plupart des associations financées une année donnée sont refinancées l'année suivante. La stabilité des associations financées s'accompagne d'une stabilité des montants octroyés. L'entrée, la stabilité et la sortie d'une association bénéficiant du soutien du P147

dépend de la taille de la population en QPV du département dans lequel elle se trouve et des montants des subventions qu'elle perçoit.

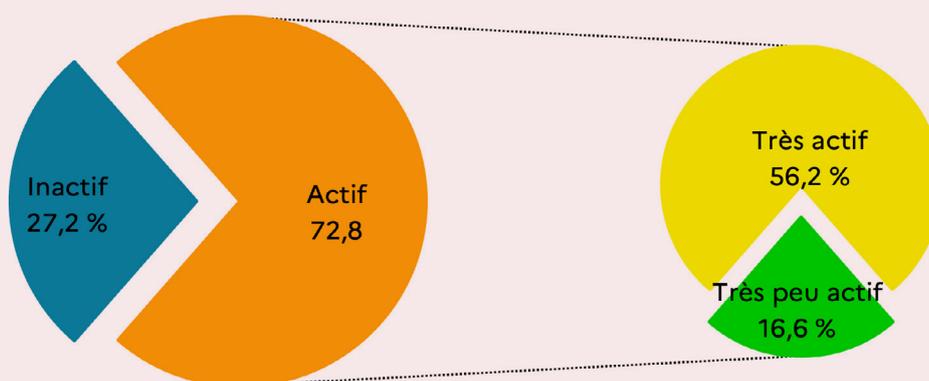
Un tiers des associations est nouvellement financé chaque année par le P147. Les associations entrantes sont plus nombreuses en 2020 (4 500 associations). La mise en place des dispositifs Quartiers d'été, Quartiers d'automne et Quartiers solidaires, pour réduire les effets de la crise sanitaire sur les habitants des QPV, explique cette augmentation.³

Analyse de l'état des lieux des conseils citoyens des quartiers prioritaires de la politique de la ville

En 2014, la loi de programmation pour la ville et la cohésion sociale a instauré des conseils citoyens dans chaque quartier prioritaire de la politique de la ville. Ces organes participatifs, composés d'habitants tirés au sort et de représentants locaux, ont pour mission de contribuer à la mise en œuvre des contrats de ville en élaborant, mettant en œuvre et évaluant les projets. Actuellement, on compte près de 1 034 conseils citoyens, dont une majorité de 72,8 % sont actifs et continuent de proposer des projets aux habitants ou aux élus. (graphique 1)

Graphique 1

Répartition des conseils citoyens selon leur état (en %)



Source : DGD PV, enquête de suivi des conseils citoyens 2023
Champ : 1 514 quartiers de la France entière

3. Les associations sont également financées par d'autres signataires des contrats de ville : collectivités territoriales (communes et leurs groupements, régions et départements), opérateurs de l'État tels que les agences régionales de santé (ARS), les caisses d'allocations familiales (Caf), les directions régionales de Pôle Emploi, ainsi que, dans une moindre mesure, d'autres partenaires institutionnels tels que des chambres de commerce et d'industrie ou des bailleurs sociaux. Les associations financent également leurs actions avec leurs propres ressources, c'est-à-dire la vente de produits finis, de marchandises, de prestations de services, etc.

Cependant, le dynamisme de ces conseils varie en fonction de leur nature. Ainsi, les conseils citoyens qui sont devenus des associations sont plus actifs.

La participation des conseils citoyens varie également selon les régions, avec un dynamisme plus prononcé dans le Grand Ouest. Plus de la moitié des départements ont une proportion de conseils citoyens actifs supérieure à la moyenne nationale. Cependant, il ne semble pas y avoir de corrélation claire entre l'activité des conseils citoyens et la taille de la population en QPV ou la situation géographique du quartier.

Les conseils citoyens des quartiers bénéficiant du NPNRU sont plus actifs que ceux des quartiers non éligibles. En revanche, le fait de couvrir plusieurs quartiers ne rend pas les conseils citoyens plus actifs que ceux qui ne couvrent qu'un seul quartier. La différence se situe plutôt au niveau de la régularité des actions, avec une majorité de 58,0 % de conseils citoyens très actifs parmi ceux qui couvrent un seul quartier, contre 43,2 % pour ceux qui en couvrent plusieurs. Les conseils citoyens ont des difficultés à impliquer les jeunes en raison de l'aspect formel des échanges, du langage technique utilisé et de la possible intimidation face aux adultes.

En revanche, les quartiers avec une plus forte présence de personnes sans diplôme disposent de conseils citoyens en moyenne moins actifs. Les quartiers avec une proportion élevée d'ouvriers ont plus de chances d'avoir un conseil citoyen actif. Enfin, le taux de chômage dans le quartier ne semble pas avoir d'effet sur l'activité des conseils citoyens.

Les expériences européennes de participation citoyenne

Six années depuis la loi Lamy qui a posé la co-construction avec les habitants et les acteurs de la politique de la ville comme un impératif en instaurant des conseils citoyens paritaires, force est de constater que, malgré quelques réussites, on assiste au délitement d'un certain nombre de conseils citoyens et à un **essoufflement de la participation citoyenne**.

Les Rencontres européennes de la démocratie participative des 23 et 24 juin 2022 ont permis de recenser les pratiques de démocratie participative de plusieurs villes européennes mais également de réfléchir collectivement sur les freins et les leviers de la participation citoyenne et ce dans la pluralité des formes qu'elle prend. Elles ont révélé des convergences notamment sur des points de **méthodes** (« l'aller-vers » et le « faire avec »), mais également sur les **enjeux de respect de la parole de chacun** et la reconnaissance de la **légitimité de toutes et tous** à participer activement à la vie de la cité. Les enjeux de **formation** et les **besoins d'accompagnement** de tous, pour favoriser l'engagement et la prise de position sur tous les sujets, qui font la ville, apparaissent désormais comme des incontournables, tant sur des enjeux de court et moyen terme relatifs au cadre de vie que sur du long terme (Convention citoyenne pour le climat, Conférence sur l'avenir de l'Europe...).

L'une des principales convictions de nos voisins européens tient à la **responsabilité des élus de fabriquer des politiques publiques nationales et locales en concertation avec tous les acteurs**, qu'ils soient élus, acteurs associatifs, acteurs économiques ou habitants. L'attention particulière sur la mobilisation des publics absents de la participation, que sont notamment les jeunes et les familles monoparentales a été relevée. Il apparaît également indispensable d'entretenir les dynamiques d'engagement des citoyens et de prévenir la défiance des habitants face aux institutions publiques.

Dans le cadre de leur appartenance au réseau européen Active Citizens ou du programme Fostering social justice, des villes ont fait le choix de s'investir et de mettre en œuvre des expériences innovantes. Ces initiatives répondent à plusieurs enjeux et thématiques : **la gouvernance et le rôle des élus ; le « prendre soin » et « l'aller vers » ; l'engagement des jeunes**.

Il a été mis en exergue également la nécessité de **ne pas cantonner la participation citoyenne aux seuls conseils citoyens**, les dispositifs devant s'adapter aux territoires dans un cadre légal mais aussi en s'inspirant de formes de participation plus informelles, de collectifs déjà ancrés sur le territoire. Le périmètre communal des quartiers prioritaires et la politique de la ville sont inspirants, mais les actions doivent permettre une vision plus inclusive du quartier dans un territoire plus large. Toutes les formes de participation citoyenne doivent être **accompagnées et renforcées à travers des coopérations entre acteurs pour se transformer plus largement dans un engagement citoyen basé sur une relation de confiance réciproque entre les acteurs**.

Si la participation citoyenne **apparaît essentielle pour construire des territoires résilients qui répondent aux attentes et aux besoins des populations**, car pensés et réfléchis en amont avec l'ensemble des parties prenantes, celle-ci ne doit pas être idéalisée car les freins existent, voire résistent (défiance, abstention, sentiment d'absence de légitimité, etc.). La mobilisation des acteurs au plus près des habitants et de leurs territoires est parfois insuffisante pour se traduire concrètement à travers le vote des citoyens. **Le chemin à parcourir est encore long. La participation citoyenne ne se décrète pas. Elle doit être favorisée, accompagnée et soutenue.**

Mettre en place la **participation des habitants demande de la conviction, des ambitions, des moyens humains et financiers et de la volonté pour s'ancrer dans la durée** et permettre de communiquer sur les réalisations, les échecs et les réussites. En cela, les **enquêtes de satisfaction** au plus près des attentes des habitants constituent un élément essentiel pour **évaluer l'impact de nos politiques publiques locales et nationales**.

1

La participation électorale dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville lors de l'élection présidentielle de 2017

En 2017, la participation dans les QPV a été nettement inférieure à celle observée dans leur commune d'appartenance pendant les deux tours des élections présidentielles.

Christine Fauvelle-Aymar, Université de Tours, IRJI – EA 7496
et
Abel François, Université de Lille, LEM – UMR 9221



En moyenne, le taux de participation enregistré dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) est de 68 % lors du 1er tour de l'élection présidentielle de 2017, soit une mobilisation nettement inférieure, avec un écart de près de 10 points de pourcentage, à celle observée dans leur commune d'appartenance. Toutefois, les taux observés au premier tour témoignent d'une forte hétérogénéité spatiale avec des quartiers où l'on enregistre plus de 80 % de participation et d'autres où elle est inférieure à 35 %, voire à 30 %.

La participation varie selon les classes des typologies des QPV : elle est ainsi plus faible dans les quartiers « ségrégués » et dans les grands quartiers défavorisés, c'est-à-dire dans les types de quartiers rencontrant les plus grandes difficultés en termes de cohésion sociale, et ce, pour les deux tours de l'élection présidentielle.

Le taux de participation est significativement plus élevé dans les quartiers de moins de 2 000 habitants que dans tout autre quartier, la différence étant de près de 5 points de pourcentage avec les quartiers les plus grands (plus de 10 000 habitants).

Enfin, le taux de participation électorale au 1er tour est plus élevé quand la part des plus de 60 ans dans la population, des bac + 2 et plus est plus grande et quand les revenus sont plus élevés. Inversement, le taux est plus faible lorsque la taille du quartier ou la part des étrangers dans la population augmente.

L'une des ambitions de la politique en direction des QPV est d'en faire des lieux devant favoriser la participation ainsi que l'inclusion de leurs habitants. La politique de la ville « s'inscrit dans une démarche de co-construction avec les habitants, les associations et les acteurs économiques, s'appuyant notamment sur la mise en place de conseils citoyens »¹.

Cette inclusion citoyenne peut s'appréhender à partir d'un ensemble de pratiques : de la participation à une association de quartier à la candidature à une élection locale.

Les travaux sur les pratiques citoyennes des habitants des quartiers populaires traitent principalement d'activités politiques plutôt attractives et très locales, comme l'engagement associatif ou politique, c'est-à-dire de pratiques qui sont très fortement liées au contexte local et représentent des activités peu répandues². Ils montrent notamment l'importance du tissu associatif et des interactions sociales locales sur l'engagement dans des activités publiques et politiques. Par ailleurs, la généralisation de leurs enseignements est difficile car ces travaux se concentrent sur un nombre restreint de personnes et/ou de quartiers, et s'appuient sur une démarche qualitative à l'aide d'entretiens. Or les comportements de participation observés dans les QPV connaissent de fortes disparités.

Malgré tout leur intérêt, ces travaux n'apportent pas une connaissance à la fois fine et généralisable des pratiques politiques dans les quartiers, en particulier en ce qui concerne la participation électorale ou les choix de vote ; deux modalités d'actions politiques essentielles du répertoire citoyen.

L'objectif de nos études³ est d'apporter un éclairage différent en fournissant une analyse la plus exhaustive possible de l'activité électorale dans les quartiers dans une démarche résolument quantitative. Les résultats présentés ici sont des éléments descriptifs et explicatifs concernant la participation électorale lors de l'élection présidentielle de 2017, en vue de répondre à cette question : comment les caractéristiques des quartiers prioritaires de la politique de la ville, en termes de population ou encore de contexte économique, sont-elles susceptibles d'expliquer les disparités constatées dans la participation électorale entre les quartiers ?

La première partie synthétise de façon descriptive la participation observée dans les quartiers comparativement à celle observée dans leur commune d'appartenance, et analyse l'hétérogénéité de la participation selon les types des quartiers. La seconde partie identifie, à l'aide d'estimations multivariées, les facteurs de la participation électorale pour les quartiers prioritaires.

ENCADRÉ 1 : LE CHOIX D'Étudier l'Élection Présidentielle de 2017

Le choix de travailler sur l'élection présidentielle de 2017, plutôt que sur les élections intermédiaires depuis cette date, permet de simplifier à la fois la collecte et l'analyse des données. Étudier les élections locales qui se sont déroulées depuis nécessite de suivre les changements de définition des bureaux de vote par les administrations communales, changements qui sont incessants. D'autre part, l'élection présidentielle est la seule élection française pour laquelle l'offre politique est identique sur tout le territoire, ce qui facilite grandement la comparaison. Dit autrement, les candidats en course sont les mêmes pour tous les quartiers. La littérature en science politique a

largement montré les effets des candidatures sur la participation. Travailler sur une élection pour laquelle les différentes unités territoriales étudiées ont des candidatures différentes suppose de prendre en compte ces différences, ce qui peut devenir rapidement fastidieux, comme par exemple pour les élections municipales. Enfin, l'intérêt de travailler sur l'élection présidentielle est de gommer en grande partie les effets locaux et contextuels de la participation. Le postulat est qu'aux élections présidentielles, les enjeux sont homogènes sur le territoire, ce qui signifie que les facteurs politiques de participation sont identiques d'un territoire à l'autre, ce qui facilite grandement l'analyse.

Une participation électorale plus faible dans les QPV

Le taux de participation est défini comme le rapport entre le nombre de votants, c'est-à-dire bulletins blancs et nuls inclus, et le nombre d'électeurs inscrits. Les taux de participation sont calculés pour chaque QPV à partir de la moyenne pondérée de ses résultats par bureaux de vote ; la pondération étant fonction de l'emprise spatiale des bureaux de vote dans les QPV (encadré 2).

Des niveaux de participation électorale hétérogènes d'un quartier à l'autre mais toujours inférieurs à ceux des communes d'appartenance

En moyenne, le taux de participation enregistré dans les QPV est de 67,8 % pour le 1^{er} tour de l'élection présidentielle de 2017 et de 65,4 % pour le 2nd tour (tableau 1). Les taux observés témoignent d'une forte hétérogénéité spatiale avec des quartiers où l'on enregistre plus de 80 %

de participation et d'autres où elle est inférieure à 35 %, voire 30 %, au 1^{er} tour.

Ces niveaux de participation sont comparés avec ceux constatés dans les communes d'appartenance hors QPV ainsi qu'à l'échelle de la France entière. Le taux de participation pour les communes des QPV est la moyenne simple des taux enregistrés dans ces communes, calculée à partir des seuls bureaux de vote situés entièrement hors des QPV. Le taux pour la France est le rapport entre le total des votants et le total des inscrits pour l'ensemble des bureaux de vote de la France métropolitaine, des Drom-Com et des Français à l'étranger.

La participation dans les QPV est nettement inférieure à celle observée dans leur commune d'appartenance, avec un écart de près de 10 points de pourcentage au 1^{er} tour (tableau 2). L'écart est un peu plus faible au second tour, la participation s'étant moins réduite entre les deux tours dans les quartiers que dans leurs communes. La plus faible participation électorale est une spécificité des QPV puisque le taux de participation dans leur commune d'appartenance est, quant à lui, similaire à celui enregistré pour la France entière.

1. loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, article 1 alinéa I

2. On peut mentionner notamment Céline Braconnier et Jean-Yves Dormagen, *La démocratie de l'abstention*. Paris : Éditions Gallimard, 2007

3. Nos travaux sur les comportements électoraux dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (les ZUS puis les QPV) ont concerné l'ensemble des élections présidentielles, législatives et municipales qui se sont tenues depuis 2002. Ils ont donné lieu à de nombreux rapports pour le compte de la DIV puis du CGET, parmi lesquels Christine Fauvelle-Aymar, Abel François et Patricia Vornetti, «Les comportements électoraux dans les ZUS françaises de 2001 à 2008 - Evolutions et comparaisons», Rapport pour la DIV, Ministère de la Ville, octobre 2008 et Christine Fauvelle-Aymar et Abel François, *Activités électorales dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (ZUS - QPV) lors des élections présidentielles de 2002 à 2017 - Rapport pour le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET)*, Ministère de la Ville, août 2019.

Moins de votants dans les quartiers HLM périphériques ou de petites unités, dans les quartiers « ségrégués », et dans ceux rencontrant des difficultés économiques

Le niveau de participation électorale peut s'expliquer par les caractéristiques socioéconomiques des électeurs, mais il est également influencé, via les effets de voisinage, par l'environnement dans lequel se trouve l'électeur. Parmi les caractéristiques des électeurs et des territoires, les variables sociologiques et économiques dites lourdes (Mayeret et Perrineau, 1992) peuvent être corrélées avec la participation électorale. En particulier, l'âge est un bon facteur de participation. Même si la forme de la relation avec la participation est discutée⁴, on s'attend à une participation plus importante lorsque l'âge augmente. De même, le niveau d'éducation est un bon prédicteur de participation : les territoires contenant plus de diplômés sont marqués par des taux de participation plus importants. La participation évolue également avec le niveau de revenu ; c'est pour les revenus intermédiaires que la participation est la plus grande.

Concernant les effets de voisinage, le contexte influence les comportements individuels de deux manières (Tam et al., 2006 ; Huckfeldt, 1979). Les effets de voisinage endogènes sont médiatisés par les interactions sociales et par les interdépendances sociales existant entre les individus. Les effets de voisinage exogènes proviennent quant à eux des caractéristiques du voisinage qui sont elles-mêmes le résultat de l'agrégation sur un territoire d'individus aux caractéristiques sociodémographiques particulières.

Les effets de voisinage se manifestent notamment lorsque le comportement d'un individu influence celui des autres individus situés dans son voisinage. L'intérêt de leur entourage pour les questions politiques joue alors un rôle essentiel. Ainsi, les personnes vivant dans des quartiers, où peu d'habitants possèdent le droit de vote ou sont peu inscrits sur les listes électorales⁵, sont peu susceptibles de se trouver plongées dans un environnement fortement mobilisateur. Plusieurs études empiriques montrent comment les effets de contexte viennent renforcer l'effet de statut social contribuant à faire des quartiers défavorisés des lieux de démobilisation politique.

Tableau 1

Taux de participation dans les QPV (en %) à l'élection présidentielle de 2017

	Moyenne	Médiane	Minimum	Maximum	Écart-type
1 ^{er} tour	67,8	69,2	26,9	87,4	8,4
2 nd tour	65,4	66,2	33,8	82,9	6,5

Source : données collectées dans le cadre de la convention d'étude « la participation des citoyens aux scrutins électoraux pour l'ensemble des quartiers de la politique de la ville » à partir des données électorales du ministère de l'Intérieur.

Champ : les statistiques sont calculées à partir des résultats des bureaux de vote agrégés par QPV de l'étude, soit 1 135 quartiers en France métropolitaine.

Traitements : les auteurs.

Note de lecture : la moyenne des taux de participation pour les QPV de l'étude est de 67,8 % au premier tour.

Tableau 2

Comparaison des taux de participation (en %) à l'élection présidentielle de 2017

	QPV *	Communes des QPV **	France ***
1 ^{er} tour	67,8	77,2	77,8
2 nd tour	65,4	73,4	74,6

Source : données collectées dans le cadre de la convention d'étude « la participation des citoyens aux scrutins électoraux pour l'ensemble des quartiers de la politique de la ville » à partir des données électorales du ministère de l'Intérieur.

Champ : * : moyenne des QPV de l'étude, soit 1 135 quartiers.

** : moyenne des communes (hors les bureaux de vote partiellement ou entièrement inclus en QPV) de l'étude.

*** : résultat pour la France entière.

Traitements : les auteurs.

Note de lecture : le taux de participation au 1er tour de l'élection présidentielle de 2017 s'élevait à 77,2 % dans les communes en politique de la ville.

4. Plus exactement, il s'agit du caractère linéaire de la relation qui est discuté : est-ce que la participation croit toujours avec l'âge, ou bien fluctue-t-elle de manière plus complexe ?



ENCADRÉ 2 : COMMENT SUIVRE LES COMPORTEMENTS ÉLECTORAUX DANS LES QPV ?

Les périmètres géoréférencés des bureaux de vote n'étant pas disponibles de façon centralisée et sur l'ensemble du territoire, une collecte préalable de la délimitation des bureaux de vote des communes concernées par la politique de la ville a été réalisée. La géographie prioritaire de la politique de la ville et la géographie électorale reposent sur des logiques tout à fait distinctes et qui, par définition même, n'ont aucune raison de coïncider en termes spatiaux. La méthodologie utilisée repose donc sur le croisement des contours des QPV avec ceux des bureaux de vote. Dans les communes contenant au moins un quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV), des traitements géographiques sont réalisés pour déterminer pour chaque bureau de vote le pourcentage contenu spatialement dans un QPV⁵. Ce pourcentage peut varier entre 100 % lorsqu'un bureau de vote est entièrement spatialement inclus dans un QPV, et 0 % lorsqu'aucun espace du territoire du bureau de vote ne fait partie d'un QPV.

S'il est évident qu'il faille considérer les bureaux de vote où le pourcentage est de 0 % comme des bureaux de vote dont les électeurs résident hors du ciblage de la politique de la ville, il est en revanche moins aisé de définir à partir de quel seuil un bureau de vote doit être considéré comme correspondant au territoire de la politique de la ville. C'est pourquoi, plutôt que de retenir un seuil précis et discrétionnaire, les bureaux de vote sont considérés au prorata de leur emprise territoriale dans le QPV. Dit autrement, les résultats électoraux des bureaux de vote seront pondérés en fonction du pourcentage de leur territoire inclus dans un QPV.

Un exemple permet d'illustrer notre méthode. Supposons qu'une commune de la géographie prioritaire, avec un seul QPV, comprenne 5 bureaux de vote dont l'emprise spatiale dans le QPV est la suivante :

- bureau de vote 1 : 0 % dans le QPV,
- bureau de vote 2 : 0 % dans le QPV,
- bureau de vote 3 : 20 % dans le QPV,
- bureau de vote 4 : 50 % dans le QPV,
- bureau de vote 5 : 100 % dans le QPV.

Les résultats électoraux dans le QPV pour cette commune correspondent à la moyenne pondérée des résultats électoraux dans les bureaux 3, 4 et 5 (20 % des résultats dans le bureau de vote 3, 50 % bureau de vote 4 et 100 % bureau de vote 5). Les résultats électoraux dans le reste de la commune, c'est-à-dire dans les quartiers hors de la géographie prioritaire de la politique de la ville, portent, quant à eux, sur les seuls bureaux entièrement exclus des QPV, soit dans notre exemple ci-dessus, sur les seuls bureaux 1 et 2 (au travers de la moyenne simple des résultats dans ces deux bureaux). Au final, pour chaque commune de la géographie prioritaire, les résultats électoraux (participation électorale et choix de vote) hors et dans le ou les quartiers prioritaires de la politique de la ville sont agrégés.

En France, la délimitation des bureaux de vote n'est pas centralisée. Leur nombre et leur emprise spatiale relèvent de décisions municipales. Ceux-ci doivent, cependant, respecter les limites des cantons électoraux et des circonscriptions législatives, ainsi qu'un certain nombre de recommandations émises par le ministère de l'Intérieur. Les services électoraux de toutes les communes métropolitaines ayant au moins un QPV ont tous été contactés pour obtenir l'information sur la délimitation de leurs bureaux de vote, néanmoins il n'a pas été possible de collecter une information exhaustive sur ces bureaux de vote. 1 135 (soit 75 %) QPV ont pu être reconstitués sur les QPV de France métropolitaine. Ces 1 135 QPV sont situés dans 651 communes différentes de la France métropolitaine.

Malgré cette méthode de collecte, l'échantillon de QPV sur lequel porte l'étude peut être considéré comme proche des quartiers prioritaires de la politique de la ville. En effet, les QPV présents dans l'étude sont le résultat du travail de collecte des informations concernant le découpage des bureaux de vote. Il s'agit donc d'un résultat aléatoire (les réponses des mairies) résultant de notre collecte (exhaustive), il ne s'agit en aucun cas d'un échantillonnage statistique ou raisonné.

5. Sur la question de l'inscription sur les listes électorales dans les ZUS, voir C.Fauvelle-Aymar et A.François, « Inscription sur les listes électorales et participation dans les ZUS. Une étude sur données individuelles pour les élections présidentielles de 2012 », rapport pour l'ACSE, octobre 2013.

6. Une méthode alternative aurait été de détailler à l'intérieur du bureau de vote, rue par rue, la répartition de la population. Compte tenu de la disponibilité des données, nous avons fait le choix de supposer qu'une répartition spatialement homogène à l'intérieur des bureaux de vote est une bonne approximation de la répartition réelle de la population

Les différentes typologies produites par l'ONPV pour catégoriser les quartiers prioritaires de la politique de la ville permettent d'étudier l'influence des caractéristiques du territoire sur la mobilisation électorale. En première analyse, les taux de participation sont croisés avec les trois typologies créées par l'ONPV .

La typologie portant sur le cadre de vie est construite à partir de données sur le bâti et les dynamiques du marché du logement. Elle distingue cinq types de quartiers : les centres anciens, les quartiers d'habitat social dans les unités urbaines petites et moyennes, les quartiers périphériques de petites adresses (de moins de 20 logements), les quartiers d'habitat social en périphérie des grandes unités urbaines et les quartiers d'habitat social de banlieues éloignées.⁷

Les électeurs des QPV localisés dans de petites unités urbaines ou en périphérie des villes sont, en moyenne, moins enclins à participer aux élections présidentielles, tout particulièrement au 1^{er} tour. Les différences liées au cadre de vie sont cependant beaucoup moins notables au 2nd tour (tableau 3).

La typologie portant sur la cohésion sociale prend en compte les questions d'égalité femmes/hommes, le niveau de mixité sociale

dans les écoles, et la part des étrangers dans le quartier, qui est également en relation avec le niveau de participation. Le niveau d'intégration sociale des QPV a une influence sur la participation électorale (tableau 4). La participation est ainsi plus faible dans les quartiers ségrégués et dans les grands quartiers défavorisés, c'est-à-dire dans les types de quartiers rencontrant les plus grandes difficultés en termes de cohésion sociale, et ce, pour les deux tours de l'élection présidentielle. Inversement, elle est plus élevée dans les quartiers intégrés dans un environnement mixte ou les petits quartiers.

La 3^e typologie, portant sur l'emploi et le développement économique, complète les observations précédentes (tableau 5). C'est dans les quartiers les moins dynamiques qui sont soit en décrochage, soit en grande difficulté, que la participation aux deux tours de l'élection présidentielle est la plus faible. Inversement, les quartiers profitant d'un environnement dynamique connaissent des taux moyens de participation plus élevés. L'écart au 1^{er} tour atteint plus de 4 points de pourcentage entre les deux groupes de quartiers.

La spécificité électorale des quartiers et l'hétérogénéité des taux de participation entre les quartiers trouvent leur source dans les caractéristiques des QPV.

Bibliographie

- Braconnier C., et Dormagen JY., 2007**, La démocratie de l'abstention. Paris : Éditions Gallimard.
- Fauvelle-Aymar C., François A. et Vornetti P., 2008**, « Les comportements électoraux dans les ZUS françaises de 2001 à 2008 - Évolutions et comparaisons », Rapport pour la DIV, Ministère de la Ville.
- Fauvelle-Aymar C. et François A., 2013**, Inscription sur les listes électorales et participation dans les ZUS. Une étude sur données individuelles pour les élections présidentielles de 2012, Rapport pour l'ACSE.
- Huckfeldt R. R., 1979**, Political Participation and the Neighborhood Social Context, *American Journal of Political Science*, 1979, 23(3): 579-592.
- Jaber, A. (2015)**. La socialisation politique enfantine dans des familles d'origine immigrée: Éthnographie familiale dans un quartier peuplé d'une forte population d'origine étrangère de la banlieue parisienne. *Recherches familiales*, 12, 247-261.
- Mayer N. et Perrineau P. 1992**, Les comportements politiques, Paris : A. Colin.
- Putnam, R. D. (2000)**. *Bowling alone: The collapse and revival of American community*. New York: Simon & Schuster.
- Sala M., 2017**, Typologie des quartiers prioritaires dans leur environnement, Rapport de l'ONPV 2016, pp. 10-34.
- Tam Cho W.K., Gimpel J. G., et Dyck J. J., 2006**, Residential Concentration, Political Socialization and Voter Turnout, *The Journal of Politics*, 68, 156-157.

⁷. Il convient toutefois de noter que tous les QPV ne sont pas classés dans les typologies de l'ONPV mais seulement 809 d'entre eux.

Tableau 3

Participation à l'élection présidentielle de 2017 selon la typologie du cadre de vie (en %)

	1 ^{er} tour	2 nd tour
Centres anciens (N=59)	70,2	67,1
Quartiers HLM de petites unités urbaines (N=199)	68,3	66,3
Quartiers périphériques de petites adresses (N=83)	70,5	68,0
Quartiers HLM périphériques (N=249)	68,6	65,5
Quartiers HLM de banlieues éloignées (N=214)	70,5	66,6

Source : données collectées dans le cadre de la convention d'étude « la participation des citoyens aux scrutins électoraux pour l'ensemble des quartiers de la politique de la ville » à partir des données électorales du ministère de l'Intérieur.

Champ : les statistiques sont calculées à partir des résultats des bureaux de vote agrégés par QPV de l'étude, soit 810 quartiers pour lesquels la typologie est disponible.

Traitements : les auteurs et l'ANCT-ONPV pour les typologies.

Note de lecture : la participation électorale au 1er tour s'élève à 70,5 % dans les quartiers HLM de banlieues éloignées.

Tableau 4

Participation à l'élection présidentielle de 2017 selon la typologie de cohésion sociale du quartier (en %)

	1 ^{er} tour	2 nd tour
Quartiers intégrés dans un environnement mixte (N=315)	71,1	67,6
Petits quartiers en grande précarité qui se fondent dans leur environnement (N=156)	70,4	67,8
Quartiers ségrégués (N=228)	66,4	64,3
Grands quartiers défavorisés (N=111)	68,4	64,6

Source : données collectées dans le cadre de la convention d'étude « la participation des citoyens aux scrutins électoraux pour l'ensemble des quartiers de la politique de la ville » à partir des données électorales du ministère de l'Intérieur.

Champ : les statistiques sont calculées à partir des résultats des bureaux de vote agrégés par QPV de l'étude, soit 809 quartiers pour lesquels la typologie est disponible.

Traitements : les auteurs et l'ANCT-ONPV pour les typologies.

Note de lecture : la participation électorale au 1er tour s'élève à 66,4 % dans les quartiers ségrégués.

Tableau 5

Participation à l'élection présidentielle de 2017 selon la typologie emploi et développement économique

	1 ^{er} tour	2 nd tour
Quartiers qui profitent d'un environnement dynamique (N=320)	71,3	67,4
Quartiers en décrochage (N=254)	68,5	65,8
Quartiers en difficulté dans un environnement industriel (N=235)	67,1	65,1

Source : données collectées dans le cadre de la convention d'étude « la participation des citoyens aux scrutins électoraux pour l'ensemble des quartiers de la politique de la ville » à partir des données électorales du ministère de l'Intérieur.

Champ : les statistiques sont calculées à partir des résultats des bureaux de vote agrégés par QPV de l'étude, soit 809 quartiers pour lesquels la typologie est disponible.

Traitements : les auteurs et l'ANCT-ONPV pour les typologies.

Note de lecture : la participation électorale au 1er tour s'élève à 71,3 % dans les quartiers qui profitent d'un environnement dynamique.

Une participation qui fluctue selon les caractéristiques des quartiers

L'analyse multivariée (encadré 3) permet de considérer l'appartenance à une catégorie d'une typologie compte tenu de l'appartenance aux autres typologies. Il devient alors possible de prendre en compte leur influence respective, en raisonnant selon la logique du « toutes choses égales par ailleurs ».

Une participation plus faible dans les quartiers les plus ségrégués et les plus pauvres

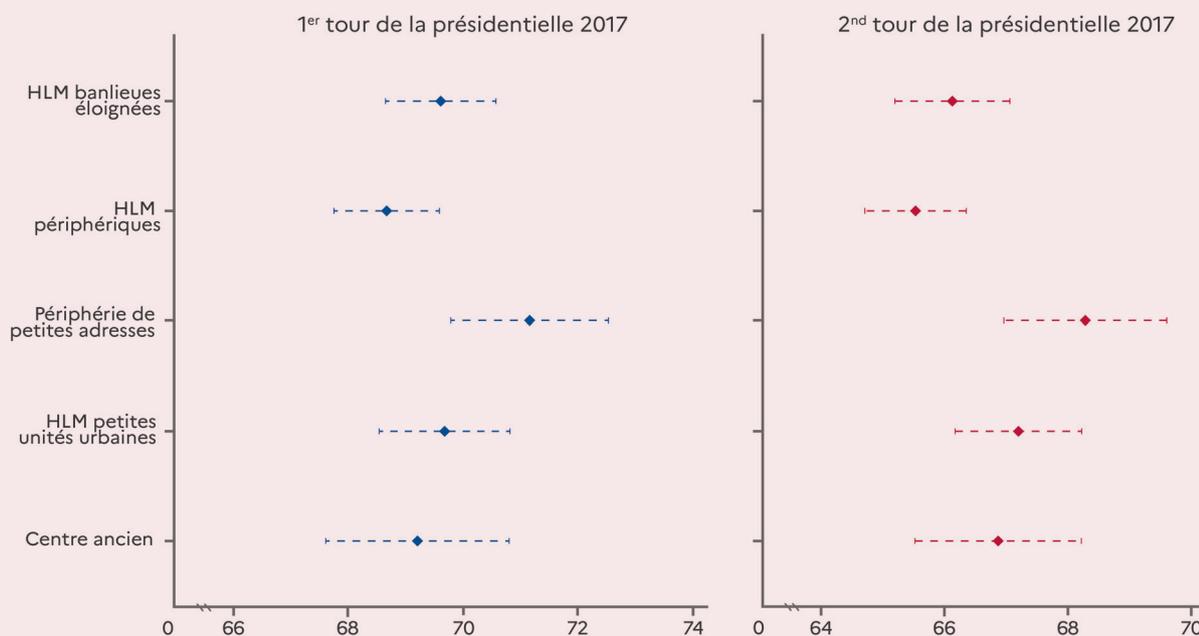
Toutes choses égales par ailleurs, les électeurs résidant dans les quartiers de type « périphériques de petites adresses » participent plus lors du premier tour des élections présidentielles que ceux résidant dans les 4 autres types de

quartiers (graphique 1). Cependant, la différence de taux de participation entre les catégories de quartiers n'est statistiquement significative que lorsque qu'on compare le taux de participation dans les quartiers de type « périphériques de petites adresses » avec celui dans les quartiers de type « HLM périphériques », la participation étant significativement plus faible dans ces derniers types de quartiers⁸. Pour la typologie cadre de vie, ce n'est le cas que lorsqu'on compare les quartiers de type « périphérique habitat isolé » et les quartiers « HLM périphériques ». Les autres types de quartiers ne se distinguent pas les uns des autres.

Les résultats sont assez similaires au second tour avec une participation plus élevée dans les quartiers de type « périphériques de petites adresses » que dans ceux de type « HLM périphériques » mais aussi que dans ceux de type « HLM éloignés ». Il n'y a en revanche aucune différence entre ces 2 derniers types de quartiers ainsi qu'entre ceux de types « centre ancien », « HLM petites unités urbaines » et « périphériques de petites adresses ».

Graphique 1

Taux de participation prédit et typologie du cadre de vie du quartier



Source : données collectées dans le cadre de la convention d'étude « la participation des citoyens aux scrutins électoraux pour l'ensemble des quartiers de la politique de la ville » à partir des données électorales du ministère de l'Intérieur.

Champ : les statistiques sont calculées à partir des résultats des bureaux de vote agrégés par QPV de l'étude, soit 810 quartiers pour lesquels la typologie est disponible.

Traitements : les auteurs et l'ANCT-ONPV pour les typologies.

Note de lecture : il s'agit du taux de participation prédit à partir du premier modèle présenté dans l'encadré 3. Pour le 1^{er} tour des élections présidentielles de 2017 il s'élevait à 69,5 % pour les quartiers de centre ancien. Les traits discontinus indiquent l'intervalle de confiance à 95 %.



ENCADRÉ 3 : ESTIMATIONS MULTIVARIÉES DES TAUX DE PARTICIPATION

Au moment de notre étude en 2017, tous les quartiers de l'étude n'avaient pas fait l'objet d'une classification par l'ONPV. De plus, un même quartier peut apparaître ou non dans chacune des typologies. De ce fait, la prise en compte simultanée des 3 typologies réduit sensiblement le nombre de quartiers étudiés : il n'y a que 464 quartiers seulement inclus dans l'analyse. Du fait de ces pertes d'observation, cette analyse multivariée à partir des typologies a été complétée par d'autres variables caractérisant les quartiers. L'échantillon de quartiers pris en compte dans l'analyse multivariée s'accroît fortement grâce à ce changement de variables explicatives.

La méthode de l'estimation multivariée et deux modèles empiriques ont été utilisés pour prendre en compte simultanément les liens entre les caractéristiques des quartiers et le niveau de participation électorale, qui y est observé au premier puis au second tour.

Le principe de l'analyse multivariée est de regarder si statistiquement une variable, dite expliquée, ici le taux de participation dans le quartier, évolue en relation avec un ensemble de variables dites explicatives. La méthode d'estimation employée est celle des moindres carrés ordinaires (MCO). Elle permet de mesurer l'influence particulière d'un facteur une fois prise en compte l'influence de l'ensemble des autres facteurs explicatifs. Cette influence est mesurée par l'estimation de coefficients associés à chacune des variables explicatives. En outre, les lois de probabilités, sous certaines conditions, permettent de tester la significativité de ces coefficients estimés, c'est-à-dire la probabilité qu'ils soient significativement différents de zéro. Au final, les estimations donnent trois informations : est-ce que la relation entre la variable expliquée et la variable explicative existe à travers la significativité du coefficient, le sens de cette relation à savoir si elle est positive ou négative à travers le signe du coefficient estimé et enfin l'intensité de la relation à travers la valeur du coefficient.

Pour analyser la participation électorale dans les QPV, deux modèles empiriques sont proposés. Dans le premier, l'appartenance aux trois typologies proposées par l'ONPV est utilisée comme variable explicative. Ce premier modèle a également été testé en prenant en compte l'intensité d'appartenance du quartier à une catégorie de chaque typologie. Les résultats obtenus ne sont pas affectés par le degré d'appartenance des quartiers aux catégories.

Dans le second modèle, qui porte sur plus d'observations, les caractéristiques les plus pertinentes des quartiers ont été sélectionnées pour expliquer la participation électorale. Il s'agit de la taille en nombre d'habitants du quartier, de la part des plus de 60 ans, des femmes, des diplômés Bac +2 et au-delà, des étrangers, ainsi que la médiane du revenu par unité de consommation. Ces variables ont été choisies parmi les variables explicatives habituelles de la participation et en tenant compte de leur disponibilité pour les QPV, afin de considérer le plus grand échantillon possible de quartiers. Ces données sont disponibles pour une grande majorité de quartiers, environ 820.

Les résultats des estimations sont donnés dans les tableaux 6 et 7, où sont présentés les coefficients estimés associés aux variables ainsi que les écarts-types des coefficients. La significativité statistique des coefficients est indiquée par des étoiles aux seuils standards de la science politique. Par exemple, le **tableau 6** indique qu'au sein de la typologie du cadre de vie et par rapport aux quartiers de centres anciens qui servent de référence, seuls les quartiers périphériques de petites adresses se distinguent significativement. Au premier tour, ces quartiers connaissent un taux de participation plus élevé de 1,96 point de pourcentage par rapport à ceux de centres anciens. Les résultats obtenus grâce aux estimations détaillées dans les tableaux 6 et 7 sont présentés dans le texte à l'aide de graphiques. Ces graphiques permettent de visualiser simplement la manière dont les caractéristiques des quartiers sont susceptibles d'expliquer les niveaux de participation qu'on y observe. Pour chaque quartier, le taux de participation prédit est calculé, c'est-à-dire celui qui serait observé si le quartier présentait des caractéristiques moyennes pour l'ensemble des variables considérées dans l'estimation, sauf celle dont on examine le pouvoir explicatif. Les estimations permettent ainsi d'étudier comment varie le taux de participation si le quartier conserve les caractéristiques moyennes des quartiers sauf pour une dimension, celle que l'on fait varier. Dit autrement, cette méthode permet de raisonner toutes choses égales par ailleurs et de n'étudier que l'effet de la seule variable considérée.

8. En effet, les traits donnent l'intervalle de confiance à 95 % des effets des variables, c'est-à-dire les valeurs minimum et maximum de la prédiction si l'on souhaite avoir moins de 5 % de chance de se tromper. Lorsque ces intervalles ne se chevauchent pas, il y a une différence statistiquement significative.

Tableau 6

Estimation de la participation à l'élection présidentielle de 2017 à partir des typologies des quartiers

Variables explicatives	1 ^{er} tour		2 nd tour	
	Coefficient	Écart-Type	Coefficient	Écart-Type
Typologie du cadre de vie :				
Centres anciens	Référence		Référence	
Quartiers HLM de petites unités urbaines	0,5	1,01	0,31	0,88
Quartiers périphériques de petites adresses	1,96*	1,08	1,4	0,98
Quartiers HLM périphériques	0,53	0,93	-1,35*	0,8
Quartiers HLM de banlieues éloignées	0,41	0,93	0,75	0,82
Typologie de cohésion sociale du quartier :				
Quartiers intégrés dans un environnement mixte	Référence		Référence	
Petits quartiers en grande précarité qui se fondent dans leur environnement	0,32	0,82	0,89	0,76
Quartiers ségrégués	-2,64***	0,64	-1,53**	0,59
Grands quartiers défavorisés	-2,18***	0,65	-2,14***	0,61
Typologie d'emploi :				
Quartiers qui profitent d'un environnement dynamique	Référence		Référence	
Quartiers en décrochage	-2,62***	0,64	-1,77***	0,61
Quartiers en difficulté dans un environnement industriel	-5,34***	0,83	-3,95***	0,77
Constante	72,5***	0,83	69,1***	0,72
Observations	464		464	
R ² ajusté	0,2		0,12	

Source : données collectées dans le cadre de la convention d'étude « la participation des citoyens aux scrutins électoraux pour l'ensemble des quartiers de la politique de la ville » à partir des données électorales du ministère de l'Intérieur.

Champ : les statistiques sont calculées à partir des résultats des bureaux de vote agrégés par QPV de l'étude, soit 809 quartiers pour lesquels la typologie est disponible.

Traitements : les auteurs et l'ANCT-ONPV pour les typologies. Les moindres carrés ordinaires sont la méthode d'estimation du modèle.

Note de lecture : au 1er tour, les quartiers périphériques de petites adresses connaissent un taux de participation significativement plus élevé de 1,96 point de pourcentage par rapport à ceux de centres anciens. Une étoile signifie que le coefficient est statistiquement différent de zéro au seuil de 10 %, deux étoiles 5 % et trois étoiles 1 %. Le R² ajusté indique la part de la variance étudiée, ici le taux de participation au premier ou au second tour, qui est expliquée par les variables utilisées dans le modèle. Ainsi, pour le premier tour, 20 % de la variance du taux de participation est expliquée par notre modèle.

Tableau 7

Estimation de la participation à l'élection présidentielle de 2017 à partir des caractéristiques des quartiers

Variables explicatives	1 ^{er} tour		2 nd tour	
	Coefficient	Écart-Type	Coefficient	Écart-Type
Taille du quartier :				
Moins de 2 000 habitants	Référence		Référence	
De 2 000 à 4 000 habitants	-1,600***	-0,410	-1,650***	-0,390
De 4 000 à 5 000 habitants	-2,090***	-0,740	-2,210***	-0,700
De 5 000 à 10 000 habitants	-3,060***	-0,470	-2,850***	-0,440
Plus de 10 000 habitants	-4,250***	-0,630	-4,240***	-0,580
Part des 60 ans et plus	0,045	-0,036	0,086**	-0,034
Part des étrangers	-0,120***	-0,025	-0,110***	-0,023
Part des femmes	0,034	-0,070	0,038	-0,066
Part des diplômés Bac+2 et plus	0,200***	-0,030	0,130***	-0,029
Médiane du revenu déclaré par unité de consommation	0,00083***	-0,000099	0,00052***	-0,000095
Constante	59,4***	-3,88	59,2***	-3,67
Observations	821		821	
R ² ajusté	0,28		0,22	

Source : données collectées dans le cadre de la convention d'étude « la participation des citoyens aux scrutins électoraux pour l'ensemble des quartiers de la politique de la ville » à partir des données électorales du ministère de l'Intérieur.

Champ : QPV de l'étude, soit 821 quartiers.

Traitements : les auteurs. Les moindres carrés ordinaires sont la méthode d'estimation du modèle.

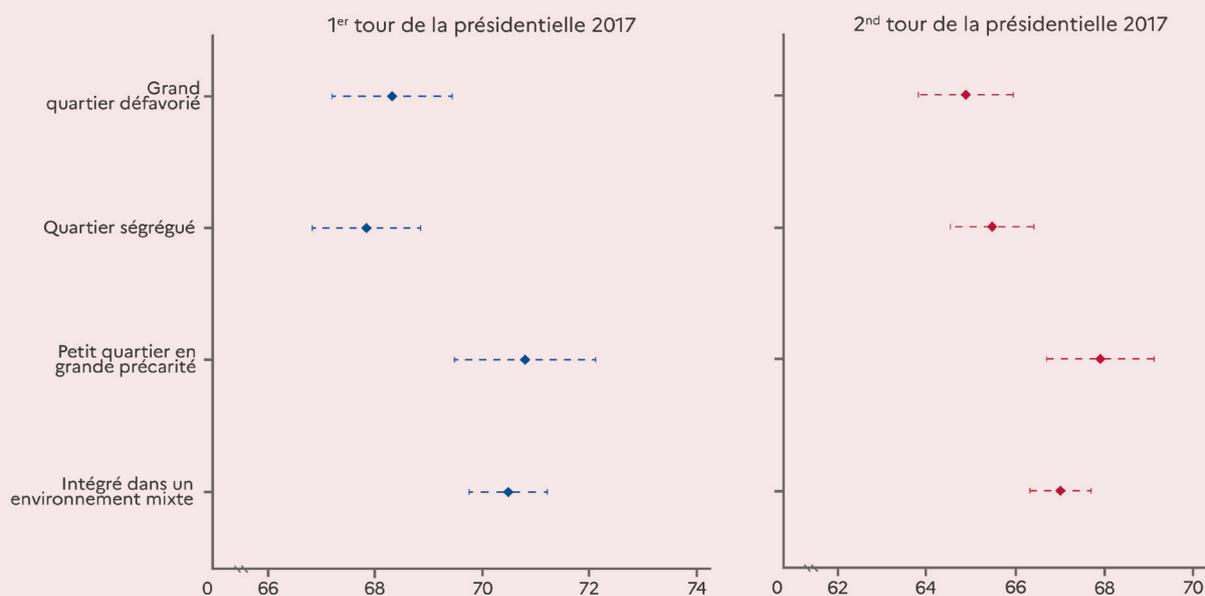
Note de lecture : au 1er tour, les quartiers de plus de 10 000 habitants connaissent un taux de participation significativement plus faible de 4,25 points de pourcentage par rapport aux quartiers de moins de 2 000 habitants. Une étoile signifie que le coefficient est statistiquement différent de zéro au seuil de 10 %, deux étoiles 5 % et trois étoiles 1 %. Le R² ajusté indique la part de la variance de la variable étudiée, ici le taux de participation au premier ou au second tour, qui est expliquée par les variables utilisées dans le modèle. Ainsi, pour le premier tour, 28 % de la variance du taux de participation est expliquée par notre modèle.

Lorsqu'on considère la typologie portant sur la cohésion sociale, deux ensembles de catégories de quartiers s'opposent. D'un côté, il y a les quartiers situés dans un environnement mixte ainsi que les petits quartiers en grande précarité. Pour cet ensemble, la participation électorale (1^{er} et 2nd tour) est plus élevée (graphique 2). De l'autre

côté, il y a les quartiers ségrégués et les grands quartiers défavorisés. Dans ces deux derniers types de quartiers, la participation électorale est, toutes choses égales par ailleurs, plus faible que pour le premier ensemble. En outre, au sein de chacun des 2 ensembles, les niveaux de participation sont similaires.

Graphique 2

Taux de participation prédit et typologie de cohésion sociale du quartier



Source : données collectées dans le cadre de la convention d'étude « la participation des citoyens aux scrutins électoraux pour l'ensemble des quartiers de la politique de la ville » à partir des données électorales du ministère de l'intérieur.

Champ : les statistiques sont calculées à partir des résultats des bureaux de vote agrégés par QPV de l'étude, soit 809 quartiers pour lesquels la typologie est disponible.

Traitements : les auteurs et l'ANCT-ONPV pour les typologies.

Note de lecture : il s'agit du taux de participation prédit à partir du premier modèle présenté dans l'encadré 3. Pour le 1^{er} tour des élections présidentielles de 2017 il s'élevait à 70,6 % pour les quartiers intégrés dans un environnement mixte. Les traits discontinus indiquent l'intervalle de confiance à 95 %.

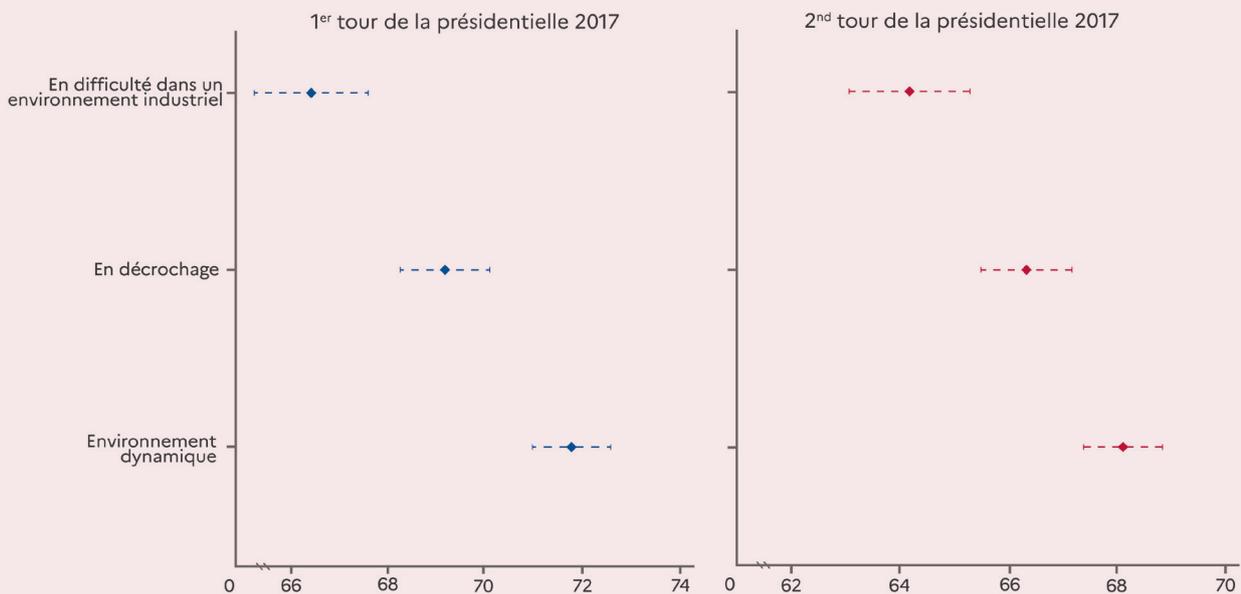
9. Il faut toutefois noter qu'il n'est pas possible, avec cette typologie de distinguer ce qui ressort des effets individuels (les personnes en difficulté d'insertion sur le marché du travail témoignent d'une plus faible participation) et ce qui ressort des effets de voisinage.

La dernière typologie portant sur l'emploi permet de distinguer nettement les quartiers entre eux en termes de participation électorale. Le taux dans les quartiers ayant un environnement dynamique est, toutes choses égales par ailleurs, plus élevé que celui qu'on observe dans les quartiers en décrochage, d'une part, et dans les quartiers en difficulté dans un environnement industriel, d'autre part (graphique 3). De plus, c'est dans les quartiers en difficulté que la

participation observée est la plus faible : près de 5 points de pourcentage inférieure à celle des quartiers dynamiques. Les mêmes différences sont observées pour le second tour des élections présidentielles. Ces résultats, provenant de notre première estimation multivariée, témoignent bien du fait que les caractéristiques du quartier et notamment une situation favorable en matière d'emploi sont des facteurs essentiels d'inclusion citoyenne⁹.

Graphique 3

Taux de participation prédit et typologie emploi et développement économique



Source : données collectées dans le cadre de la convention d'étude « la participation des citoyens aux scrutins électoraux pour l'ensemble des quartiers de la politique de la ville » à partir des données électorales du ministère de l'Intérieur.

Champ : les statistiques sont calculées à partir des résultats des bureaux de vote agrégés par QPV de l'étude, soit 809 quartiers pour lesquels la typologie est disponible.

Traitements : les auteurs et l'ANCT-ONPV pour les typologies.

Note de lecture : il s'agit du taux de participation prédit à partir du premier modèle présenté dans l'encadré 3. Pour le 1^{er} tour des élections présidentielles de 2017 s'élevait à 71,9 % pour les quartiers dans un environnement dynamique. Les traits discontinus indiquent l'intervalle de confiance à 95 %.

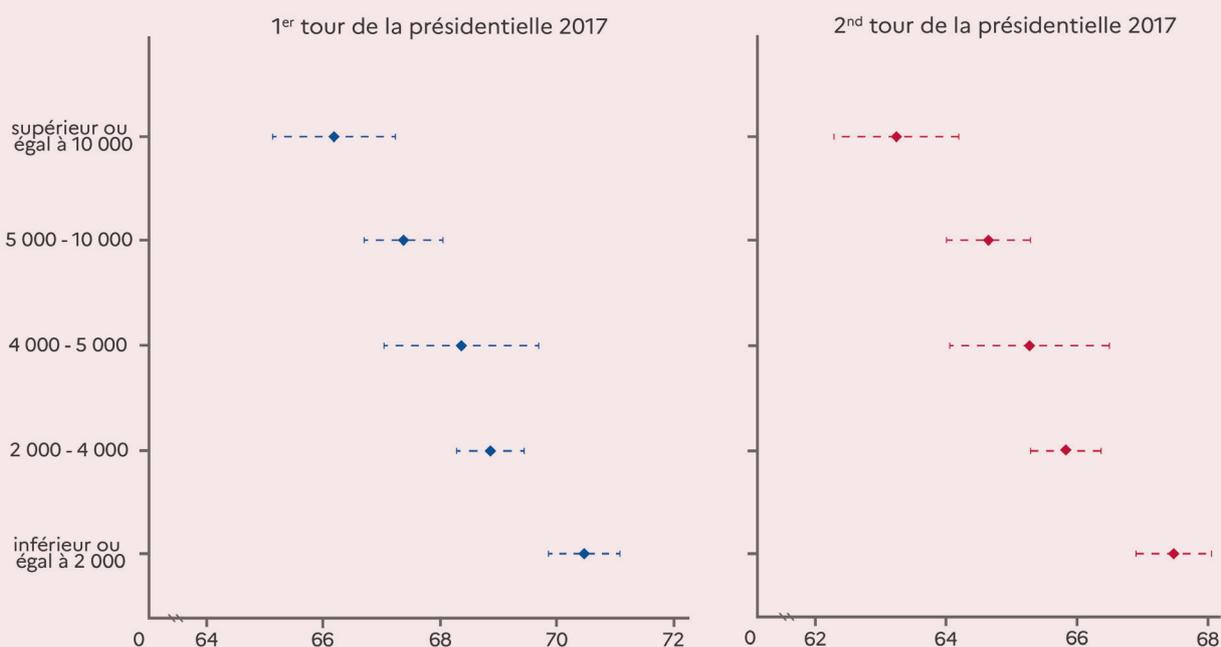
La taille des quartiers et les caractéristiques démographiques des habitants influencent également la participation

Des liens entre les caractéristiques spécifiques des quartiers et les niveaux de participation existent également. Ils sont mis en évidence à l'aide de la seconde estimation multivariée. Seules les relations statistiquement significatives au premier tour, au second, ou aux deux sont commentées.

En premier lieu, le taux de participation décroît avec la taille du quartier aussi bien au premier qu'au second tour (graphique 4). Il est significativement plus élevé dans les quartiers de moins de 2 000 habitants que dans tout autre quartier,

la différence étant de près de 5 points de pourcentage avec les quartiers les plus grands (plus de 10 000 habitants). Les différences sont moins nettes entre les autres tailles intermédiaires, comme on peut le voir en comparant les valeurs des intervalles de confiance. La participation n'est ainsi pas significativement différente entre les quartiers de taille moyenne et les trois autres tailles de quartiers. Elle est en revanche significativement plus élevée dans les quartiers avec une population de 2 000 à 3 000 habitants que dans ceux de 5 000 à 10 000 et de plus de 10 000 habitants.

Graphique 4
Taux de participation prédit et taille du quartier



Source : données collectées dans le cadre de la convention d'étude « la participation des citoyens aux scrutins électoraux pour l'ensemble des quartiers de la politique de la ville » à partir des données électorales du ministère de l'Intérieur.

Traitements : les auteurs.

Note de lecture : il s'agit du taux de participation prédit à partir du second modèle présenté dans l'encadré 3. Pour le 1er tour des élections présidentielles de 2017, il s'élevait à 70,4 % pour les quartiers de moins de 2000 habitants. Les traits discontinus indiquent l'intervalle de confiance à 95 %.

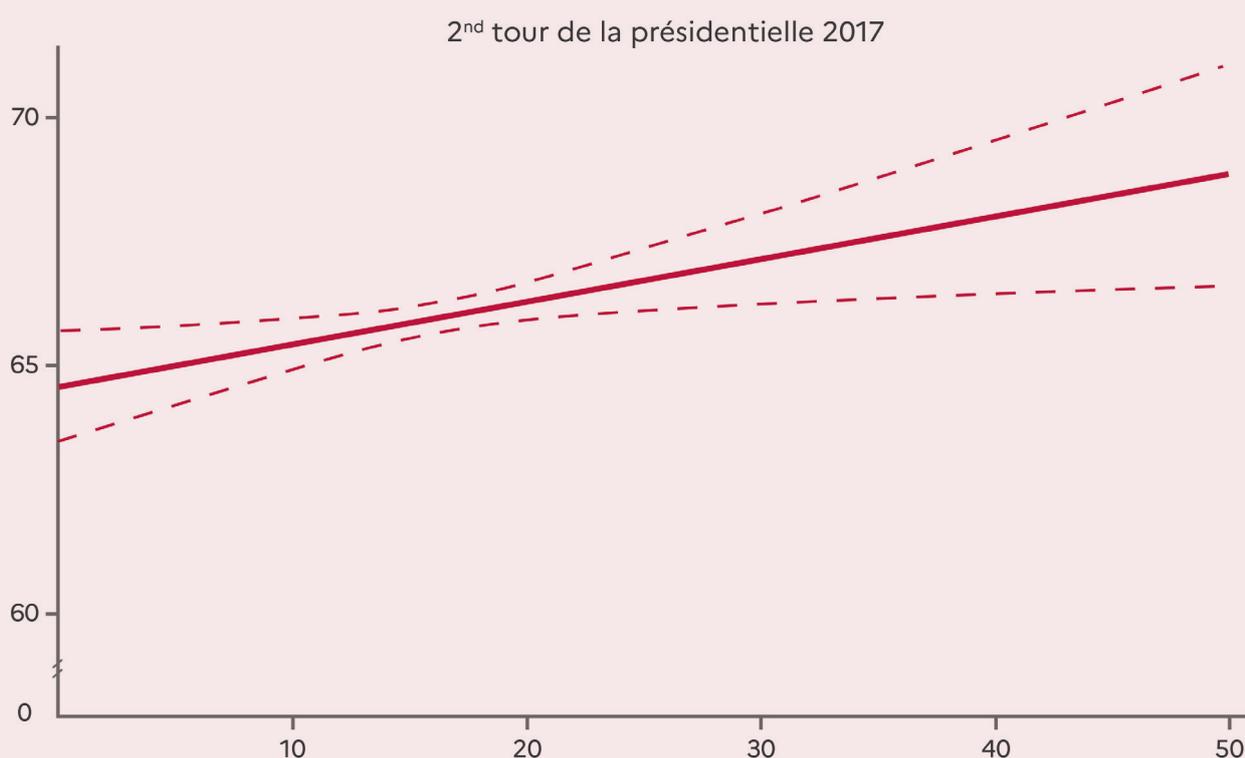
Une participation qui augmente avec la proportion de personnes âgées

La deuxième caractéristique du quartier, la part des personnes de plus de 60 ans (graphique 5), est associée avec une participation plus élevée mais uniquement pour le second tour de l'élection. C'est d'ailleurs la seule variable de l'estimation dont l'effet n'est présent qu'à un seul tour. Le taux prédit passe, toutes choses égales par ailleurs, d'environ 65 % dans un quartier fictif qui aurait toutes les caractéristiques moyennes des quartiers et où la part des plus de 60 ans serait proche de 0 à près de 69 % dans un quartier où les plus de 60 ans représenteraient près de 50 %

de la population. Deux explications à ce résultat peuvent être avancées. Les études sur les données individuelles montrent que les personnes âgées témoignent d'une plus forte participation, car elles sont plus fréquemment inscrites et ont été socialisées dans un environnement plus fortement participatif. La forte présence de plus de 60 ans dans un quartier témoigne peut-être aussi d'une plus faible mobilité résidentielle du quartier et donc d'un capital social plus développé (Putnam, 2010).

Graphique 5

Taux de participation prédit et part des 60 ans et plus dans la population



Source : données collectées dans le cadre de la convention d'étude « la participation des citoyens aux scrutins électoraux pour l'ensemble des quartiers de la politique de la ville » à partir des données électorales du ministère de l'Intérieur.

Champ : les statistiques sont calculées à partir des résultats des bureaux de vote agrégés par QPV de l'étude, soit 1 135 quartiers.

Traitements : les auteurs.

Note de lecture : il s'agit du taux de participation prédit à partir du second modèle présenté dans l'encadré 3. Pour le 1^{er} tour des élections présidentielles de 2017, il s'élevait à 64,8 % lorsque le quartier ne comporte aucun habitant de plus de 60 ans, et sa croissance est continue avec l'augmentation de la proportion de cette population. Les traits discontinus indiquent l'intervalle de confiance à 95 %.

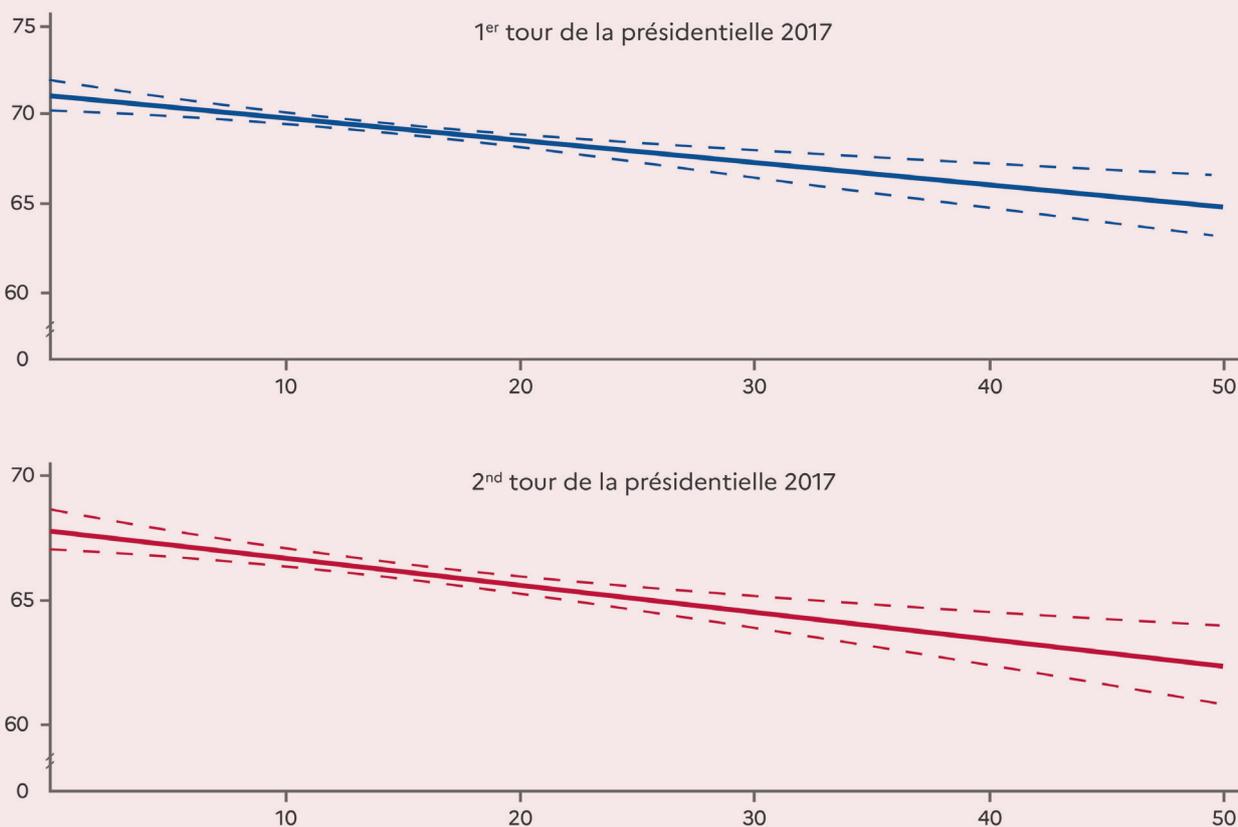
Une participation qui se réduit avec la proportion d'étrangers

Les quartiers se distinguent également selon l'importance de la population étrangère qui y réside. Un quartier fictif qui aurait toutes les caractéristiques moyennes des quartiers sauf la part des étrangers qui serait nulle aurait ainsi un taux de participation de l'ordre de 71 % au premier tour, soit 5 points de pourcentage de plus que dans un quartier en tout point similaire, mais dont la part des étrangers serait de 50 % (graphique 6). L'effet est similaire pour le second tour. Les étrangers, quelle que soit leur nationalité, n'ont pas le droit de vote aux élections présidentielles. Ce n'est donc pas parce qu'ils ne votent pas que la participation est très significativement décroissante avec la part des étrangers résidant dans un quartier. Les quartiers

où réside une large part d'étrangers peuvent être des quartiers à forte mobilité résidentielle (les personnes qui y résident en partent dès qu'elles connaissent une amélioration de leur situation), qui affichent un fort taux de chômage ainsi que d'importantes difficultés d'insertion. Et les personnes nées de parents étrangers, même lorsqu'elles acquièrent la nationalité française à 18 ans, n'ont pas été élevées dans un environnement de forte socialisation politique (Jaber, 2005). Ce contexte lié à l'importance de la population étrangère qui, de fait, est moins intéressée et informée sur les élections, constitue un parfait exemple des effets de voisinage sur les comportements de participation électorale.

Graphique 6

Taux de participation prédit et part des étrangers dans la population



Source : données collectées dans le cadre de la convention d'étude « la participation des citoyens aux scrutins électoraux pour l'ensemble des quartiers de la politique de la ville » à partir des données électorales du ministère de l'Intérieur.

Champ : les statistiques sont calculées à partir des résultats des bureaux de vote agrégés par QPV de l'étude, soit 1 135 quartiers.

Traitements : les auteurs.

Note de lecture : il s'agit du taux de participation prédit à partir du second modèle présenté dans l'encadré 3. Pour le 1^{er} tour des élections présidentielles de 2017, il s'élevait à 71,2 % lorsque le quartier ne comporte aucun étranger, et sa décroissance est continue avec l'augmentation de la proportion de cette population. Les traits discontinus indiquent l'intervalle de confiance à 95 %. La définition des étrangers est celle de l'INSEE.

Une participation qui augmente avec la richesse et les diplômés

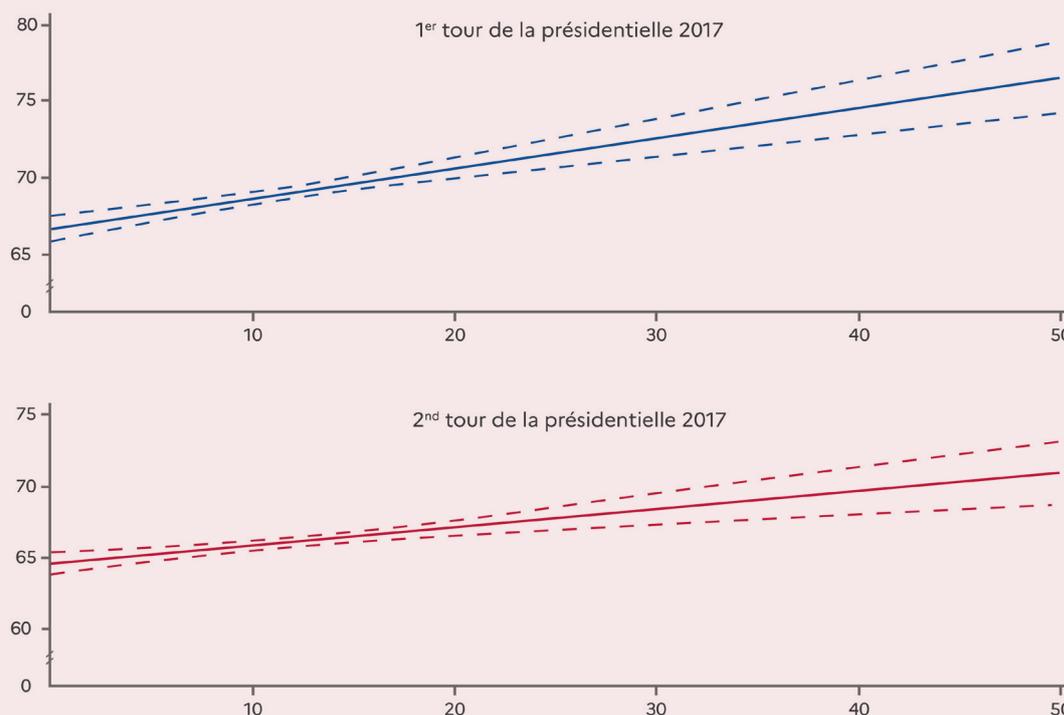
Enfin, les deux dernières variables¹⁰ sont le niveau de diplôme de la population du quartier et le niveau de revenu médian par unité de consommation. Ces deux variables sont des indicateurs du niveau d'insertion sociale des habitants du quartier. Logiquement, le niveau de participation est significativement plus élevé dans les quartiers où la population est plus éduquée et dans ceux où la population a des revenus plus élevés. Ces deux variables bien que reliées, un bon niveau d'éducation étant le plus souvent associé à un revenu plus élevé, jouent néanmoins des effets indépendants et complémentaires.

Un quartier fictif qui aurait toutes les caractéristiques moyennes des quartiers, notamment un revenu par unité de consommation à la médiane, aurait un taux de participation de l'ordre de 66 % au premier tour lorsque la

population ne compte aucun diplômé de niveau bac +2 et au-delà et un taux de participation de l'ordre de 76 % lorsqu'elle en comprend 50 % (graphique 7). La hausse du taux de participation avec le niveau d'éducation est un peu moindre au second tour mais reste très importante. L'influence de l'éducation sur le niveau de participation électorale enregistrée dans un quartier est multi-factorielle. Tout d'abord, il est évident que, la participation augmentant avec le niveau d'éducation, les quartiers où la population est bien éduquée affichent un taux de participation plus élevé. Mais il n'y a pas seulement cet effet direct de l'éducation. Le niveau d'éducation génère également des effets indirects, via des effets de voisinage très importants : si les plus diplômés participent plus, ils ont aussi tendance à inciter leur entourage, moins diplômé, à plus voter. L'éducation, par ses effets de contagion, est un facteur essentiel d'inclusion citoyenne.

Graphique 7

Taux de participation prédit et part des diplômés (bac+2 et au-delà) dans la population



Source : données collectées dans le cadre de la convention d'étude « la participation des citoyens aux scrutins électoraux pour l'ensemble des quartiers de la politique de la ville » à partir des données électorales du ministère de l'Intérieur.

Champ : Les statistiques sont calculées à partir des résultats des bureaux de vote agrégés par QPV de l'étude, soit 1 135 quartiers.

Traitements : les auteurs.

Note de lecture : il s'agit du taux de participation prédit à partir du second modèle présenté dans l'encadré 3. Pour le 1^{er} tour des élections présidentielles de 2017, il s'élevait à 66,5 % lorsque le quartier ne comporte aucun diplômés bac+2 et au-delà, et sa croissance est continue avec l'augmentation de la proportion de cette population. Les traits discontinus indiquent l'intervalle de confiance à 95 %.

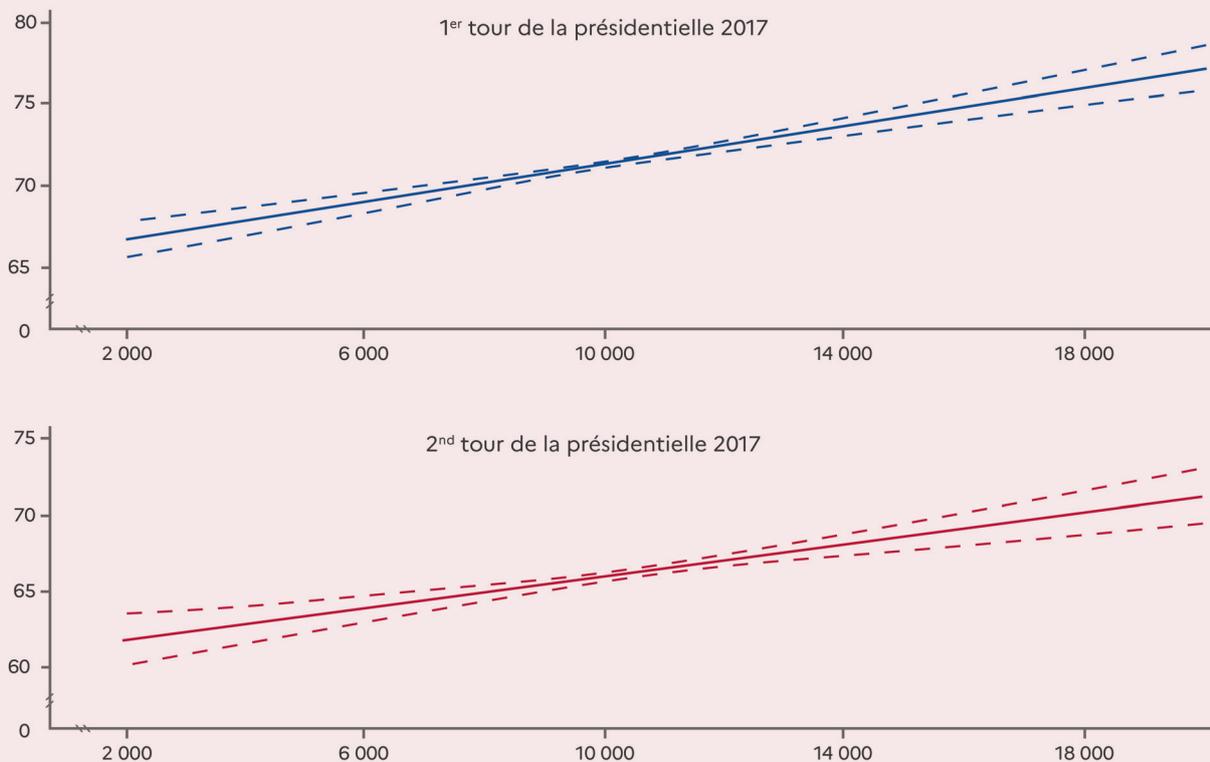
10. La part des femmes dans les quartiers n'est pas un facteur explicatif de l'hétérogénéité de la participation électorale d'un quartier à l'autre.

La participation au sein des quartiers est également très fortement reliée au niveau de revenu du quartier même si son ampleur est modérée. Toutes choses égales par ailleurs, et notamment pour un niveau d'éducation donné, plus la population est riche (mesurée par le revenu médian par unité de consommation) et plus la participation est élevée, et cela aussi bien au premier qu'au second tour (graphique 8). Le niveau de revenu du quartier est, comme l'éducation, un marqueur du niveau d'insertion sociale des habitants du quartier. Les quartiers où la population est plus pauvre, et donc moins bien insérée socialement, affichent des taux de participation plus faibles.

La participation électorale observée dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville lors des élections présidentielles de 2017 témoigne à la fois d'un faible niveau d'insertion citoyenne (la participation y est en moyenne nettement plus faible que dans le reste des communes d'appartenance des QPV) et d'une forte hétérogénéité d'un quartier à l'autre. Cette situation s'explique par la taille des quartiers et leur environnement urbain mais pour une plus grande mesure par la

situation socio-économique des quartiers, les difficultés d'insertion sociale des habitants vont de pair avec une faible insertion citoyenne. Le contexte socio-économique particulièrement difficile de certains quartiers pourrait venir, par ailleurs, à travers des effets de voisinage renforcer cette faiblesse de l'insertion citoyenne. L'une des ambitions de la politique de la ville en direction des quartiers prioritaires est pourtant d'en faire des lieux favorisant la participation ainsi que l'inclusion citoyenne. Si ces actions de politique publique mobilisent souvent les habitants des quartiers, c'est principalement à travers des activités locales, comme l'engagement associatif. Elles contribuent peu à susciter la participation aux élections nationales. Il est pour autant nécessaire d'affiner ces résultats par un suivi régulier dans le temps et plus détaillé dans l'espace des comportements électoraux au sein des QPV. Cela serait grandement facilité par une mise à disposition consolidée et informatisée de la définition spatiale des bureaux de vote, aujourd'hui inexistante et qui nécessite une collecte et un traitement laborieux de l'information auprès des municipalités.

Graphique 8
Taux de participation prédit et revenus



Source : données collectées dans le cadre de la convention d'étude « la participation des citoyens aux scrutins électoraux pour l'ensemble des quartiers de la politique de la ville » à partir des données électorales du ministère de l'Intérieur.

Champ : les statistiques sont calculées à partir des résultats des bureaux de vote agrégés par QPV de l'étude, soit 1 135 quartiers.

Traitements : les auteurs.

Note de lecture : il s'agit du taux de participation prédit à partir du second modèle présenté dans l'encadré 3. Pour le 1er tour de l'élection présidentielle de 2017, il s'élevait à 62,6 % lorsque le revenu annuel déclaré par unité de consommation est de 2 000 euros, et sa croissance est continue avec l'augmentation du revenu. Les traits discontinus indiquent l'intervalle de confiance à 95 %.

2

Les associations financées par la politique de la ville

Le nombre d'associations aux actions diverses, financées par le programme 147, augmente depuis 2015.

Kablan Koffi, Helga Mondésir

ANCT – Direction générale déléguée de la politique de la ville (DGDPV) – Observatoire national de la politique de la ville (ONPV)*

(*) Les membres de la DGDPV participant à l'étude sont : Adil Jazouli, Gabrielle de Nadaillac, Olivier Forner, Christine Duval, Ratiba Bendjoudi, Jean-Claude Sinnassamy



Entre 2015 et 2020, le nombre d'associations financées par les crédits du programme 147 « Politique de la ville » (P147) a augmenté annuellement en moyenne de 5,4 %. Les associations sans salarié sont de plus en plus présentes parmi les bénéficiaires des financements de ce programme. Parmi celles-ci, 19,8 % mènent des actions dans le domaine du lien social, de la citoyenneté et de la participation des habitants, 15 % dans le domaine de l'emploi et 13,7 % dans le domaine de la culture et de l'expression artistique.

Les femmes président 41 % des associations bénéficiaires du soutien du P147. Elles sont, pour la plupart, à la tête des associations qui bénéficient de moins de 5 000 € de subvention. Les hommes sont plus fréquemment présidents d'associations qui bénéficient de subventions supérieures ou égales à 100 000 €. Les femmes sont plus souvent présidentes d'associations dans le domaine de la parentalité et des droits sociaux (59 %). Les hommes assurent davantage la présidence des associations dans le domaine du développement économique (76 %) et dans celui des sports et loisirs (70 %).

Les actions des associations s'adressent en priorité aux jeunes de moins de 18 ans (45,9 % des bénéficiaires) et aux habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), qui représentent 71,0 % des bénéficiaires. Les personnes âgées sont sous-représentées parmi les bénéficiaires (5,7 %). 51,7 % des femmes sont bénéficiaires des actions contre 48,3 % chez les hommes.

Un peu plus du tiers (34,1 %) des associations reçoivent du P147 une subvention inférieure à 5 000 €. Celle-ci représente la principale ressource des associations soutenues par ce programme. La plupart des associations financées une année donnée sont refinancées l'année suivante. La stabilité des associations financées s'accompagne d'une stabilité des montants octroyés. L'entrée, la stabilité et la sortie d'une association bénéficiant du soutien du P147 dépend de la taille de la population en QPV du département dans lequel elle se trouve et des montants des subventions qu'elle perçoit.

L'édification massive, à la fin des années 1960 et au début de la décennie suivante, des grands ensembles qui constituent encore l'essentiel des territoires classés en QPV d'aujourd'hui, s'est réalisée en tenant assez peu compte des facteurs humains et sociaux. Il fallait construire vite et beaucoup, jusqu'à 500 000 logements par an, et l'urgence urbaine faisait passer toute autre considération à l'arrière-plan : l'apparition d'expressions comme celle des « cités dortoirs » mettait en évidence que la fonction essentielle, pour ne pas dire unique, de ces programmes de construction était d'assurer un logement décent, et non de « fabriquer la ville ».

Néanmoins, une vie associative émergea très vite autour d'amicales de locataires, des premiers conseils de quartiers et d'initiatives émanant de la société civile pour améliorer le cadre de vie dans ces territoires. Ces premières dynamiques étaient pour l'essentiel portées par des personnes et des groupes issus des classes moyennes fortement représentées à l'époque dans ces quartiers. Par la suite, leur départ progressif de ces territoires et leur remplacement par des populations plus précaires portèrent un coup sévère à ces premiers bouillonnements citoyens. À la fin des années 1970, l'arrivée massive de populations immigrées avec des problématiques spécifiques changea la donne, et la vie sociale dans ces quartiers s'en trouva fortement modifiée.

Après les années Habitat Vie Sociale (HVS), la politique de la ville commença à vraiment se structurer au début des années 1980 sous l'impulsion de la Commission nationale pour le développement social et urbain des quartiers (CNDSQ). Celle-ci mit la participation des habitants au cœur de ses objectifs. Des événements accélérèrent les choses : des premières émeutes éclatèrent à l'été 1991 dans plusieurs quartiers de la banlieue lyonnaise. Les pouvoirs publics cherchèrent des interlocuteurs dans la population de ces quartiers. L'année suivante, l'organisation des premières opérations « anti-été-chaud » permit de mobiliser quelques parents et de recruter certains jeunes dans des fonctions d'animateur. Cependant, et à la suite de conflits récurrents et de plus en plus violents dans la banlieue lyonnaise entre jeunes et forces de l'ordre, certains d'entre eux décidèrent d'organiser, à l'automne 1983, une grande « marche pour l'égalité et contre le racisme¹ » pour « prendre la France à témoin ». Après un périple de deux mois et cinquante villes traversées, cet événement eut un large impact et plusieurs études et monographies ont documenté la naissance d'une véritable dynamique citoyenne plutôt contestataire. Les associations, celles menées par les jeunes en particulier, adoptèrent alors une posture d'opposition face aux pouvoirs publics, au niveau local notamment.

Cette opposition se focalisa sur les questions de sécurité, de jeunesse et d'emploi. Sur chacun de ces sujets, les associations demandaient l'ouverture d'une concertation et la participation aux processus de décision qui les concernaient : ce ne fut pas toujours le cas².

C'est, selon certains chercheurs, le début d'un foisonnement citoyen. Les nouvelles associations agissant dans les quartiers voulaient s'occuper de lien social, d'éducation, de culture, de sport, de loisirs ou d'emploi, thématiques que nous retrouvons encore aujourd'hui. Cependant, l'âge et la volatilité des jeunes engagés expliquent que le « taux de mortalité » de ces structures ait été élevé, affectant la continuité des actions et la mémoire des engagements citoyens dans les quartiers. Les dynamiques citoyennes donnèrent alors l'impression de fonctionner « en dents de scie », étant sensibles aux événements contingents, et de ne pas disposer de visibilité à moyen et long terme. L'essoufflement va durer quelques années, durant lesquelles les suites d'événements, comme les émeutes urbaines successives, vont donner lieu à de nouvelles dynamiques citoyennes en quête de reconnaissance et de coopération avec les politiques publiques³.

En fait, c'est la plus grande lisibilité et la pérennisation des financements de la politique de la ville qui vont aider à structurer dans la durée le champ citoyen et associatif dans les quartiers populaires. Les associations qui se créent ou se développent le font en écho aux orientations de la politique de la ville, et non pas seulement pour des raisons financières, vu la modicité relative des subventions accordées. Aux côtés des services de l'État, des collectivités territoriales et des professionnels de la politique de la ville, ces associations se positionnent comme partenaires à part entière dans la mise en place des politiques publiques qui les concernent. Un bon nombre d'associations se professionnalisent, même si le bénévolat reste le trait dominant ; par ailleurs, la féminisation des postes de responsabilité progresse⁴. La grande proximité avec les habitants constitue la force de cette dynamique. Elle l'a prouvé lors de la crise sanitaire et sociale de la Covid 19, durant laquelle les associations de proximité ont été très présentes et proactives.

Depuis ses origines, la politique de la ville a mis au cœur de son action, à la fois comme méthode et comme finalité, la participation des habitants. La présente étude apporte un éclairage sur la dynamique associative à l'œuvre. Ces analyses portent sur les 19 082 associations financées au moins une fois, entre 2015 et 2020, par le programme 147 (encadré 1) dont près de 72,4 % sont situées hors QPV mais mènent des actions au profit des habitants de ces quartiers.

La dynamique associative dans les QPV touche tous les domaines de la vie sociale de ces territoires, de l'éducation au lien social en passant par le sport ou la solidarité. Les associations sont devenues des acteurs incontournables de la vie de la cité et de la mise en œuvre de la politique de la ville. Cette dynamique associative dépasse désormais les limites des QPV et étend ses interventions au reste de leur commune ou agglomération d'appartenance en contribuant pleinement à la vie publique locale. À cet égard, elles participent à l'ensemble des dynamiques citoyennes qui animent les territoires.

Il s'agira dans cette étude de décrire, à partir des données fournies par des systèmes d'information de la politique de la ville (encadré 2), les associations intervenant dans les QPV. Les analyses présentent :

- les caractéristiques des associations ;
- le profil des dirigeants des associations et les bénéficiaires de leurs actions ;
- les financements accordés ainsi que le renouvellement des associations intervenant en QPV et financées par le programme 147.

1. Plus connue sous le vocable de « Marche des beurs »

2. F. Dubet, A. Jazouli, D. Lapeyronnie « L'État et les jeunes » Éditions ouvrières, Paris, 1984.

3. Collectif « Ces quartiers dont on parle » Éditions de l'Aube, Paris, 1997

4. Selon le rapport 2019 de l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (Injep) sur la vie associative, en 2005, 31 % des associations étaient dirigées par des femmes. En 2017, elles sont 36 % à être dirigées par des femmes.

ENCADRÉ 1 : LES CRÉDITS DU PROGRAMME 147 À DESTINATION DES QPV DANS LE CADRE DES CONTRATS DE VILLE

Concentrés sur 1 514 quartiers, dont 1 300 dans l'Hexagone et 214 dans les territoires ultra-marins, répartis sur 859 communes, les crédits de la politique de la ville sont spécifiquement réservés aux territoires présentant les plus fortes concentrations urbaines de pauvreté. Ils sont répartis par les préfets de région et de département en application des orientations du Gouvernement et dans le cadre des contrats de ville associant les partenaires territoriaux. Ils représentent l'essentiel des crédits d'intervention du programme 147. Ils s'élevaient à 396 M€ en 2020 et sont versés aux porteurs de projets sous forme de subvention, après dépôt de leur dossier de demande sur un portail dématérialisé (Dauphin). Ils sont complétés par des aides aux postes d'adultes relais (6 514 postes, 20 000 € par poste et par an), et Fonjep (1 520 postes, 7 000 € par an).

Prévus à l'article 6 de la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, les contrats de ville sont signés à l'échelle intercommunale par l'État, représenté par le préfet de département, d'une part et, d'autre part, le président de l'établissement

public de coopération intercommunale (EPCI), les maires des communes concernées et les présidents d'exécutifs départementaux et régionaux. Ils comportent trois piliers :

- un pilier « cohésion sociale », avec pour objectifs prioritaires le soutien aux familles monoparentales et la solidarité entre les générations ;
- un pilier « cadre de vie et renouvellement urbain », avec pour objectif une amélioration tangible de la vie quotidienne des habitants, en particulier de ceux qui résident dans le logement social ;
- un pilier « développement de l'activité économique et de l'emploi », avec pour objectif la réduction de moitié sur la durée du contrat des écarts de taux de chômage entre les territoires prioritaires et l'agglomération de référence, en particulier au bénéfice des jeunes.

Trois priorités transversales sont déclinées dans chacun des trois piliers du contrat : la jeunesse, l'égalité femmes-hommes et la lutte contre les discriminations liées à l'origine et à l'adresse.

ENCADRÉ 2 : LES DONNÉES COLLECTÉES SUR LES SYSTÈMES D'INFORMATION DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

Les données utilisées dans cette étude sont issues de plusieurs sources : système d'information Dauphin pour les subventions aux associations, Agence de services et de paiement (ASP) relatives aux postes d'adultes-relais et Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire (Fonjep), concernant les postes financés par ce fonds.

Le système d'information Dauphin collecte des informations sur les porteurs du projet et sur le projet. Ces informations recueillies correspondent à celles du Cerfa n° 12156*06 que remplissent les porteurs de projet qui concernent les caractéristiques du porteur et celles du projet pour lequel il demande une subvention. Concernant l'association, sont collectés : numéro Siret, adresse du siège social, budget de l'association etc. Le budget regroupe les charges directes (menues dépenses, main d'œuvre, locations...) et indirectes de l'action, ainsi que toutes les ressources mobilisables pour financer ces charges. Concernant le projet, le(s) objectif(s) du projet, la description du projet et le rattachement au contrat de ville sont renseignés par le porteur. L'instruction de la subvention est faite à partir d'une autre plateforme : GIS-PRO qui précise le département ou la région concernée, le montant accordé à la demande par le P147, la thématique concernée, la nature de la convention (annuelle, pluriannuelle ou scolaire), la date de création de l'acte attributif de subvention et la date de paiement de la subvention.

Les informations sur les aides adultes-relais et les postes Fonjep sont respectivement fournies par l'ASP et par le Fonjep : numéro Siret de l'association, nom des structures employeuses et montants versés pour chaque contrat pour les années 2015 à 2020. Les données du Fonjep comprennent, pour la même période, le nom et les données administratives des structures employeuses, ainsi que la liste de tous les postes Fonjep soutenus pour les années 2015 à 2020.

Une fois la subvention accordée et les actions réalisées, le porteur de projet remplit le Cerfa de compte rendu financier n° 15059*02 qui atteste la conformité des opérations comptables (i.e. des dépenses effectuées et des recettes perçues à l'objet de la subvention). Ce Cerfa est à retourner à l'autorité administrative qui a versé la subvention dans les 6 mois suivant la fin de l'exercice au cours duquel la subvention a été accordée. Les porteurs saisissent le nombre réel de bénéficiaires de l'action, décliné selon l'âge, le sexe et le lieu de résidence. Le porteur renseigne également le cas échéant les produits d'activité et les charges de personnel de l'association. Pour cette étude, seules les justifications des actions de 2015 à 2019 sont utilisées.

Le nombre d'associations financées par le programme 147 augmente depuis 2015, une progression qui profite aux associations sans salarié et à celles investies dans le domaine de la culture et de l'expression artistique, des sports et loisirs et de l'éducation

Le programme 147 finance davantage d'associations en 2020 qu'au cours des années antérieures

Le nombre d'associations financées par le P147 passe de 7 814 à 10 161 entre 2015 et 2020, soit une croissance annuelle moyenne de 5,4 % (tableau 1). Cette évolution n'est cependant pas linéaire sur la période. De 2015 à 2016, 832 associations de plus ont été financées. Cette première phase est suivie d'une baisse de près de 300 associations en 2017. Ce nombre progresse ensuite modérément entre 2018 et 2019 (+ 77 associations). En 2020, 1 565 associations de plus ont été financées par rapport à 2019. Ces évolutions du nombre d'associations bénéficiaires du soutien de la politique de la ville sont corrélées aux montants des crédits annuels du P147. La baisse de 10,8 % du crédit du P147, entre 2016 et 2017, explique la contraction de 3,6 % du nombre d'associations financées au cours de cet exercice. En revanche, le montant total des subventions accordées augmente en 2020 de 45,5 % par rapport à 2019 et le nombre d'associations soutenues progresse de 18,2 %.

Tableau 1
Nombre d'associations et montant total octroyé par le P147 entre 2015 et 2020

Année	Nombre d'associations	Montant de la subvention aux associations (millions d'euros)	Variation annuelle du montant (en %)
2015	7 814	121,9	
2016	8 646	145,3	+ 19,2
2017	8 335	129,5	- 10,8
2018	8 519	136,6	+ 5,5
2019	8 596	153,8	+ 12,6
2020	10 161	223,8	+ 45,5

Source : Dauphin 2015-2020 – ANCT - DGDPV GD Vie associative.

Champ : associations financées par le P147 en France métropolitaine, dans les Drom et la Polynésie française.

Traitements : ANCT-ONPV.

Note de lecture : en 2016, 8 646 associations sont financées dans le cadre du programme 147.

L'année 2020 est marquée par le financement de nouvelles actions dans le contexte de crise sanitaire, notamment dans le cadre des opérations exceptionnelles Quartiers d'été, Quartiers d'automne et Quartiers solidaires ; bon nombre des associations qui ont porté des projets dans le cadre de ces opérations n'étaient pas financées par le P147 avant 2020⁵.

Le nombre d'associations financées par le P147 augmente avec le nombre d'habitants résidant en QPV (carte)⁶. Les départements de Seine-Saint-Denis, des Bouches-du-Rhône et du Nord, les plus concernés par la politique de la ville, comptent au total plus d'un million d'habitants en QPV en 2018. Dans chacun de ces départements, en moyenne, 400 associations y sont financées chaque année entre 2015-2020. En revanche, dans les huit départements les moins concernés par la politique de la ville (moins de 3 500 habitants en QPV), 30 associations sont, en moyenne, financées chaque année sur la même période⁷. Dans les outre-mer, le nombre d'associations financées n'est pas proportionnel à la taille de la population résidant en QPV : 160 000 personnes vivent dans les QPV réunionnais et en moyenne 50 associations y sont financées par an, soit un nombre équivalent à celui de la Guadeloupe où près de 54 000 personnes vivent en QPV.

Depuis 2016, de plus en plus d'associations sans salarié sont financées

Une minorité d'associations financées par le P147 sont sans salarié (tableau 2). En 2016, 3,9 % des associations ne déclarent pas de charges de personnel et n'ont pas bénéficié de postes Fonjep ou de postes d'adultes-relais⁸. Depuis 2016, la part de ces associations sans salarié parmi les associations financées par le P147 augmente rapidement : + 9,3 points de pourcentage entre 2016 et 2019. À l'opposé, celles qui déclarent des charges de personnel et/ou bénéficient de postes Fonjep et/ou de contrats adulte-relais diminuent de 6,9 points de pourcentage. Entre 2017-2019, la part des associations employeuses baisse plus fortement du fait de la contraction de la proportion d'associations ne disposant ni de Fonjep, ni d'adultes-relais (- 10,5 points de pourcentage entre 2017 et 2019) et de la progression des associations disposant de postes Fonjep et/ou d'adultes-relais (+ 2,2 points de pourcentage entre 2017 et 2019) qui compensent partiellement la baisse des associations ne disposant ni de Fonjep, ni d'adultes-relais. La réduction du nombre de contrats aidés hors politique de la ville, décidée dans le projet de loi de finances (PLF) 2018, a produit ses premiers effets en 2018, mais surtout en 2019, au terme des contrats existants, qui n'ont pas été renouvelés. Par ailleurs, les mesures prises en juillet 2018 dans le cadre de la *Mobilisation nationale en faveur des habitants des quartiers* (doublement du nombre de postes Fonjep, accroissement du contingent d'adultes-relais), traduites dans le PLF 2019, n'ont pas suffi à inverser la baisse du nombre d'associations employeuses parmi les associations financées.

5. En réponse aux effets de la crise sanitaire, des actions spécifiques déployées par les associations ont été financées par le P147 à la sortie des confinements et pendant les vacances scolaires (Quartiers d'été, Quartiers d'automne) : actions à destination des enfants et des jeunes QPV visant le soutien pédagogique, la promotion du sport et de la culture, le rapprochement entre la police et la population, le soutien à la parentalité etc. Via l'opération Quartiers solidaires, des associations mettent en œuvre des projets locaux innovants dans le domaine de la santé, de l'aide alimentaire, de l'insertion professionnelle, de la culture, etc.

6. Le nombre moyen d'associations est calculé sur la période 2016-2020 pour se caler sur les données du recensement de la population, qui correspondent à une moyenne sur la même période.

7. Les 8 départements comptant 3 500 habitants ou moins en QPV sont les suivants : le Cantal, les Hautes-Alpes, le Lot, la Creuse, le Gers, la Haute-Loire, l'Aveyron et la Corse-du-Sud. La population totale résidant en QPV de ces huit départements est inférieure à 18 000 habitants.

8. Le dispositif «adulte-relais» constitue un des principaux leviers de la politique de la ville et l'extension de son déploiement est un des 40 engagements gouvernementaux dans le cadre de la Mobilisation nationale pour les habitants des quartiers en 2018. Il s'agit d'une aide versée à l'embauche d'une personne de plus de 26 ans qui réside dans un QPV pour assurer des missions de médiation sociale. L'aide a une durée de 3 ans pour un montant total de 20 K€/an. Elle concerne 6 514 postes à fin décembre 2021 et 85 M€.

Les postes du Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire, ou postes Fonjep, permettent de développer et de pérenniser un projet associatif dont la réalisation nécessite l'emploi d'un salarié permanent qualifié. Attribuée pour une durée de trois ans, la subvention est éventuellement renouvelable deux fois (pour un maximum de 9 ans). Elle est d'un montant de 7 164 € par an. Cette aide doit être affectée uniquement à des structures associatives, soit issues des QPV, soit développant des projets en faveur de leurs habitants. Elle représente 1 520 postes au 31 décembre 2021 et 11 M€.

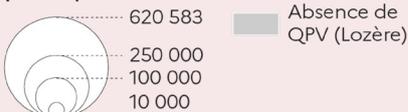
Carte

Nombre annuel moyen d'associations financées entre 2015 et 2020 par taille de population en QPV du département

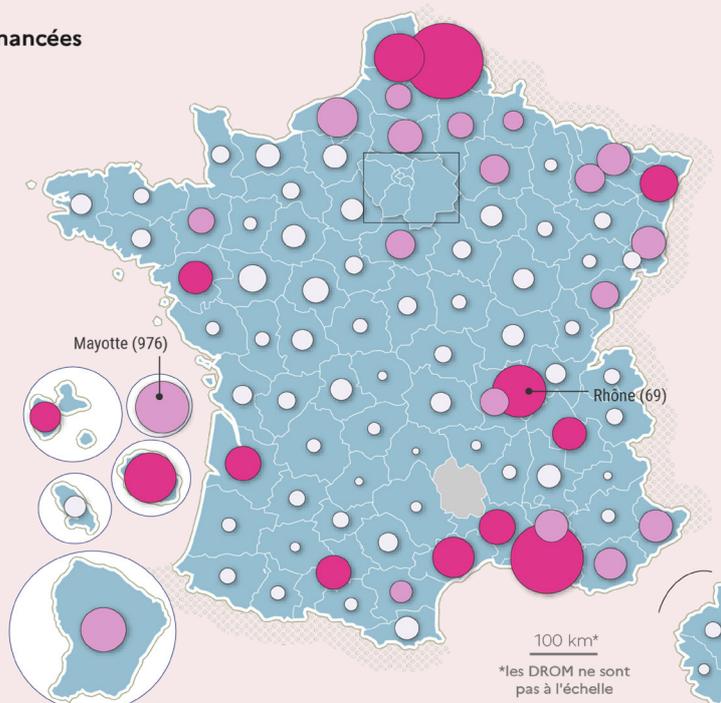
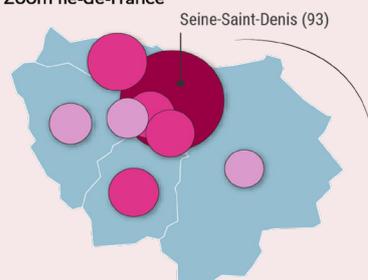
Nombre moyen annuel d'associations financées entre 2015 et 2020, par département



Nombre d'habitants en QPV en 2018 par département



Zoom Île-de-France



Source : Dauphin 2015-2020- ANCT - DGDGPV GD Vie associative, recensement de la population 2018-Insee.
Champ : associations financées par le P147 en France métropolitaine, dans les Drom et la Polynésie française.
Traitements : ANCT-Cartographie-ONPV.

Note de lecture : entre 2015-2020, 185 associations sont financées en Seine-Saint-Denis pour une population de 621 000 habitants en 2018.

Tableau 2

Type d'associations financées entre 2015 et 2019 selon leur rapport à l'emploi salarié (en %)

	Ni Fonjep ni AR	Adultes-relais	Fonjep	Adultes-relais + Fonjep	S/total	Sans salariés	Ensemble des associations avec des salariés	TOTAL
Année	(A)	(B)	(C)	(D)	(E = B + C + D)	(F)	(H = A+B+C+D)	(G = A + E + F)
2015	73,1	15,9	1,5	3,3	20,7	6,2	93,8	100,0
2016	83,4	8,2	1,5	3,0	12,7	3,9	96,1	100,0
2017	80,3	10,1	1,8	3,0	14,9	4,9	95,2	100,0
2018	78,6	9,7	1,5	3,1	14,3	7,0	92,9	100,0
2019	69,8	8,0	2,7	6,4	17,1	13,2	86,9	100,0
Variation (en points de pourcentage) entre 2017 et 2019	-10,5	-2,1	+0,9	+3,4	+2,2	+8,3	-8,3	-

Source : Dauphin 2015-2019- ANCT - DGDGPV.

Champ : associations financées par le P147 en France métropolitaine, dans les Drom et la Polynésie française.

Traitements : ANCT-ONPV.

Note de lecture : en 2016, 83,4 % des associations financées dans le cadre du P147 ne bénéficient ni de postes Fonjep ni de postes adulte-relais.

Les actions relatives au lien social, à la citoyenneté et à la participation des habitants viennent en tête des actions financées, devant celles qui concernent les domaines de l'emploi, de la culture et de l'expression artistique, des sports et loisirs et de l'éducation

Entre 2015 et 2020, les actions financées concernent en premier lieu le lien social, la citoyenneté et la participation des habitants (voir annexe)⁹. Ces domaines représentent 19,8 % des actions financées sur l'ensemble de la période (graphique 1). Au fil du temps, la part de ces actions a baissé. Elles représentaient 20,5 % de l'ensemble des actions financées en 2015-2017 mais passent à 19,1 % en 2018-2020.

Les actions en direction de la jeunesse, de la santé, de la parentalité et de l'accès aux droits sociaux, du cadre de vie et du renouvellement urbain et de la prévention et de la lutte contre les discriminations diminuent légèrement (de moins de 1 point de pourcentage entre 2015-2017 et 2018-2020).

En revanche, les actions dans les domaines de la culture et de l'expression artistique, des sports et loisirs et de l'éducation progressent au cours de la période sous observation. La part des actions liées à la culture et l'expression artistique augmente de 1,8 point de pourcentage entre 2015-2017 et 2018-2020, celles des sports et loisirs et de l'éducation augmentent chacune de 1,6 point de pourcentage entre ces deux sous-périodes.

Le nombre moyen d'actions mises en place dépend de la taille de la population en QPV du département. Dans les départements comprenant plus de 65 000 habitants en QPV, dans le domaine du lien social par exemple, 121 actions par an sont en moyenne mises en œuvre par les associations. Mais seulement 47 actions sont mises en œuvre dans les départements incluant une population comprise entre 25 000 et 65 000 habitants et 17 actions pour ceux qui ont moins de 25 000 habitants en QPV en 2018.

Les hommes dirigent le plus souvent les associations financées par le programme 147

Les femmes président 41 % des associations financées par le programme 147

Les hommes assurent le plus souvent la présidence des associations financées par le P147 : en 2019, dans 51 % des cas (graphique 2). Toutefois, la proportion de femmes qui président des associations financées par le programme est légèrement supérieure à celle des femmes qui président des associations d'une manière générale : 41 % des associations soutenues par les crédits de la politique de la ville sont présidées par des femmes, alors qu'elles sont moins de 40 % à présider des associations en France selon les enquêtes Paysage associatif de 2005, 2011 et 2017 (Injep, 2019)¹⁰.

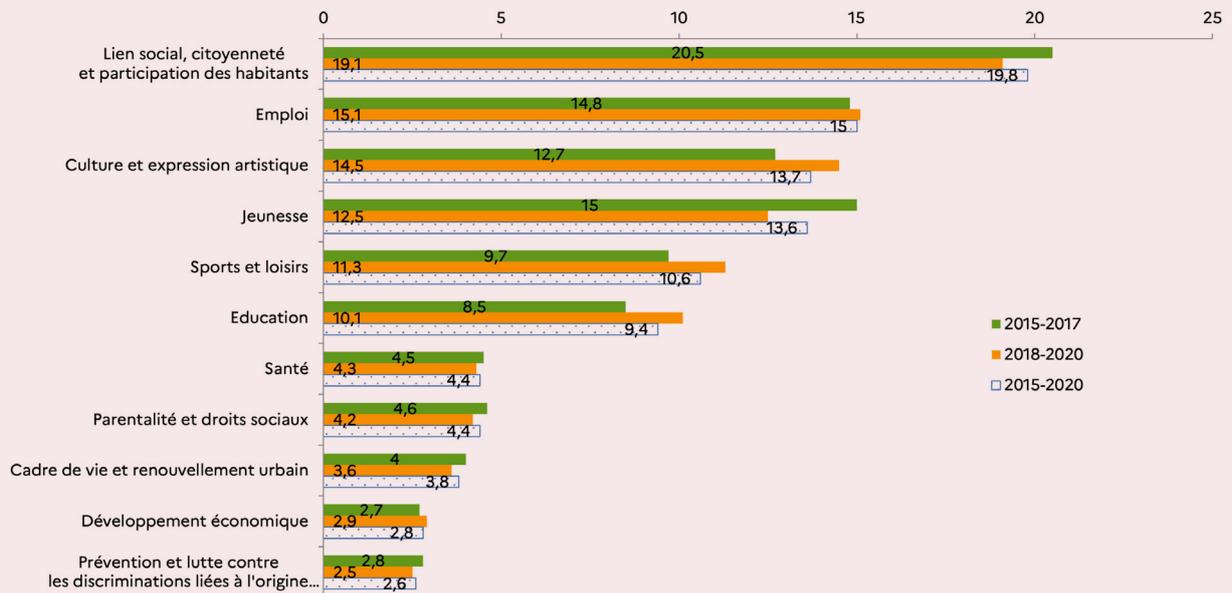
La présidence des associations financées est relativement genrée selon les domaines d'actions. Les femmes sont davantage présidentes d'association dans le domaine de la parentalité et des droits sociaux (59 %). La présidence des associations est davantage assurée par des hommes dans les secteurs du développement économique (76 %) et dans le domaine des sports et loisirs (70 %).

9. 11 domaines d'actions détaillés dans l'annexe sont dénombrés dans l'étude. Chaque domaine d'action est le résultat d'un regroupement de différentes rubriques. Le nombre de rubriques varie d'un domaine à un autre.

10. Les chiffres clés de la vie associative 2019 (Injep, 2019). Ce rapport indique la part des femmes présidentes d'une association était de 31 % en 2005, 34 % en 2011 et 36 % en 2017. La différence entre les périodes ne permet pas de conclure une surreprésentation des femmes présidentes dans les associations qui interviennent en QPV.

Graphique 1

Répartition des actions financées par domaine entre 2015 et 2020



Source : Dauphin 2015-2020 - ANCT - DGDPV.

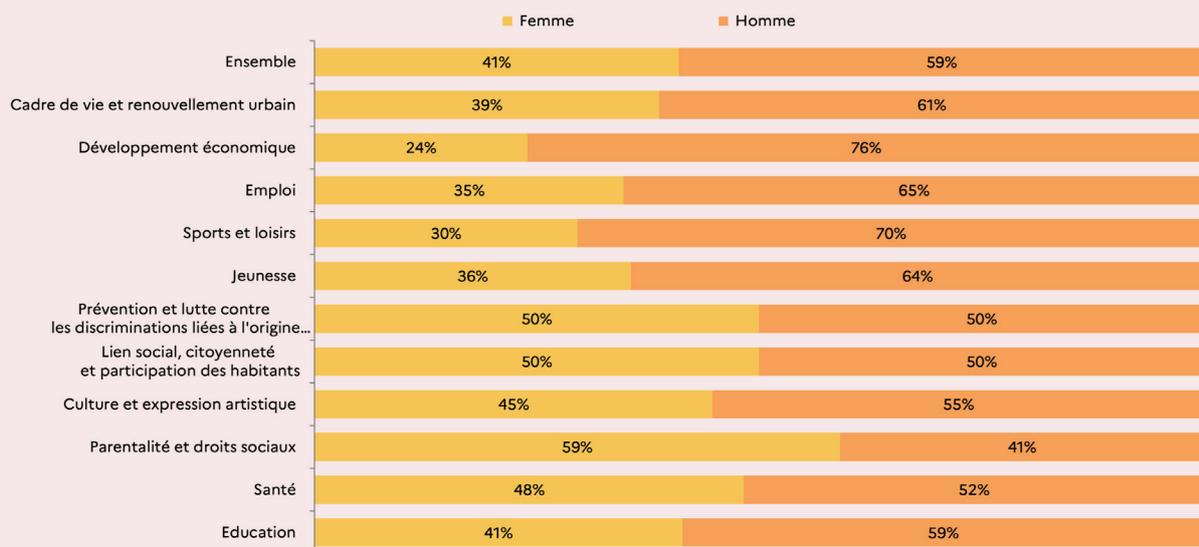
Champ : associations financées par le P147 en France métropolitaine, dans les Drom et la Polynésie française.

Traitements : ANCT-ONPV.

Note de lecture : entre 2015 et 2020, 9,4 % des actions financées par le P147 sont consacrées à l'éducation.

Graphique 2

Part des femmes présidentes et des hommes présidents d'association du programme 147 selon le domaine d'action



Source : Dauphin 2020 - ANCT - DGDPV.

Champ : associations financées par le P147 en France métropolitaine, dans les Drom et la Polynésie française.

Traitements : ANCT-ONPV.

Note de lecture : en 2019, les femmes sont présidentes de 41 % des associations du P147.

La part des femmes présidentes d'association diminue au fur et à mesure que le montant de la subvention accordée par le P147 augmente

Les femmes président 43 % des associations financées à moins de 5 000 € (graphique 3). Elles ne sont que 34,1 % dans les associations subventionnées à 100 000 € et plus. Inversement, plus le montant de la subvention est élevé, plus la part des hommes présidents d'associations augmente. Ils président 56,2 % des associations recevant moins de 5 000 € et 65,9 % des associations soutenues à hauteur de 100 000 € et plus. Ces écarts entre les hommes et les femmes peuvent en partie s'expliquer par les faibles montants perçus par les associations qui mènent des actions dans le domaine de la parentalité et de l'accès aux droits, domaine où les femmes présidentes sont surreprésentées : 37,2 % des associations dans ce domaine perçoivent un montant inférieur à 5 000 € en 2019. Dans le domaine de l'emploi, où les femmes présidentes sont sous-représentées, 7,3 % des associations sont subventionnées à hauteur de 100 000 € et plus. Ces 7,3 % se décomposent en 6,3 % d'associations présidées par des hommes et 1 % par des femmes.

Les jeunes de moins de 18 ans et les habitants des QPV sont les principaux bénéficiaires des actions

Les actions des associations du P147 ciblent en majorité les habitants des QPV (graphique 4)¹¹. 71 % de leurs bénéficiaires vivent dans un QPV. Par ailleurs, les moins de 18 ans représentent 45,9 % des personnes bénéficiaires. Cette surreprésentation des jeunes s'explique par la forte présence de ces derniers parmi les bénéficiaires des activités déployées au profit des moins de 18 ans¹². À nombre d'items identiques par rapport aux autres activités (i.e. toutes les activités qui ne sont pas destinées aux jeunes), la part des moins de 18 ans parmi les bénéficiaires des actions destinées aux jeunes passe à 56,4 % contre 43,6 % pour les autres activités.

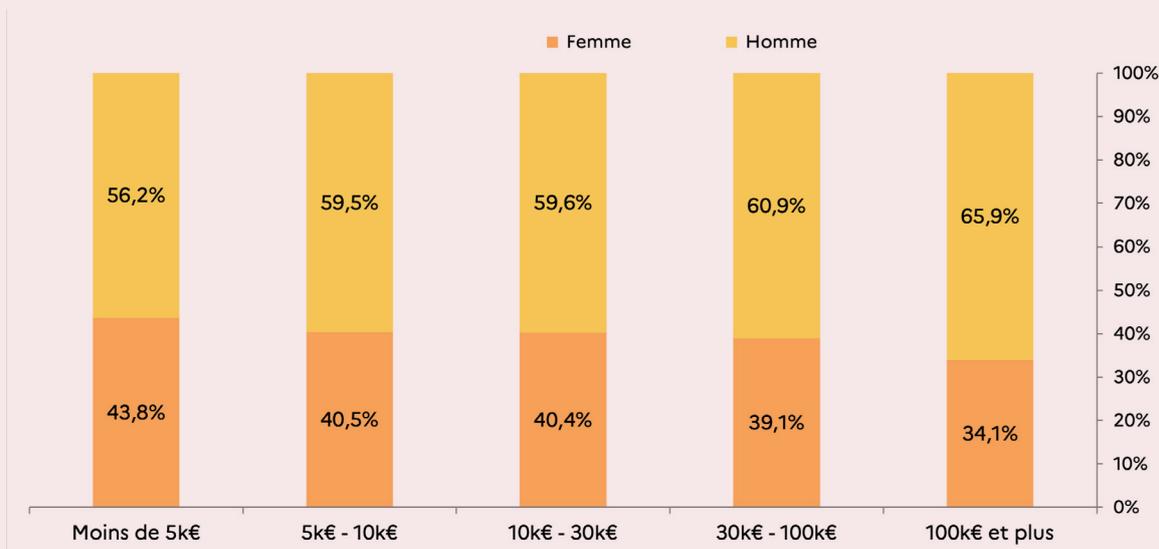
Les personnes de 65 ans et plus sont moins souvent bénéficiaires des actions des associations du programme 147. Elles ne sont que 5,5 % à bénéficier des activités soutenues par les crédits de la politique de la ville alors qu'elles représentent 12,5 % de la population en QPV en 2017 et 20,0 % de la population française. L'écart entre bénéficiaire est moins genré : 51,7 % des femmes sont bénéficiaires des actions contre 48,3 % chez les hommes.

11. Le nombre total, les tranches d'âge et le genre des bénéficiaires sont déclarés par les associations dans les justificatifs des actions.

12. Les 12 activités à destination aux jeunes considérées dans cette étude sont : les actions spécifiques d'accompagnement scolaire et les contrats locaux d'accompagnement à la scolarité, Ecole ouverte, les Cités éducatives, les actions en faveur de l'accès aux études supérieures, les Cordées de la réussite, les parcours d'excellence, les mesures de lutte contre le décrochage scolaire des collégiens et lycéens, les mesures d'aide à une réorientation (sortie du système scolaire), les actions en direction de la petite enfance et de la garde d'enfants, le dispositif ville vie vacances, les programmes mobilité des jeunes, les séjours de l'Agence nationale pour les chèques-vacances/politique de la ville, les actions d'accompagnement de la jeunesse, et l'accompagnement renforcé des jeunes.

Graphique 3

Part des femmes présidentes et des hommes présidents des associations selon le montant de la subvention accordée (en %)



Source : Dauphin 2019 - ANCT - DGDVP.

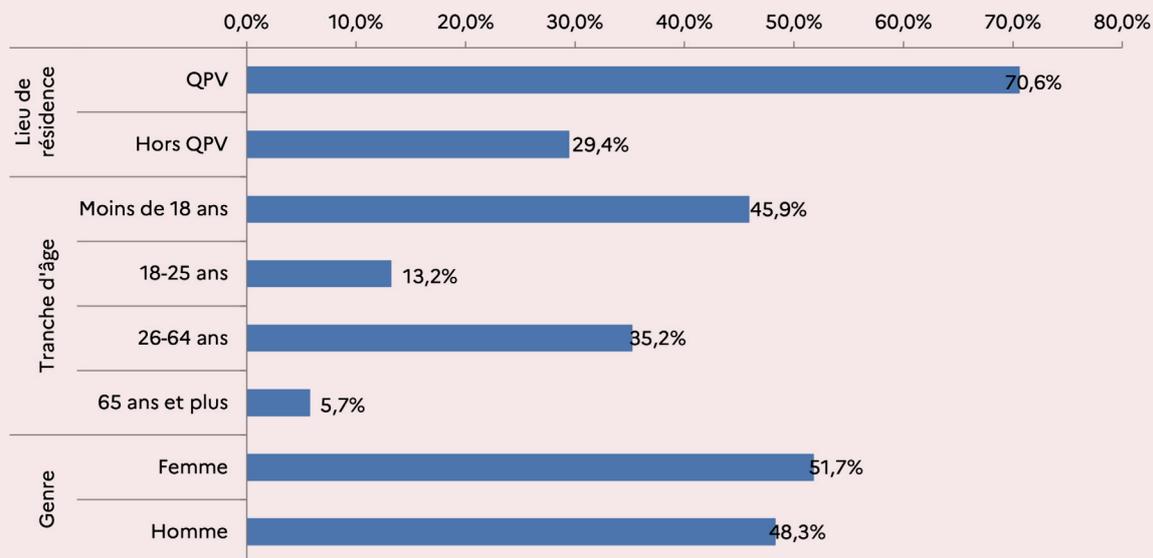
Champ : associations financées par le P147 en France métropolitaine, dans les Drom et la Polynésie française.

Traitements : ANCT-ONPV.

Note de lecture : en 2019, 34,1 % des associations subventionnées à 100 000 € et plus sont des femmes.

Graphique 4

Répartition entre 2015 et 2019 des bénéficiaires des associations du P147 selon le lieu de résidence, l'âge et le sexe



Source : Dauphin 2015-2019 - ANCT - DGDVP.

Champ : associations financées par le P147 en France métropolitaine, dans les Drom et la Polynésie française.

Traitements : ANCT-ONPV.

Note de lecture : entre 2015 et 2019, 70,6 % des bénéficiaires des associations du P147 résident en QPV, 50,2 % ont moins de 18 ans et 51 % sont des femmes.

Le programme 147 octroie des subventions au montant unitaire souvent faible, mais qui représentent une part importante des ressources totales des associations

34,1 % des associations perçoivent des subventions inférieures à 5 000 €

En moyenne par an, 52 % des crédits engagés par le P147 financent les associations¹³. Entre 2015 et 2020, 34,1 % des associations financées ont perçu des subventions inférieures à 5 000 € (graphique 5). Cette proportion atteint 41,5 % en 2017. Les associations qui perçoivent plus de 100 000 € ne représentent que 3,3 % en 2020.

Il est probable que la capacité des associations à mobiliser des montants élevés diffère fortement selon leur degré de professionnalisation. La répartition des associations employeuses et des associations sans salarié selon les tranches de subvention octroyées indique que les associations sans salarié sont moins enclines à porter des projets nécessitant des montants élevés. Près de 51 % d'entre elles sont subventionnées à moins de 5 000 € (graphique 6). Pour les subventions de 5 000 € et plus, la part des associations employeuses dans chaque tranche de montant est supérieure à celle des associations sans salarié. C'est dans la tranche de subvention la plus élevée (100 000 € et plus) que l'écart de répartition est le plus important : les associations employeuses sont 1,4 fois plus représentées dans cette tranche que les associations sans salarié.

Le programme 147 et les collectivités territoriales sont respectivement le premier et les seconds financeurs des associations intervenant dans les QPV

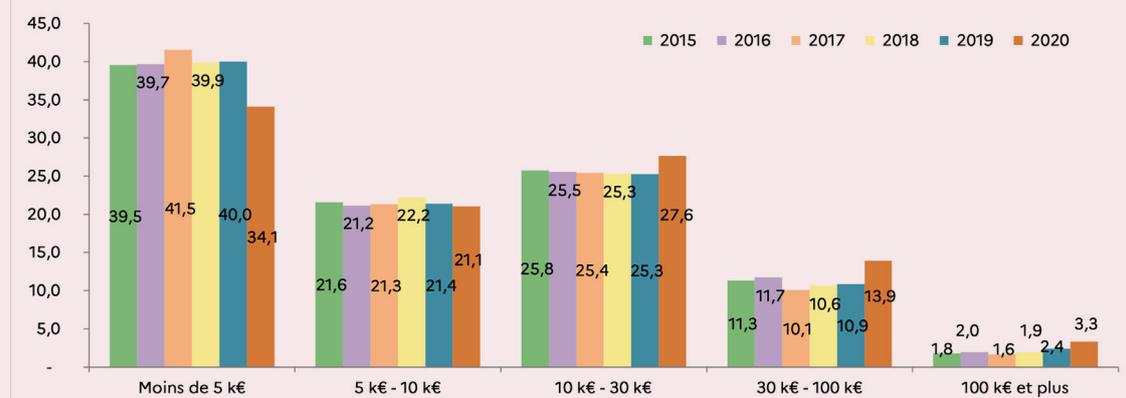
Les ressources totales des associations financées par le P147 s'élèvent à 543 M€ en 2020. Elles étaient de 537 M€ en 2015. Ces ressources proviennent essentiellement du P147, des collectivités territoriales et de leurs groupements, des ministères et des organismes sociaux, des financements européens, des ressources propres aux associations (dons, cotisations des membres, produits financiers de leurs activités, produits de gestion courante, etc., encadré 3). Dans les ressources totales des associations de 2015 à 2020, les subventions du P147 représentent une part de 34,6 % (graphique 7). Les collectivités territoriales et leurs groupements sont les seconds financeurs des associations intervenant dans les QPV (32 % des montants octroyés). Les associations sont très dépendantes des subventions publiques. Leurs ressources propres ne représentent que 5,2 % de leurs ressources totales. Toutefois, le raisonnement en moyenne sur la période 2015-2020 occulte la dégradation sensible de la part des ressources propres depuis 2017.

La place des financements publics dans les ressources totales des associations est constante sur l'ensemble de la période. Une analyse plus fine indique que d'une année sur l'autre, les positions de chaque source de financement dans les ressources totales n'ont pas changé, sauf en 2015 où le P147 finance autant les associations que les collectivités territoriales : le poids respectif de ces sources de financement était de 33,8 % pour le P147 et de 33,9 % pour les collectivités territoriales.

13. Les crédits du P147 ne financent pas que les associations. Des subventions sont aussi octroyées à des administrations, des opérateurs publics et à leurs groupements (groupements d'intérêt public, notamment) ; à des établissements privés non commerciaux, des chambres de commerce et d'industrie ; des collectivités territoriales et leurs groupements ; etc.

Graphique 5

Part des associations par tranche de subvention



Source : Dauphin 2015-2020 - ANCT - DGDVP.

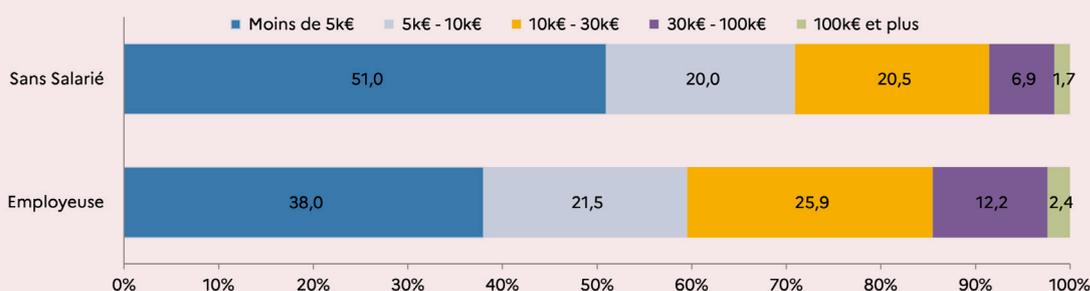
Champ : associations financées par le P147 en France métropolitaine, dans les Drom et la Polynésie française.

Traitements : ANCT-ONPV.

Note de lecture : en 2016, 39,7 % des associations sont financées à moins de 5 000 €.

Graphique 6

Répartition des associations employeuses et des associations sans salarié selon les tranches de subvention du P147



Source : Dauphin 2015-2020 - ANCT - DGDVP.

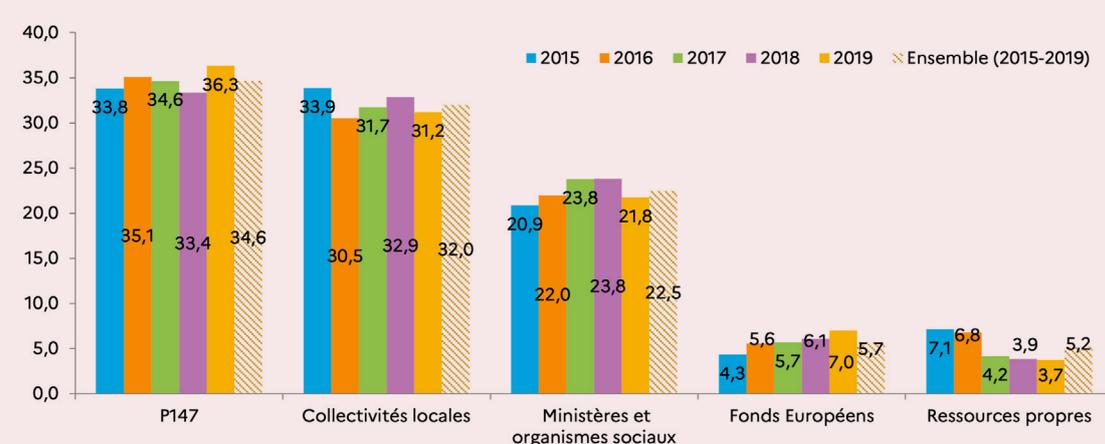
Champ : associations financées par le P147 en France métropolitaine, dans les Drom et la Polynésie française.

Traitements : ANCT-ONPV.

Note de lecture : entre 2015 et 2020, 38 % des associations employeuses ont été subventionnée à moins de 5 000 €.

Graphique 7

Part des sources de financement dans les ressources totales des associations



Source : Dauphin 2015-2019 - ANCT - DGDVP.

Champ : associations financées par le P147 en France métropolitaine, dans les Drom et la Polynésie française.

Traitements : ANCT-ONPV.

Note de lecture : en 2016, 35,1 % du financement de l'action des associations provient du programme 147.



ENCADRÉ 3 : L'ORIGINE DU FINANCEMENT DES ASSOCIATIONS INTERVENANT EN QPVILLE

En dehors du financement du P147, les associations sont financées par d'autres signataires des contrats de ville. Ces signataires incluent les collectivités territoriales (communes et leurs groupements, régions et départements), des opérateurs de l'État tels que les agences régionales de santé (ARS), les caisses d'allocations familiales (Caf), les directions régionales de Pôle Emploi, ainsi que, dans une moindre mesure, d'autres partenaires institutionnels tels que des chambres de commerce et d'industrie ou des bailleurs sociaux. Les associations financent également leurs actions avec leurs propres ressources, c'est-à-dire la vente de produits finis, de marchandises, de prestations de services, etc.

Les contrats de ville mobilisent prioritairement et de façon renforcée les politiques publiques des signataires, formalisés dans une annexe d'engagement de services publics. Celle-ci précise les moyens financiers, humains ou techniques déployés au bénéfice des quartiers, et valorise, le cas échéant, leur renforcement, pour répondre aux difficultés identifiées. Elle doit ainsi permettre de piloter le fléchage et l'adaptation des politiques de droit commun au bénéfice des habitants des quartiers. L'annexe permet par ailleurs de formaliser la complémentarité des crédits du programme 147 avec les moyens relevant du droit commun.

Dans le cadre de l'étude, les regroupements des financements selon leur origine, résumés dans le tableau ci-dessous, sont effectués pour déterminer le poids de chaque partenaire dans le financement total des associations intervenant en QPV.

Tableau A : Origine du financement des associations

Type de structure	Origine du financement
Ministère chargé de la Ville/ Programme 147	- contribution aux contrats de ville - agence de services et de paiement (postes adultes-relais) - fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire (poste Fonjep)
Collectivités territoriales	- communes - intercommunalités - départements - régions
Ministères et organismes sociaux	- ministères - organismes sociaux
Fonds européens	- fonds européens
Ressources propres	- cotisations des adhérents - dons - autres produits de gestion courante - vente de produits finis, de marchandises, prestations de services - produits exceptionnels - reprise sur amortissement et provisions - produits financiers

Les poids des sources de financement diffèrent selon les tranches de subvention versée par le P147. La contribution aux ressources totales des associations reste supérieure dans les associations des tranches de 5 000 € à 10 000 €, de 10 000 à 30 000 € et les associations de 100 000 € et plus. Le poids respectif du P147 dans les ressources y est respectivement de 38 %, 37 % et 34 % (graphique 8). Celui des collectivités territoriales y est de 33 %, 31 % et 28 %. Dans les autres tranches, l'écart de contribution entre le P147 et les collectivités territoriales est faible : moins de 3 points de pourcentage. Le poids des fonds européens dans les ressources des associations augmente avec la tranche de montant du P147. Il est de 3 % dans les associations subventionnées à moins de 5 000 € et de 12 % dans celles qui ont perçu 100 000 € et plus.

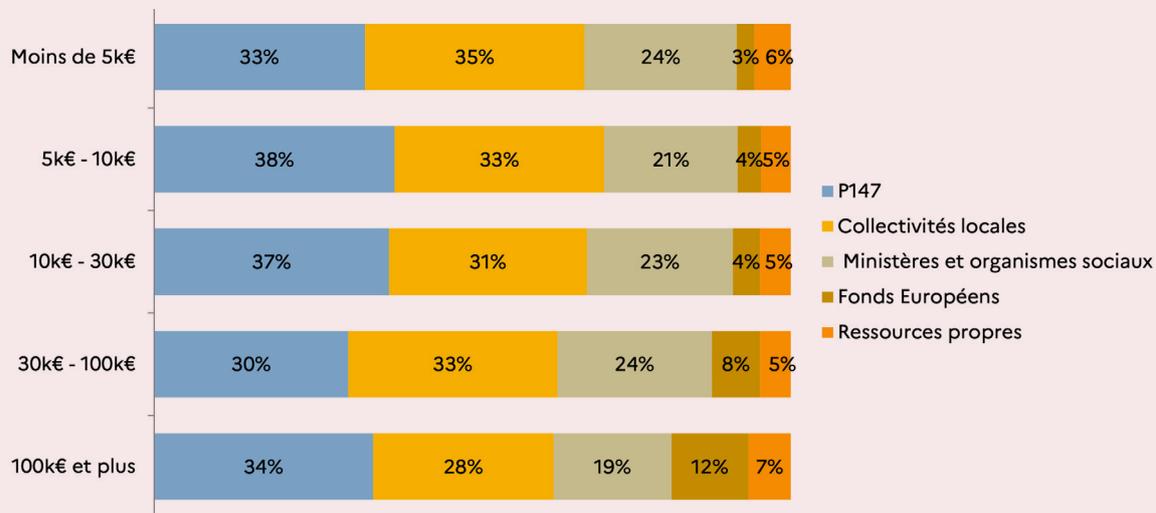
Un faible renouvellement du tissu associatif au regard de la taille de la population en QPV et du montant de la subvention

Un tiers des associations est nouvellement financé chaque année par le programme 147

Chaque année, le « vivier d'associations » soutenu par le P147 est marqué par des entrées et des sorties, ainsi que par le maintien de bon nombre de bénéficiaires. De 2015 à 2020, sur les 44 263 associations financées au moins une fois, 14 925 associations ont reçu pour la première fois un financement du programme, soit 3 associations sur 10 (graphique 9). Ces associations entrantes sont composées de celles qui bénéficient nouvellement d'un financement et de celles qui ont déjà reçu une subvention, mais qui l'ont perdue l'année N-1. Les associa-

Graphique 8

Part des sources de financement par tranche de subvention du P147



Source : Dauphin 2015-2019 - ANCT - DGDVP.

Champ : associations financées par le P147 en France métropolitaine, dans les Drom et la Polynésie française. Traitements : ANCT-ONPV.

Note de lecture : entre 2015 et 2019, les subventions de moins de 5 000 € octroyées par le P147 représentent 33 % des ressources totales des associations.

Graphique 9

Nombre d'associations entrantes, sortantes et dont le soutien est maintenu chaque année



Source : Dauphin 2015-2020 - ANCT - DGDVP

Champ : Associations financées par le P147 en France métropolitaine, dans les Drom et la Polynésie française

Traitements : ANCT-ONPV

Note de lecture : En 2016, 2 699 associations sont nouvellement financées par le programme 147.

tions entrantes sont plus nombreuses en 2020 (4 500 associations). La mise en place des dispositifs Quartiers d'été, Quartiers d'automne et Quartiers solidaires, pour réduire les effets de la crise sanitaire sur les habitants des QPV, explique cette augmentation. Parallèlement, un nombre croissant d'associations n'est plus financé au cours du temps. En 2016, 1 867 associations subventionnées l'année N-1 ne sont plus financées l'année N. Ces associations sont au nombre de 2 929 en 2020. À côté de ces deux catégories (entrantes et sortantes), les associations financées sur plusieurs exercices consécutifs sont chaque année les plus nombreuses. Parmi les associations financées entre 2016 et 2020, 7 associations sur 10 le sont l'année N-1 et l'année N.

Le renouvellement des associations financées par le P147 s'accompagne d'une relative stabilité des montants octroyés chaque année

Selon qu'elles soient entrantes, sortantes ou maintenues parmi les bénéficiaires des crédits de la politique de la ville, les associations ont des chances différentes de percevoir des subventions plus élevées ou plus faibles¹⁴. Entre 2015 et 2020, les associations déjà présentes parmi les bénéficiaires du P147 qui ont perçu moins de 5 000 € une année donnée ont une probabilité de 0,81 d'être financées au même montant l'année suivante (tableau 3). Celles qui ont perçu 100 000 € ou plus ont, quant à elles, une probabilité de 0,70 de recevoir 100 000 € ou plus. Les mouvements vers les tranches de montant supérieur et inférieur sont plus marqués pour les associations qui ont bénéficié des montants intermédiaires. Pour les associations de la tranche de 5 000 € à 10 000 €, la probabilité de descendre dans la tranche des moins de 5 000 € l'année suivante est de 0,19.

A caractéristiques identiques, la taille de la population en QPV du département dans lequel se trouve l'association et les montants des subventions déterminent les chances d'être maintenue parmi les bénéficiaires du P147, nouvellement financée par ce programme ou de ne plus bénéficier de son soutien¹⁵.

A caractéristiques identiques, les associations qui mènent des actions dans le domaine du cadre de vie et renouvellement urbain ont

1,55 fois plus de chance que celles du domaine du lien social d'être stables que sortantes (tableau 4). La probabilité pour une association qui bénéficie d'une subvention comprise entre 5 000 € et 100 000 € l'année N-1 d'être refinancée l'année N n'est pas statistiquement différente de celles qui ont bénéficié d'un montant inférieur à 5 000 €. Par contre, les associations financées à 100 000 € et plus ont 27 % de chance de moins que les associations déjà subventionnées à moins de 5 000 € d'être refinancées que sortantes.

La taille de la population en QPV du département est une variable fortement discriminante dans la stabilité ou non des financements des associations par le programme 147 dans un département donné. Les associations qui portent des projets dans des départements avec plus de 65 000 habitants ont plus de chances que les autres d'être refinancées. Elles ont 52 % de chances de plus que les associations des départements avec plus de 10 800 habitants en QPV, 18 % de chances de plus que celles des départements avec une population QPV comprise entre 10 800 et 24 500 habitants et 27 % de chances de plus que celles qui mènent des actions dans les départements avec une population QPV comprise entre 24 500 et 65 000 habitants.

Concernant les chances d'être nouvellement financées, toutes choses égales par ailleurs, les associations dans le domaine de la jeunesse ont respectivement 1,90 et 1,43 fois plus de chances que les associations du domaine du lien social d'être financées par le P147. A contrario, les associations du domaine de la parentalité et de l'accès aux droits sociaux, de la culture et de l'expression artistique et du développement économique ont moins de chance que les associations œuvrant dans le domaine du lien social d'être entrantes. Les associations subventionnées à moins de 5 000 € ont 99,9 % de chances de plus que les associations subventionnées à 100 000 € et plus d'être nouvellement financées. Pour les associations subventionnées dans la tranche de 5 000 à 10 000 €, l'écart est de 49 %. Par ailleurs, être une association sans salarié augmente de 47 % les chances d'être financée pour la première fois que sortante. La taille de la population en QPV influence également la probabilité d'être financée. Le rapport des chances diminue au fur et à mesure que la population en QPV du département baisse.

¹⁴. Les valeurs commentées sont déterminées à partir de la technique des chaînes de Markov. Cette technique permet de prédire la probabilité qu'une association qui a bénéficié d'une tranche de montant une année donnée reçoive la même tranche de montant ou une autre tranche l'année suivante. Ces probabilités sont calculées à partir des associations qui, tous les ans, ont bénéficié d'un financement du P147.

¹⁵. La méthode d'estimation utilisée et l'interprétation des chiffres du tableau 4 sont détaillés dans l'encadré 4.

Tableau 3

Probabilité de passer d'une tranche de subvention à une autre

		à					
		Tranche de montant	Moins de 5k€	5k€ à 10k	10k€ à 30k€	30k€ à 100k€	100k€ et plus
de	Moins de 5k€		0,81	0,15	0,04	0,00	0,00
	5k€ à 10k		0,19	0,62	0,17	0,01	-
	10k€ à 30k€		0,04	0,14	0,74	0,08	0,00
	30k€ à 100k€		0,01	0,02	0,22	0,73	0,03
	100k€ et plus		0,00	0,00	0,04	0,26	0,70

Source : Dauphin 2015-2020 - ANCT – DGDPV.**Champ** : associations financées l'année N et l'année N-1 par le P147 dans la France métropolitaine, dans les Drom et la Polynésie française.**Traitements** : ANCT-ONPV.**Note de lecture** : la probabilité qu'une association financée à moins de 5 000 € soit financée au même montant l'année suivante est égale à 0,81.**Tableau 4**

Déterminants des chances d'être stable, d'entrée, ou de sortie du financement du programme 147 (référence : association sortante)

Caractéristiques des associations	Stables	Entrantes
Domaine d'action (référence : lien social, citoyenneté)		
Education	1,16	0,89
Santé	0,88	1,21
Parentalité et droits sociaux	0,66***	0,60**
Culture et expression artistique	0,93	0,78
Prévention et lutte contre les discriminations liées à l'origine et à l'adresse	0,81	0,93
Jeunesse	1,20	1,91***
Sports et loisirs	0,82	0,86
Emploi	1,20*	1,43***
Développement économique	0,82	0,67*
Cadre de vie et renouvellement urbain	1,55***	1,48*
Type d'association (référence : employeuse)		
Sans salarié	1,06	1,47**
Tranche de montant (référence : Moins de 5k€)		
100k€ et plus	0,73**	0,01***
30k€ - 100k€	0,88	0,18***
10k€ - 30k€	0,91	0,27***
5k€ - 10k€	0,99	0,51***
Taille de la population en QPV dans le département (référence : 65 000 et plus)		
entre 10 800 et 24500 hab	0,81**	0,66***
24500 et 65000 hab	0,72***	0,71***
Moins de 10 800	0,49***	0,73**
Année de création (référence : après 2010)		
Avant 1997	1,23**	1,21*
1998-2010	1,11	0,76***
Constante	3,62***	2,10***

Code de significativité : (*) pour 10 % ; (**) 5 % ; (***) pour 1 %.**Source** : Dauphin 2015-2020 - ANCT – DGDPV.**Champ** : associations financées par le P147 en France métropolitaine, dans les Drom et la Polynésie française.**Traitements** : ANCT-ONPV.**Note de lecture** : à caractéristiques identiques, une association qui mène des actions dans les domaines du cadre de vie et renouvellement urbain a 1,55 fois plus de chance qu'une association dans le domaine du lien social d'être stable que sortante.



ENCADRÉ 4 : LA RÉGRESSION LOGISTIQUE MULTINOMIALE

Les chances d'être financé pour la première fois, de ne plus bénéficier du financement du programme 147 ou d'être refinancé l'année suivante dépendent des caractéristiques des associations. Une association sortante peut être employeuse et mener des actions dans le domaine de l'éducation. Dans ces conditions, il est difficile de distinguer la caractéristique qui a entraîné sa sortie.

Une analyse logistique multinomiale sur l'ensemble de la période permet d'isoler les effets propres de chaque caractéristique susceptible d'influencer la probabilité d'entrée, de sortie et d'être stable dans le financement du programme 147. La technique d'estimation compare chaque probabilité à une catégorie de référence qui est dans l'étude la probabilité de sortie du financement du P147. Les caractéristiques dont les effets propres sont mesurés sont : le type d'association (employeuse ou sans salarié), la tranche de montant perçu, la taille de la population en QPV du département dans lequel se trouve l'association, le domaine d'action de l'association et son année de création.

Pour chacune des variables, la méthode d'estimation suppose le choix d'une modalité de référence par rapport à laquelle se situeront toutes les autres. Pour simplifier la lecture, seuls deux indicateurs ont été retenus : l'odds ratio et le seuil de significativité qui sont associés à chaque variable. Pour la variable domaine d'action par exemple, l'odds ratio (noté k) permet de tirer des conclusions du type : «toutes choses égales par ailleurs, les associations qui proposent des actions du domaine de l'éducation ont k fois plus de chances (ou $100 \times (k-1)$ % de chance de plus) que ceux du lien social, citoyenneté et participation des habitants d'être refinancés que les associations sortantes». Plus l'odds ratio est grand (comparé à 1), plus l'effet de la modalité est positif. Inversement, un odds ratio inférieur à 1 indique que l'effet est négatif. À des fins de facilité rédactionnelle, dans cette étude, on dira, par exemple, que les chances d'être refinancé sont k fois plus élevées (ou plus faibles) pour les associations du domaine de l'éducation que pour celles du domaine du lien social, de la citoyenneté et de la participation des habitants.

Conclusion

Les associations financées par les crédits de la politique de la ville sont caractérisées par leur petite taille et des activités exercées localement, dans une relation de proximité avec les habitants des quartiers qui constituent leur public cible. S'agissant de leur fonctionnement, elles reposent, pour la grande majorité d'entre elles, sur l'engagement de leurs adhérents davantage que sur la présence de salariés en leur sein. Par ailleurs, ces associations demeurent fortement dépendantes des subventions publiques, particulièrement, des subventions du P147, qui restent d'un montant unitaire modique. Ces caractéristiques justifient la mise en œuvre de mesures de simplification administrative pour faciliter la relation qu'elles entretiennent avec leurs financeurs publics (Etat, collectivités territoriales et leurs groupements) ; elles invitent en outre à favoriser l'émergence de dynamiques de coopération inter-associatives. L'enjeu est double : permettre à ces associations de se concentrer sur leurs activités, plutôt que sur des formalités administratives ; développer des actions communes, des échanges et transferts d'expérience entre les associations soutenues, pour accroître leurs capacités d'action et leur permettre de changer l'échelle de leurs interventions.

La simplification administrative

En complément des dispositions législatives apportées par la loi n°2021-875 du 1er juillet 2021 en faveur de l'engagement associatif, des mesures de simplification administrative propres à la gestion des subventions du P147 ont été mises en œuvre par la politique de la ville au cours de la période sous observation, et particulièrement depuis 2018.

Le versement en une fois des subventions annuelles du P147

La plupart des dispositifs de subventionnement mis en place par l'Etat et les collectivités territoriales prévoient le versement en deux, voire trois tranches, du montant annuel de subvention accordé à un bénéficiaire. Ces modalités de versement ont pour effet d'alourdir les tâches de suivi administratif et de fragiliser la trésorerie des associations. A contrario, les subventions du P147 sont versées en une seule fois à la signature de la convention annuelle ou de l'avenant annuel dans le cas d'une convention pluriannuelle. Le versement en une seule fois allège donc sensiblement les tâches de gestion des associations et conforte leur trésorerie.

L'accélération des engagements et des paiements des crédits Etat du P147

Les crédits politique de la ville sont engagés au plus vite, avec plus de 50 % des crédits versés avant fin juin et plus de 80 % avant fin août. De plus, la chaîne budgétaire et comptable mise en place pour gérer les crédits garantit aujourd'hui, au terme du processus d'instruction des demandes de financement, des délais d'engagement et de paiement parmi les plus performants de l'Etat : 3 jours pour l'engagement des crédits, 4 jours pour le paiement.

L'encouragement au soutien du fonctionnement des petites associations de proximité et au recours au Fonds de participation des habitants (FPH)¹⁶

Depuis 2019, le soutien aux associations qui œuvrent dans le champ de la politique de la ville, en particulier aux petites associations de proximité, peut être accordé par les services de l'Etat via des subventions de fonctionnement global, plutôt que sous la forme d'une aide aux projets octroyée dans le cadre d'appel à projets annuels. L'objectif est de réduire la complexité des dossiers de demande de subvention adressés par les associations à l'administration et d'alléger les procédures d'attribution. Cette mesure entraîne une simplification importante de la demande : pour les associations bénéficiaires déjà enregistrées, le remplissage du Cerfa 12156*05 est réduit (à compter de 2020) de 9 à 3 pages. De même, la mise en place du FPH est facilitée pour les associations œuvrant pour les habitants des QPV.

Le développement des conventions pluriannuelles d'objectif (CPO)

Les CPO permettent aux porteurs de projet de disposer à moyen terme d'une meilleure visibilité sur leurs activités et leur financement. Elles prennent en compte la relative stabilité des financements observée ci-dessus. Un effort de systématisation du recours à la CPO est engagé lorsque les subventions sont renouvelées au même niveau et pour les mêmes actions depuis plus de 3 ans. Un recours accru aux CPO pour les « petites associations » a été constamment recommandé et s'est traduit par une hausse du nombre de CPO mises en place. Au final, depuis le début de l'exécution des contrats de ville en

2015, le nombre de CPO a été multiplié par 13 et les montants engagés via des CPO ont été multipliés par 10. La diminution du montant unitaire moyen engagé via les CPO au cours de la période, de 27 000 € en 2015 à 20 000 € en 2021, soit - 26 %, indique que les CPO ne sont plus seulement réservées aux bénéficiaires de montants élevés de subvention.

La progression du financement des associations par CPO est particulièrement marquée depuis 2020 : le nombre de CPO a été multiplié par 1,8 entre 2019 et 2020 et le montant engagé via des CPO a été multiplié par 1,4 entre ces deux exercices. La diminution du montant moyen engagé via les CPO entre 2019 et 2020, de 25 000 € à 20 000 € en 2020, soit - 20 %, explique à elle seule l'essentiel de la baisse constatée de 2015 à 2021 (- 26 %). Cette progression sensible résulte de la publication d'une instruction du ministre chargé de la Ville en 2019 consacrée à la simplification des relations avec les associations et mettant particulièrement en avant l'objectif de développement des CPO à partir de la campagne de subventionnement 2020¹⁷.

Année	Nombre de CPO	Montant engagé
2015	246	6,6 M€
2016	665	14,2 M€
2017	1 061	19,1 M€
2018	1 354	23,4 M€
2019	1 675	42,1 M€
2020	3 006	60,42 M€
2021	3 118	63,4 M€

Le maintien des excédents financiers

La loi n°2021-874 du 1er juillet 2021 visant à améliorer la trésorerie des associations, permet désormais aux associations la conservation des excédents raisonnables d'une subvention publique non consommée dans son intégralité.

La simplification des modalités de justification de l'utilisation des subventions perçues

Des évolutions ont été apportées sur le compte rendu financier qui permettent désormais d'intégrer de nouvelles formes de restitution avec notamment la possibilité d'adresser un fichier son ou vidéo, et non plus exclusivement une restitution écrite.

¹⁶. Le fonds de participation des habitants (FPH) cible l'intervention active des habitants des quartiers pour favoriser le lien social et le mieux vivre ensemble. Le FPH permet de soutenir financièrement des micro-projets à faible coût menés par des habitants, des collectifs d'habitants, ou une petite association. Les financements de la politique de la ville sont destinés aux structures (associations, centres sociaux, maisons des jeunes et de la culture, communes...) qui organisent et gèrent localement le FPH. Les aides sont attribuées par un comité de gestion chargé d'étudier les dossiers simplifiés (pas de dossier Cerfa) déposés par les porteurs de projets, qui peuvent éventuellement venir présenter oralement leur action.

¹⁷. Instruction du 30 juillet 2019 relative aux équipes territoriales de la réussite républicaine NOR : LOG V1922569J, Annexe 1 : Mesures en faveur des associations de proximité, pp 4 – 6.

Un dossier unique partagé pour tous les partenaires signataires du contrat de ville

Le portail des aides Dauphin, lancé le 15 octobre 2018 pour traiter les demandes de subvention, comprend un espace « usagers » pour chacun des porteurs de projets et un espace « agents » ouvert à l'ensemble des financeurs des contrats de ville : services déconcentrés de l'État, collectivités territoriales et leurs groupements, caisses d'allocations familiales, etc. Cet outil propose un module de co-instruction incluant une programmation partagée avec l'ensemble des financeurs des contrats de ville.

Le dépôt unique dématérialisé est en cours de déploiement. Il répond aux objectifs suivants : le porteur ne déposera plus qu'un seul dossier pour tous les partenaires signataires du contrat de ville ; tous les co-financeurs sollicités dans le budget de la demande pourront accéder au dossier simultanément ; la demande pourra être facilement dupliquée d'une année sur l'autre ; les allers-retours entre le porteur et le chef de projet, jusqu'à la finalisation seront simplifiés.

Le développement des mécanismes d'échanges de données entre administrations, connu sous le nom de programme « dites-le nous une fois »

L'API¹⁸ Entreprise est une plateforme d'échange opérée par la Dinum¹⁹ qui met à disposition des opérateurs publics et des administrations, des données et des documents administratifs de référence, relatifs aux entreprises et associations, qui sont délivrés par les administrations et les organismes publics, afin de simplifier les démarches administratives et la gestion des dossiers. L'enjeu est de ne plus demander aux porteurs de projets des informations qui sont récupérables à partir des bases d'informations officielles des administrations. Ainsi le porteur n'aura plus à saisir des données déjà connues de l'administration, ni à communiquer des pièces jointes (par exemple : le budget prévisionnel de l'association, les comptes annuels...). Les API Entreprise ont été mises en œuvre dans le portail Dauphin durant la campagne 2020.

L'émergence de dynamiques de coopération inter-associatives

Lancé en 2019, l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) #TremplinAsso a soutenu le rôle essentiel de 44 associations structurantes pour la cohésion sociale et l'émancipation des habitants des

quartiers. L'AMI a bénéficié d'une dotation de 15 M€ par an sur 3 ans du P147. Le soutien ainsi apporté par l'Etat pendant trois ans a permis à ces associations de déployer leurs actions et leurs savoir-faire dans les QPV et au plus près des habitants. #TremplinAsso visait à donner aux associations les moyens de changer l'échelle de leurs interventions, en déployant leurs actions dans de nouveaux territoires ou en transférant leurs compétences à d'autres acteurs locaux ou nationaux.

Les 13 régions métropolitaines et 7 territoires d'outre-mer²⁰ ont accueilli des projets dans ce cadre. Au terme de cet AMI, 93 départements sur 101, 62 QPV par an et près de 168 000 habitants ont été touchés par au moins une action #TremplinAsso. Les QPV concernés ont ainsi bénéficié de l'apport d'associations expérimentées, pour contribuer de la sorte à la structuration d'activités et du paysage associatif local. Pour beaucoup de lauréats, l'implantation de projets dans les territoires a conduit à mieux appréhender les spécificités locales et à inventer des démarches coopératives nouvelles avec l'Etat local, les collectivités territoriales et leurs groupements, les associations locales et les différentes parties prenantes de la politique de la ville.

La contribution des associations soutenues par la politique de la ville aux dynamiques citoyennes

Au regard de leurs caractéristiques étudiées ci-dessus, les associations soutenues par la politique de la ville contribuent aux dynamiques citoyennes dans les QPV. Leur taille, leur implantation de proximité, leurs modalités de fonctionnement (qui reposent beaucoup sur l'engagement de leurs membres), leurs publics-cibles, la diversité de leurs domaines d'intervention (qui recouvrent au final tous les champs de la vie quotidienne), constituent autant d'éléments qui définissent leur rôle dans la mobilisation des habitants et l'accroissement de leur pouvoir d'agir, tout autant que leur place dans la mise en œuvre des politiques socio-urbaines.

Ce rôle et cette place pourraient être analysés plus avant sous l'angle de la production de ressources pour les habitants des quartiers. Le rapport 2020 de l'ONPV a pointé les trois dimensions essentielles de cette production :

18. Application programming interface : interface de programmation d'application.

19. Direction interministérielle du numérique de l'Etat, qui a succédé à la Dinsic (Direction interministérielle du numérique et du système d'information et de communication de l'Etat) le 25 octobre 2019.

20. La Réunion, Mayotte, Martinique, Guadeloupe, St Martin, Polynésie, Guyane

21. Les ressources des quartiers populaires – Une revue de littérature sur l'à-côté des politiques urbaines, Romain Leclercq, in Vulnérabilités et ressources des quartiers prioritaires, Rapport 2020 de l'Observatoire national de la politique de la ville, pp 96 – 120.

« le caractère situé de ces ressources, au cœur de liens de proximité et de réciprocité » ; « les formes de (non) reconnaissance de ces ressources par les institutions publiques » ; « les liens entre autonomie des collectifs producteurs et porteurs de ces ressources et dépendance relative aux institutions »²¹.

Des investigations complémentaires à la présente étude permettraient de mieux appréhender le rôle des associations financées par le

programme 147 dans la production de ces ressources. Elles viseraient également à disposer d'une grille d'analyse affinée de leurs activités, des actions qu'elles déploient et plus généralement, des modalités de leur présence dans les territoires : une grille d'analyse propre à faire ressortir davantage encore l'importance de leur contribution à l'amélioration de la vie quotidienne des habitants des quartiers populaires.

Annexe Les actions par domaine

Domaine d'action	Actions ou items	
Éducation	Ingénierie, fonctionnement, (équipes de réussite éducative) actions financées dans le cadre du programme réussite éducative (PRE) - agir contre l'échec scolaire actions spécifiques d'accompagnement scolaire et contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS) - école ouverte - colos apprenantes	- cités éducatives Accès aux études supérieures, cordées de la réussite, parcours d'excellence Mesures de lutte contre le décrochage scolaire (hors PRE) des collégiens et lycéens - mesures d'aide à une réorientation (sortie du système scolaire)
Santé	actions d'éducation et de prévention à la santé - prévention de la toxicomanie et des conduites addictives - actions en faveur de l'accès aux soins	
Parentalité et droits sociaux	- parentalité et droits sociaux - soutien à la fonction parentale réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (REAAP)	- petite enfance - garde d'enfant information et aide sur les services, prestations et droits sociaux
Culture et expression artistique	- pratiques artistiques et culturelles - accès à l'offre et aux équipements culturels - dispositif «c'est mon patrimoine» (ex- «portes du temps») - manifestations culturelles et festivals	- presse écrite, magazines, journaux de quartiers - radios associatives - médias numériques, médias en ligne - lutte contre la fracture numérique
Lien social, citoyenneté et participation des habitants	soutien aux associations têtes de réseau et aux structures fédérales soutien à l'initiative associative (dont DLA) - adultes-relais - plan de professionnalisation des adultes-relais - médiation sociale et culturelle ; prévention et gestion des conf - éducation à la citoyenneté, civisme - histoire des quartiers et mémoire des habitants	- ateliers de savoirs socio linguistiques fonds de participation des habitants (FPH) actions de participation des habitants (hors FPH) - conseil citoyens - connaissance des droits - accès aux services publics - pimms et maisons de services publics - subvention de fonctionnement aux petites associations de proximité
Jeunesse	- ville vie vacances - mobilité des jeunes	séjours agence nationale pour les chèques-vacances (ANCV)/ politique de la ville - accompagnement de la jeunesse
Sports et loisirs	- activités physiques et sportives - activités de loisirs	
Prévention et lutte contre les discriminations liées à l'origine et à l'adresse	création et diffusion d'outils, plan territorial LCD - échanges de pratiques : colloque, séminaire - accompagnement social	- accompagnement juridique (discrimination) - en direction des acteurs - en direction des publics
Emploi	- accueil, information, accompagnement de 1 ^{er} niveau - cités de l'emploi - parrainage vers et dans l'emploi - accompagnement renforcé des jeunes insertion par l'activité économique (IAE), dont clauses d'insertion	- soutien aux rencontres avec entreprises et employeurs - écoles de la deuxième chance - accès aux savoirs de base et aux compétences clés - prévention et lutte contre l'illettrisme
Développement économique	sensibilisation à la création d'activité, détection et soutien à - accompagnement de projets et accès au financement - accompagnement et promotion économique	- accès aux locaux d'activité soutien à l'économie sociale et solidaire- hors IAE
Cadre de vie et renouvellement urbain	diagnostics de gestion urbaine de proximité (Gup) actions liées à la gestion urbaine de proximité (Gup) soutien à l'ingénierie et à la formation dans le cadre de la Gup - accès au droit au logement et accompagnement au relogement	- habitat et cadre de vie - développement de plates-formes mobilité développement et mutualisation de services favorisant la mobilité

3

Analyse de l'état des lieux des conseils citoyens des quartiers prioritaires de la politique de la ville

Près de dix ans après leur création, trois-quarts des conseils citoyens sont toujours actifs.

Kablan KOFFI (ONPV)



En 2023, 1 034 conseils citoyens couvrent 1 260 quartiers. La majorité de ces conseils, soit 72,8 %, fonctionnent (56,2 % sont très actifs et 16,6 % très peu actifs). Selon leur statut, l'état des conseils citoyens varie. Les conseils citoyens transformés en association sont les plus actifs, avec un taux d'environ 86,1 %.

Dans les quartiers où d'autres instances concourant à la participation des habitants existent déjà, la proportion de conseils citoyens inactifs (34,9 %) est légèrement supérieure à la moyenne nationale.

Dans les territoires, les conseils citoyens sont plus nombreux dans l'Ouest de la France. Sur les 101 départements, 61 ont une proportion de conseils citoyens actifs qui dépasse la moyenne nationale.

La taille de la population du quartier ne semble pas avoir d'impact significatif sur l'activité de son conseil citoyen. Lorsqu'il est à cheval sur plusieurs quartiers, le conseil citoyen n'est pas nécessairement plus actif que celui qui est créé pour un seul quartier.

Cependant, les conseils citoyens des quartiers en renouvellement urbain sont plus dynamiques.

Enfin, il est important de souligner que la composition socioéconomique du quartier a également un impact sur l'état des conseils citoyens : les conseils citoyens des quartiers avec une proportion plus élevée de personnes sans diplôme et d'ouvriers sont plus dynamiques. La part des jeunes de moins de 25 ans et le niveau du chômage dans le quartier n'affectent pas le dynamisme du conseil citoyen.

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, dite loi Lamy, a rendu obligatoire la création des conseils citoyens dans chaque quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV) conformément à son article 7. Ces conseils sont composés d'associations, d'habitants des QPV et d'élus.

Dans le cadre de l'actualisation de la géographie prioritaire de la politique de la ville et d'une réflexion globale sur la démocratie participative, il convient d'analyser l'état des conseils citoyens. Des études sur les conseils citoyens ont évalué certaines expériences locales mettant en exergue les réussites et les difficultés (Billen, 2019 ; Daquin, 2019 ; Petit et al., 2019). En 2017, l'Observatoire national de la politique de la ville (ONPV) a publié trois analyses sur les conseils citoyens mais celles-ci datent principalement de la période d'installation de ces conseils. Il était trop tôt pour faire un état des lieux.

L'objectif de cette étude est de décrire si les conseils citoyens sont actifs ou inactifs. Dix ans après leur création, certains conseils citoyens continuent de se réunir régulièrement ou ponctuellement pour proposer des projets aux habitants ou aux élus. Certains ont cessé de fonctionner pour diverses raisons. Au fil du temps, la forme juridique de certains conseils citoyens a évolué (par exemple, en devenant des associations) ; certains se retrouvent en doublon avec d'autres instances de participation sur leur quartier. En fonction du statut et de la présence d'autres instances de participation des habitants dans le quartier concerné, la dynamique des conseils citoyens n'est assurément pas la

même. Les réalités locales peuvent entraîner des écarts territoriaux quant à la participation des conseils citoyens. Par exemple, appartenir à une région ou à un département avec une dynamique associative plus importante a un impact sur l'activité des conseils citoyens par rapport aux territoires où la dynamique associative est faible. De plus, les caractéristiques du quartier couvert, comme la taille du quartier, l'éligibilité du quartier au Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) et le nombre de quartiers couverts, peuvent influencer la dynamique du conseil citoyen. Enfin, les quartiers diffèrent en termes de composition de la population, ce qui pourrait aussi affecter l'état des conseils citoyens.

Pour analyser ces hypothèses, cette étude utilise principalement comme base de données l'enquête sur l'état des conseils citoyens menée auprès des préfetures par la Direction générale déléguée de la politique de la ville (DGD PV) de l'Agence nationale de la cohésion des territoires (encadré).

L'étude est divisée en quatre parties distinctes. Tout d'abord, elle présente la répartition des conseils citoyens en fonction de leur état (actif ou inactif). Ensuite, elle évalue les éventuelles disparités de cette répartition entre les régions et les départements. La troisième partie analyse les différences d'état des conseils citoyens en fonction des caractéristiques du quartier couvert par ces conseils. Enfin, la dernière partie de l'étude examine si la diversité socioéconomique du quartier a une influence sur l'engagement du conseil citoyen.

ENQUÊTE DE SUIVI DES CONSEILS CITOYENS CROISÉE AVEC PLUSIEURS SOURCES COMPLÉMENTAIRES

La Direction générale déléguée de la politique de la ville (DGD PV) de l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) a enquêté auprès des préfetures de département durant le dernier trimestre de l'année 2022 et le premier trimestre de l'année 2023 pour dresser un bilan de l'état des conseils citoyens. Cette enquête vise à recenser, à l'échelle du département, tous les conseils citoyens et à déterminer leur état (actif ou inactif). Chaque répondant indique la dénomination légale du quartier couvert et peut ajouter un commentaire sur les conseils. La richesse des commentaires permet, dans certains cas, d'observer une transformation des conseils citoyens en association ainsi que la présence d'une autre instance de participation

des habitants (comité de quartier, conseil de quartier, etc.) sur le périmètre qu'il couvre. Après traitement, la dénomination du ou des quartiers couverts par le conseil citoyen permet d'obtenir le code QPV des quartiers concernés.

Ces données ont ensuite été croisées avec plusieurs sources :

- les estimations démographiques de l'Insee pour 2018 (RP - recensement de la population), qui fournissent des informations sur la composition socioéconomique des quartiers couverts par le conseil citoyen ;
- les données sur les tables de quartier qui renseignent la couverture d'un quartier par une table de quartier.

Près des trois-quarts des conseils citoyens fonctionnent

En 2023, pas moins de 1 034 conseils citoyens se répartissent sur 1 260 QPV¹, soit une couverture de 83,2 %. Pourtant, leur nombre est en deçà de celui de 2016, où 1 157 conseils citoyens avaient été recensés par l'ONPV. Cette différence s'explique peut-être par des fusions, des non-réponses ou des projets de création de conseils citoyens qui n'ont pas abouti.

Parmi ces conseils citoyens, près des trois-quarts (72,8 %) fonctionnent ([graphique 1](#))². Ce pourcentage se décompose comme suit : 56,2 % sont très actifs c'est-à-dire continuent à proposer régulièrement des projets aux habitants ou aux élus et 16,6 % très peu actifs, se réunissent ponctuellement. Les 27,2 % restants sont inactifs.

Il est intéressant de noter qu'en France, 36 conseils citoyens ont changé de statut pour devenir des associations³. Bien que leur nombre reste limité, ces conseils citoyens bénéficient d'une proportion d'actifs nettement supérieure à la moyenne nationale. En effet, environ 86,1 % des conseils citoyens devenus des associations sont actifs alors que la moyenne nationale est de 72,8 % ([tableau 1](#)). Il est probable que ces conseils citoyens disposent de ressources humaines et matérielles supérieures à ceux qui sont restés inchangés, ce qui leur permet d'organiser plus facilement leurs activités. D'autres conseils citoyens rencontrent des difficultés à se réunir en raison de la présence de instances similaires dans leur quartier⁴. En 2023, cela concerne 43 conseils citoyens⁵. Parmi eux, 34,9 % sont inactifs, un pourcentage supérieur à la moyenne nationale de 27,2 %. Une possible concurrence et une difficile collaboration pourraient donc exister entre les instances participatives existant dans le quartier.

1. La politique de la ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, envers les Les 1 260 quartiers sont ceux couverts par au moins un conseil citoyen, mais cela ne correspond pas au nombre total de QPV en France, qui s'élève à 1 514.

2. Dans le reste du document, le terme « actif » est utilisé pour qualifier les conseils citoyens qui fonctionnent. Ces derniers sont composés des conseils citoyens très actifs et des conseils citoyens peu actifs. Les termes « très actif » et « très peu actif » sont respectivement désignés d'« actif » et « en veille » dans le bilan sur les démarches participatives dans les quartiers prioritaires de la Direction générale déléguée de la politique de la ville (DGDPV).

3. Ce chiffre est basé sur les commentaires des répondants et ne représente probablement pas le nombre total de conseils citoyens devenus des associations. Cependant, il permet de montrer une tendance quant à l'état des conseils citoyens dans cette situation.

4. Le terme « instance similaire » rassemble les instances de participation des habitants sous des appellations diverses, telles que table de quartier, comité de quartier, atelier de quartier et conseils de quartier. Les objectifs de ces instances sont similaires, mais leur nature diffère car il s'agit principalement de formes informelles de participation citoyenne.

5. Ce chiffre est obtenu à partir des commentaires des répondants et des quartiers identifiés comme ayant une table de quartier. Cependant, il ne peut être utilisé comme base de politique publique car la question n'a pas été posée de manière systématique aux personnes chargées du suivi des conseils citoyens. Par conséquent, il peut être sous-estimé. Ce chiffre est utilisé pour évaluer l'impact de la superposition d'une autre forme de participation aux conseils citoyens.

Champ : 1 514 quartiers de la France entière

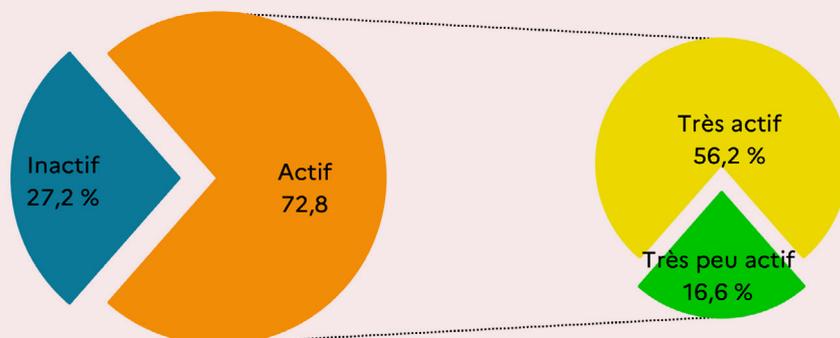
Traitement : PADT-ANCT/ONPV

Note de lecture : 86,1 % des conseils citoyens devenus des associations sont actifs.

(*) Les chiffres entre parenthèses désignent le nombre de conseils citoyens constitués en association ou disposant d'une autre instance participative dans leur quartier.

Graphique 1

Répartition des conseils citoyens selon leur état (en %)



Source : DGDVP, enquête de suivi des conseils citoyens 2023

Champ : 1 514 quartiers de la France entière

Traitement : PADT-ANCT/ONPV

Note de lecture : 72,8 % des conseils citoyens sont actifs.

Tableau 1 :

Répartition de l'état des conseils citoyens selon qu'ils sont constitués en association ou qu'ils disposent d'une autre instance de participation couvrant leur quartier (en %)

État des conseils citoyens	Conseils citoyens devenus des associations (36) *	Conseil citoyen implanté dans un quartier où existe une autre instance participative dans le quartier (46) *
Actif (= TA + TPA)	86,1	65,1
Très actif (TA)	69,4	44,2
Très peu actif (TPA)	16,7	20,9
Inactif	13,9	34,9
Total	100,0	100,0

Source : DGDVP, enquête de suivi des conseils citoyens

La proportion de conseils citoyens qui fonctionnent est inégalement répartie selon le territoire

Les conseils citoyens du Grand Ouest sont plus actifs

La dynamique des conseils citoyens varie considérablement selon les régions. Hormis en Corse, où l'on ne dénombre que trois conseils citoyens au total, les régions du Grand Ouest, en particulier les Pays de la Loire et la Bretagne, se démarquent par une part plus importante de conseils citoyens actifs, atteignant respectivement 95,3% et 93,7% (graphique 2). Ces régions sont parmi les plus dynamiques en termes de création d'associations (Bazin et al., 2018). En revanche, la proportion de conseils citoyens actifs est plus faible en Bourgogne-Franche-Comté (57,7%) et dans le Grand Est (65,0%). En outre, en ce qui concerne les Outre-mer, la Guadeloupe et la Guyane comptent le plus grand nombre de conseils citoyens qui fonctionnent, soit 100,0% et 95,7% des conseils citoyens respectivement, tandis que la Martinique et La Réunion ont une part de conseils citoyens actifs (s'élevant respectivement à 57,2% et 68,8%) inférieure à la moyenne nationale.

Dans 61 départements, la part des conseils citoyens qui fonctionnent est supérieure à la moyenne nationale

D'un département à l'autre, la dynamique des conseils citoyens diffère. Parmi les 99 départements de France abritant au moins un QPV⁶, dans 61 d'entre eux, la part des conseils citoyens actifs est supérieure à la moyenne nationale de 72,8% (carte). Plus de la moitié des départements comptent donc des habitants de QPV davantage engagés et impliqués dans leur communauté locale.

Ces 61 départements regroupent 61,0% de la population résidant dans les QPV de France, y compris les départements d'Outre-mer. À cette échelle, il n'y a pas de corrélation claire entre la taille de la population en QPV et l'activité des conseils citoyens : le coefficient de corrélation entre la taille de la population et la part des conseils citoyens actifs est presque nulle. Ainsi, les départements les plus peuplés comme le Nord, les Bouches-du-Rhône ou le Val-d'Oise ne sont pas ceux où les conseils citoyens sont les moins actifs. De même, les départements qui comptent le moins de personnes en QPV tels que le Gers, le Lot, les Hautes-Alpes et le Cantal ne sont pas les plus actifs. Toutefois, cette observation, bien que cohérente avec les données disponibles, doit être considérée avec prudence et ne peut être généralisée à toutes les situations.

6. Chaque département dispose d'au moins un QPV, sauf la Lozère. La Haute-Corse n'est pas renseignée sur la carte car il n'y a pas de conseils citoyens dans ce département. 4. Le terme « instance similaire » rassemble les instances de participation des habitants sous des appellations diverses, telles que table de quartier, comité de quartier, atelier de quartier et conseils de quartier. Les objectifs de ces instances sont similaires, mais leur nature diffère car il s'agit principalement de formes informelles de participation citoyenne.

Graphique 2

Répartition de l'état des conseils citoyens par région (en %)



Source : DGDGPV, enquête de suivi des conseils citoyens

Champ : 1 514 quartiers de la France entière

Traitement : PADT-ANCT/ONPV

Note de lecture : en Bourgogne-Franche-Comté, 57,7 % des conseils citoyens sont actifs.

Carte

Répartition de l'état des conseils citoyens par département et par taille de population (en %)

Part de conseils citoyens actifs ou en veille entre 2023, par département

MOYENNE NATIONALE : 72,8 %

- Supérieur à la moyenne
- Inférieur à la moyenne

Pas de conseil citoyen créé (Haute-Corse)

Nombre d'habitants en QPV en 2018 par département

620 583

250 000

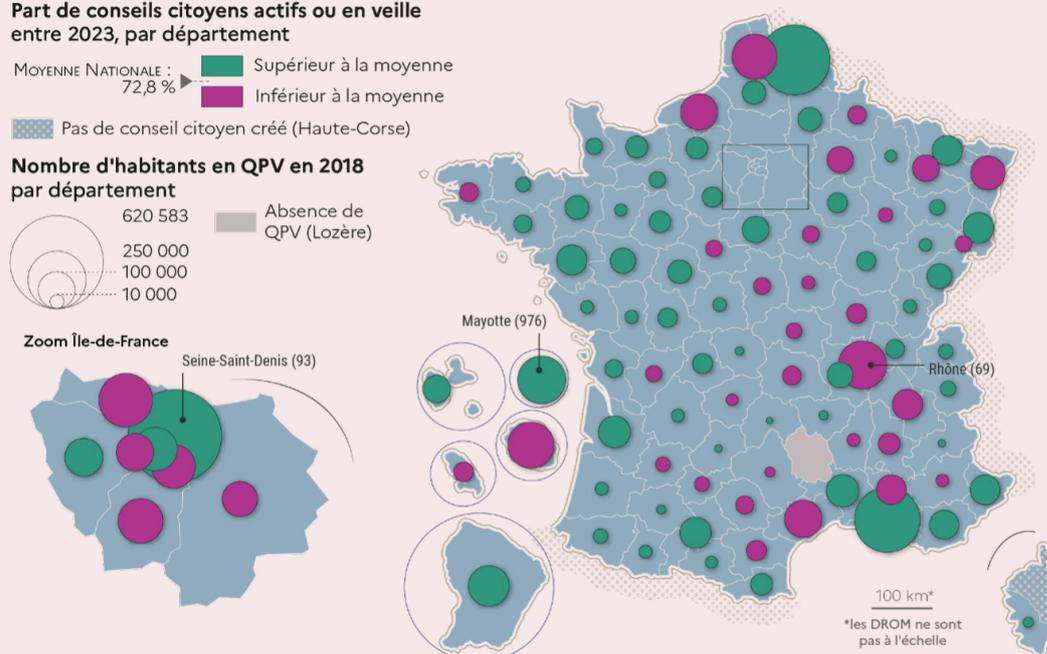
100 000

10 000

Absence de QPV (Lozère)

Zoom Île-de-France

Seine-Saint-Denis (93)



Source : DGDGPV, enquête de suivi des conseils citoyens

Champ : 1 514 quartiers de la France entière

Traitement : PADT-ANCT/ONPV - Cartographie

Note de lecture : dans les Ardennes, qui comptent moins de 30 000 habitants résidant dans les quartiers prioritaires de la ville (QPV), 57,1 % des conseils citoyens sont actifs.

La dynamique des conseils citoyens est liée aux caractéristiques du ou des quartiers couverts.

La taille de la population du quartier n'a pas de lien clair avec la dynamique du conseil citoyen.

Les conseils citoyens sont des instances qui expriment et agissent sur les enjeux de leur territoire. On pourrait penser que les quartiers les plus peuplés ont davantage de remontées de la part des habitants et donc des conseils citoyens plus actifs. Toutefois, la corrélation entre la taille du quartier et la vitalité de son conseil citoyen n'est pas aussi claire. En effet, le pourcentage de conseils citoyens actifs est de 70,5% pour les quartiers de moins de 2 500 habitants et de 74,9% pour les quartiers de 2 500 habitants ou plus (graphique 3). L'écart entre les deux est inférieur à 5 points, ce qui n'est pas suffisant pour établir une relation significative entre la taille de la population du quartier et l'état de son conseil citoyen⁷.

En comparant les quartiers les plus peuplés aux quartiers moins peuplés, on remarque que la proportion de conseils citoyens inactifs est plus élevée dans les premiers (29,5%) que dans les seconds (25,1%). Diverses explications pourraient être apportées à cette différence de dynamisme entre conseil citoyen des quartiers les plus peuplés et ceux des quartiers les moins peuplés. Par exemple, la densité de population élevée dans les quartiers urbains peut rendre la vie plus complexe. Les résidents de ces quartiers peuvent également avoir des emplois prenants et des engagements familiaux, qui limitent leur disponibilité pour participer à des activités citoyennes. Il est important de noter que le contexte local peut être très variable et que de nombreux autres facteurs peuvent influencer l'engagement des résidents dans leur communauté, même dans les quartiers les moins peuplés qui peuvent également faire face à des défis spécifiques.

L'état des conseils citoyens couvrant plusieurs quartiers est identique à ceux qui ne se concentrent que sur un seul quartier, sauf en ce qui concerne la régularité de leur activité.

Sur les 1 034 conseils citoyens recensés, environ 11,5% d'entre eux (soit 119 conseils) couvrent plusieurs quartiers. Ces derniers sont légèrement moins actifs que ceux qui ne s'occupent que d'un seul quartier (graphique 4). Les conseils citoyens qui couvrent un seul quartier sont actifs à 73%, tandis que ceux qui en couvrent plusieurs sont actifs à 71,1%. Cependant, l'écart de 1,9 point de pourcentage entre ces deux catégories de conseils citoyens est trop faible pour conclure que les conseils citoyens implantés sur plusieurs quartiers sont moins actifs que ceux représentant un seul quartier.

Si nous distinguons les conseils citoyens très actifs de ceux qui sont moins actifs, les écarts sont statistiquement significatifs⁸. La différence de pourcentage d'activité entre les conseils citoyens qui couvrent un seul quartier et ceux qui en couvrent plusieurs se trouve donc dans la régularité de leur action.

Parmi les conseils citoyens qui couvrent un seul quartier, une majorité (58%) est très active, contre 43,2% pour ceux qui couvrent plusieurs quartiers. Cette différence peut s'expliquer par plusieurs facteurs. Il est possible que la coordination entre les différents quartiers soit plus difficile à mettre en place.

Les conseils citoyens des quartiers du NPNRU sont plus actifs que les conseils citoyens des quartiers hors NPNRU

Les conseils citoyens des quartiers bénéficiant du NPNRU sont nettement plus actifs, avec un taux d'activité de 79,5%⁹, tandis que seulement 68,9% des conseils citoyens des quartiers non éligibles sont actifs (graphique 5). La part de conseils citoyens inactifs est plus importante dans les quartiers non éligibles (31,1%) que dans ceux du NPNRU (20,5%). Les habitants des quartiers où des projets de démolition, de reconstruction et de réhabilitation en cours sont davantage mobilisés et impliqués dans les conseils citoyens que dans les quartiers sans projet de renouvellement urbain. Il convient de rappeler que, conformément au texte de loi sur les conseils citoyens, la participation des habitants aux projets de renouvellement urbain est obligatoire.

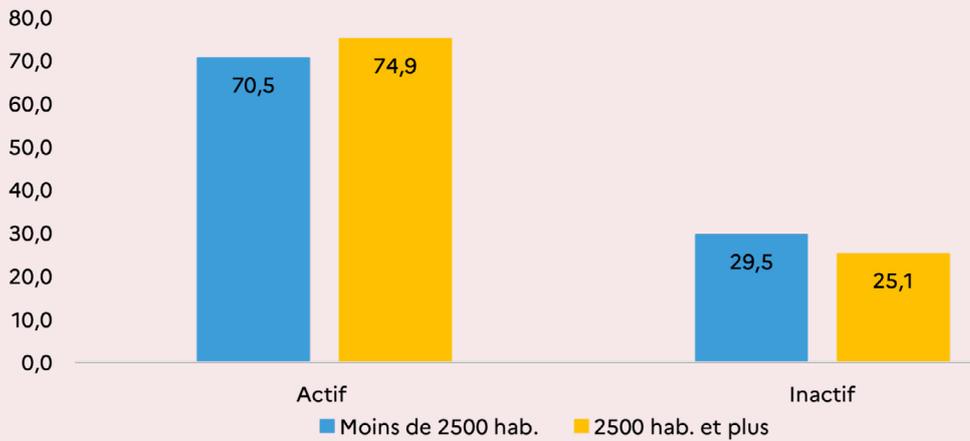
7. Billen, (2019). op. cit.

8. Les centres de ressources politique de la ville (CRPV)

9. Ces formations se tiennent généralement dans le cadre des projets de rénovation urbaine. Elles sont organisées à l'École du renouvellement urbain.

Graphique 3

État des conseils citoyens par taille de la population du quartier (en %)



Source : DGDPV, enquête de suivi des conseils citoyens, Insee, recensement de la population 2018-estimations démographiques

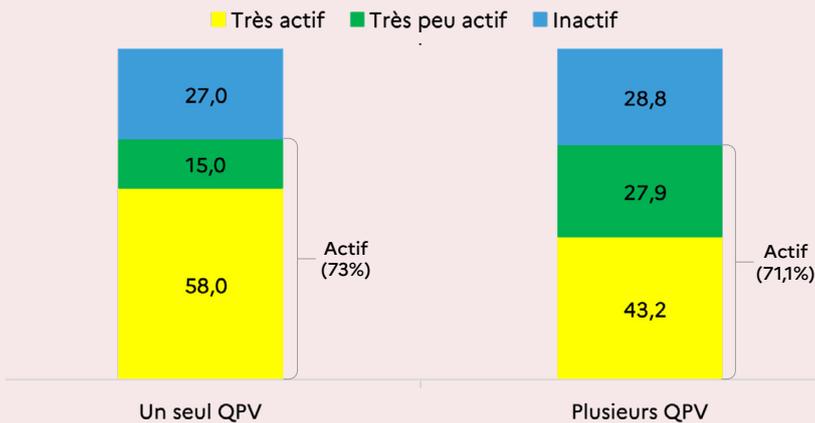
Champ : 1 514 quartiers de la France entière

Traitement : ONPV

Note de lecture : 70,5 % des conseils citoyens des quartiers de moins de 25 000 habitants sont actifs.

Graphique 4

Répartition de l'état des conseils citoyens par nombre de quartiers couverts (en %)



Source : DGDPV, enquête de suivi des conseils citoyens, Insee, recensement de la population 2018-estimations démographiques

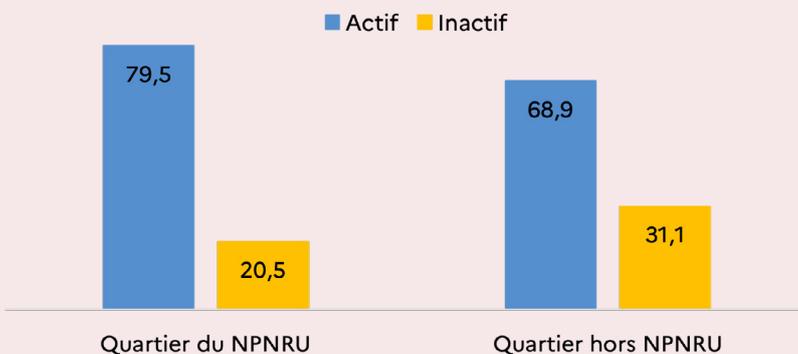
Champ : 1 514 quartiers de la France entière

Traitement : PADT-ANCT/ONPV

Note de lecture : 73,0 % des conseils citoyens des quartiers couvrant un seul QPV sont actifs.

Graphique 5

Répartition de l'état des conseils citoyens par l'éligibilité du quartier couvert au NPNRU (en %)



Source : DGDPV, enquête de suivi des conseils citoyens, Insee, recensement de la population 2018-estimations démographiques

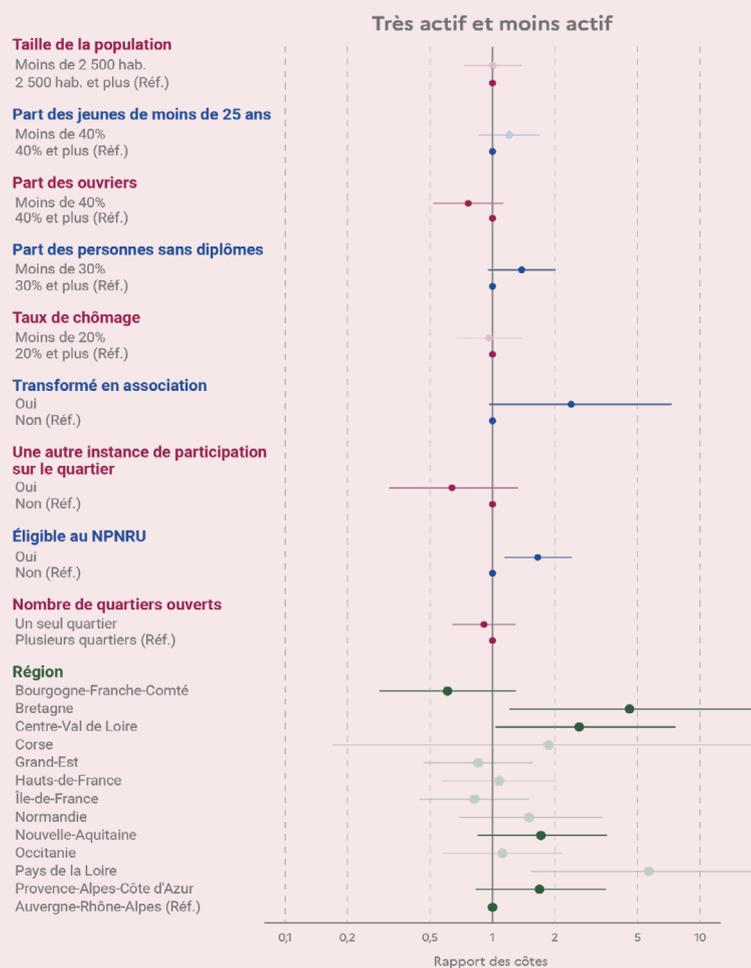
Champ : 1 514 quartiers de la France entière

Traitement : PADT-ANCT/ONPV

Note de lecture : 79,5 % des conseils citoyens des quartiers du NPNRU sont actifs.

Graphique 6

Effets des caractéristiques socioéconomiques des quartiers sur le dynamisme des conseils citoyens



Source : DGDPV, enquête de suivi des conseils citoyens, Insee, recensement de la population 2018-estimations démographiques, Ministère de l'Intérieur données sur les élections présidentielle 2022

Champ : 1 514 quartiers de la France entière

Traitement : PADT-ANCT/ONPV

Note : l'influence d'une modalité est considérée comme significative lorsque la valeur 1 est en dehors de l'intervalle de confiance à 95 % (représenté par les extrémités des barres). La référence (indiquée par « Réf. ») sert de base de comparaison par rapport aux autres modalités.

Note de lecture : les conseils citoyens du Centre Val de Loire ont plus de chances supplémentaires d'être plus actifs que les conseils citoyens d'Auvergne Rhône Alpes.

Le rôle de la composition du quartier dans la dynamique des conseils citoyens

La présence importante de jeunes dans un quartier n'a pas d'effet sur la dynamique du conseil citoyen

La présence de jeunes dans les quartiers n'est pas un facteur déterminant dans la dynamique du conseil citoyen. En effet, la dynamique des conseils citoyens des quartiers avec une proportion de jeunes supérieure à 40% n'est pas différente de celle des QPV qui en ont moins (graphique 6). Les jeunes ont très peu d'expériences de participation aux conseils citoyens (Daquin et al., 2019), ce qui pourrait expliquer en partie leur réticence à s'engager dans ces instances. Il est aussi important de noter que les quartiers diffèrent en termes de proportion de jeunes, ce qui peut avoir un impact sur les résultats obtenus. Il est possible que la méthode statistique utilisée ne soit pas suffisante pour montrer l'effet de la présence de jeunes sur les conseils citoyens. En effet, certains quartiers ont plus d'enfants de 0 à 14 ans et d'autres moins de jeunes de 15 à 24 ans. C'est l'inverse dans d'autres quartiers. Une analyse plus détaillée pourrait être nécessaire pour mieux comprendre l'impact de la présence des jeunes sur la dynamique des conseils citoyens en fonction du profil des quartiers.

La présence d'un plus grand nombre de personnes sans diplôme dans un quartier réduit les chances d'avoir un conseil citoyen actif

La proportion de personnes sans diplôme a un effet négatif sur l'activité des conseils citoyens¹⁰. Plus elle est élevée, moins le conseil citoyen du quartier est actif. Il est probable que les personnes sans diplôme puissent se sentir moins confiantes dans leur capacité à contribuer aux débats et à participer activement aux décisions prises au sein du conseil citoyen. De plus, leur manque de formation peut rendre plus difficile la compréhension de certains enjeux voire la formulation de propositions concrètes.

La présence d'une forte proportion d'ouvriers dans le quartier est associée à une participation plus active au sein du conseil citoyen

Les quartiers avec un grand nombre d'ouvriers ont plus de chances d'avoir un conseil citoyen

10. L'effet est significatif au seuil de 10%.

actif. Les quartiers où la proportion d'ouvriers est inférieure à 40% ont 24% de chances en moins d'avoir un conseil citoyen actif¹¹. Les ouvriers ont toujours une conscience de classe et de solidarité ouvrière, même dans un contexte de mutations économiques. Cette conscience peut les encourager à s'organiser pour défendre leurs intérêts et leur communauté (**Hugrée et Etienne, 2022**), par exemple en participant activement à des groupes de quartier comme les conseils citoyens. Cependant, cette étude ne permet pas de déterminer précisément le rôle des ouvriers dans le fonctionnement des conseils citoyens. Il est possible que leur présence soit bénéfique en tant que membres du conseil ou en tant que personnes motivant les autres membres à exprimer leurs opinions auprès des élus ou des responsables de projets.

Le taux de chômage n'a pas d'effet clair sur la dynamique du conseil citoyen dans un quartier

Le taux de chômage dans le quartier ne semble pas avoir un effet clair sur l'état du conseil citoyen. D'un côté, il est possible que les personnes au chômage aient plus de temps disponible pour participer aux activités du conseil citoyen et ainsi contribuer à sa dynamique. En outre, étant donné leur situation de recherche d'emploi, les personnes au chômage peuvent être plus motivées pour s'impliquer dans leur communauté et renforcer leur réseau social. D'un autre côté, les contraintes financières et la situation de recherche d'emploi peuvent également rendre les personnes au chômage moins enclines à participer, expliquant pourquoi le taux de chômage n'a pas d'effet significatif sur l'état du conseil citoyen. Les effets du chômage sur la participation citoyenne peuvent donc être contradictoires, et il est difficile de prédire l'impact exact du taux de chômage sur la dynamique des conseils citoyens sans prendre en compte d'autres facteurs contextuels et individuels.

Conclusion

La dynamique des conseils citoyens est une préoccupation centrale pour la participation effective des habitants à la politique de la ville. Elle s'inscrit de façon globale dans la question de l'intégration des populations dans co-construction de l'action politique. Cette étude a permis de situer les conseils citoyens plusieurs années après leur création et permet de dresser un constat : près de 10 ans après, trois-quarts des conseils citoyens sont actifs. L'état des conseils citoyens varie en fonction de leur situation géographique. Ceux situés dans l'ouest de la France et éligibles au NPNRU sont stimulés, tout comme ceux qui sont devenus des associations. En revanche, si une autre instance est déjà investie sur le quartier, le conseil citoyen éprouve des difficultés à trouver sa place. Les conseils citoyens dans les quartiers avec une population ouvrière sont plus actifs, tandis que ceux dans les quartiers avec plus de personnes sans diplôme sont moins actifs. Un critère ne peut donc pas à lui seul déterminer si un conseil citoyen est actif. Les informations sur le profil d'un conseil citoyen actif (issues de l'enquête) sont par ailleurs limitées car elles ne prennent pas en compte des éléments essentiels tels que les ressources disponibles, l'engagement des élus, l'accompagnement pour les services de l'État, le rôle des associations, la formation et l'information des membres du conseil citoyen. Le bilan de la DGDPV sur les démarches participatives dans les quartiers a identifié ces éléments comme étant essentiels pour le bon fonctionnement des conseils citoyens. Cependant, leur impact sur l'activité de ces conseils ne peut être mesuré dans le cadre de cette étude, faute de données disponibles à ce jour.

11. L'effet est significatif au seuil de 10%.

Bibliographie

- Billen, L.** (2019). Conseil citoyen et projet urbain à Romainville : la co-construction, à quelles conditions ? *Participations*, (2), 27-55.
- Cécile BAZIN – Marie Duros – Floriane Legrand Guillaume Prevostat – Jacques Malet**, Recherches et solidarités, La France associative en mouvement, Septembre 2018
- Daquin, A., Huet, M., Lebian, J., Martinais, E., & Martinez, C.** (2019). Des conseils citoyens inadaptés à la participation des jeunes ? Retour sur trois expérimentations dans des quartiers populaires de la périphérie lyonnaise. *Participations*, (2), 83-109.
- Hugrée, C., & Etienne, P.** (2022). *Classes*.
- Observatoire national de la politique de la ville, rapport 2017**, mobilité résidentielle des habitants des quartiers prioritaires.

4

Les expériences européennes de participation citoyenne

Les membres du Bureau : Rachid Boussad, Patrick Braouezec, Fabienne Ferté, Hélène Geoffroy, Laurent Giraud, Fabienne Keller, Laetitia Nonone, Letycia Ossibi, Christophe Paris, Claude Sicart, Rodolphe Thomas et Martine Wadier.

Le Secrétariat général du Conseil national des villes (CNV) : Valérie Delion-Grelier, Sylvie Durand-Trombetta, Roxana Leger et Marion Mangin.



La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine de 20141, dite loi Lamy, a posé la co-construction avec les habitants et les acteurs de la politique de la ville comme un impératif en instaurant des conseils citoyens paritaires avec plusieurs collèges. Six années plus tard, force est de constater que, malgré quelques réussites, on assiste au délitement d'un certain nombre de conseils citoyens et à un essoufflement de la participation citoyenne2. Cette dernière doit être envisagée dans une dimension plus large que le cadre de la loi Lamy en s'intéressant à toutes les formes d'engagement citoyen et de démocratie participative.

La connaissance et le partage de pratiques européennes sont des sources d'inspiration favorisant la valorisation des idées, des initiatives, des méthodes sur les territoires en quartiers prioritaires et au-delà. Les Rencontres européennes de la démocratie participative qui se sont tenues les 23 et 24 juin 2022 (encadré) ont réuni citoyens, élus et personnalités au sein de l'hémicycle du Parlement européen, un lieu de débats, de compromis et de construction de la loi, un lieu de démocratie européenne et donc un lieu propice aux échanges. Ces rencontres ont permis, à cet effet, de recenser les pratiques de démocratie participative de plusieurs villes européennes mais également de réfléchir collectivement sur les freins et les leviers de la participation citoyenne et ce dans la pluralité des formes qu'elle prend.

Ces Rencontres européennes de la démocratie participative révèlent des points de convergences notamment sur des points de méthodes tels que « l'aller-vers³ » et le « faire avec⁴ », mais également sur les enjeux de respect de la parole de chacun et la reconnaissance de la légitimité de toutes et tous à participer activement à la vie de la cité. Les enjeux de formation et les besoins d'accompagnement de tous, pour favoriser l'engagement et la prise de position sur tous les sujets, qui font la ville, apparaissent désormais comme des incontournables, tant sur des enjeux de court et moyen terme relatifs au cadre de vie que sur du long terme avec par exemple la Convention citoyenne pour le climat ou encore la Conférence sur l'avenir de l'Europe.

Les participants français et européens ont identifié chacun des sources d'inspirations opérationnelles sur les bases des initiatives et les pratiques partagées⁵.

La politique de cohésion de l'Union européenne est l'une des expressions concrètes de la solidarité avec plus de 372 milliards d'euros pour

LES RENCONTRES EUROPÉENNES DE LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE LES 23 ET 24 JUIN 2022

Le Conseil national des villes (CNV) en partenariat avec l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) et le réseau européen Active Citizens porté par Urbact ont souhaité organiser les Rencontres européennes de la démocratie participative les 23 et 24 juin 2022 au Parlement européen de Strasbourg pour identifier et s'inspirer des contextes et méthodes développées au niveau européen.

Ces rencontres ont rassemblé près de 200 participants en présentiel et près de 70 participants en distanciel, venus des quatre coins de l'Europe, qu'ils soient habitants, élus, représentants de collectivités, acteurs associatifs ou encore universitaires. Cet événement s'est inscrit dans le cadre de la Conférence pour l'avenir de l'Europe et de la Présidence française du conseil de l'Union européenne (PFUE).

La double dimension – française et européenne – de l'événement, à la fois comparative, de réflexion et d'échanges de bonnes pratiques a permis :

- de partager et d'échanger sur des projets qui mettent les habitants au cœur de la construction des politiques publiques ;
- de valoriser l'apport de la politique de la ville dans le soutien aux initiatives de démocratie participative et de participation citoyenne ;
- d'apporter une reconnaissance à l'engagement des habitants.

Les débats et les échanges se sont tenus pendant les deux journées au Parlement européen de Strasbourg – présentés ci-après en synthèse et illustrés par quelques pratiques inspirantes.

la période 2021-2027. L'objectif est de favoriser la prise de conscience que les citoyens ont un rôle important à jouer pour rendre les autorités publiques plus transparentes et responsables et les investissements publics plus efficaces et efficaces.

Le Conseil national des villes (CNV)⁶ porte le sujet de la participation citoyenne avec conviction et constance, convaincu que la reconnaissance de l'engagement et de la démocratie participative – sous toutes ses formes – dans la fabrique des politiques urbaines et sociales est désormais un incontournable.

Cet enjeu a été exprimé dans de nombreux avis au cours de la mandature⁷ dans lesquels l'instance préconisait notamment de vérifier l'effectivité de la mise en œuvre des conseils citoyens sur l'ensemble des QPV⁸, leur conformité avec la loi et son esprit en termes d'autonomie, de positionnement et de fonctionnement. Si cette participation est toujours souhaitée par les partenaires institutionnels, ses modalités et son degré d'interaction avec les décisions sont des

sources permanentes de débat. La volonté d'agir rapidement et de pouvoir afficher des résultats concrets peut entrer en conflit avec l'inévitable lenteur des processus de concertation, surtout quand ceux-ci sont à inventer. La notion de démocratie participative – visant à intégrer les habitants aux prises de décisions – doit avoir une place centrale dans les réflexions en cours et à venir pour repenser notre société. Ainsi, la proposition du CNV, faite dans le cadre de sa contribution au Comité interministériel de la ville (CIV) du 29 janvier 2021, de permettre la présence et participation des représentants des habitants dans les instances locales – les comités territoriaux de la politique de la ville – a été retenue et précisée dans le cadre d'une note de Nadia Hai, alors ministre déléguée en charge de la Ville⁹.

Il s'agira dans ce document de décrire dans un premier temps les actions mises en œuvre dans différentes villes, puis dans un second temps, de résumer les bonnes pratiques en termes de démocratie participative qui ressortent de ces rencontres européennes.

1. LOI n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine.

2. CNV (2022), Actes des rencontres européennes de la démocratie participative.

3. Philippe Warin, Le non-recours aux politiques sociales, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, coll. « Libres courts – politiques, 2016 : « L'aller vers est à entendre comme une démarche qui se situe au-delà de toute intervention sociale, qu'elle soit d'accueil, de diagnostic, de prescription, d'accompagnement. Cette démarche rompt avec l'idée que l'intervention sociale ferait systématiquement suite à une demande exprimée. Elle permet d'intégrer dans les pratiques les situations de non-demande de certains publics (pas seulement des personnes vulnérables) et engage les acteurs à se situer dans une pratique pro-active, pour entrer en relation avec ces publics ».

4. Jean-Jacques Schaller, Faire pour, faire avec ou faire ensemble : l'intelligence collective constitutive d'un monde commun, Le sujet dans la cité, 2013 : « le faire avec, où l'on échange des biens, des savoir-faire, des contacts, sans obligation de liens particuliers entre les partenaires. C'est une dynamique du troc, du pacte, celle du savoir-faire avec. ».

5. CNV (2022), Actes des rencontres européennes de la démocratie participative.

6. Présidé par le Premier ministre ou, en son absence, par le ministre chargé de la politique de la ville, le Conseil national des villes (CNV), composé de 64 membres répartis en quatre collèges paritaires : élus, acteurs économiques et sociaux, personnalités qualifiées et habitants des quartiers prioritaires, est une instance historique de la politique de la ville qui concourt à la conception et à la mise en œuvre de la politique de la ville. Elle contribue par ses propositions à la définition du cadre et des orientations de la politique de la ville en matière d'urbanisme et d'habitat, d'éducation, de santé, de prévention de la délinquance, de mobilité, du numérique ou de l'égalité femme-homme. Les membres du Bureau du CNV sont membres de droit du Comité d'orientation de l'Observatoire national de la politique de la ville.

7. Avis sur le projet de loi Égalité et Citoyenneté (17 mars 2015); avis sur les fonds de participation Habitants (22 juin 2016); audition par Mmes Guillemot et Létard au Sénat dans le cadre du contrôle de la mise en œuvre de la loi Lamy (juin 2016); contribution du CNV au CIV (12 décembre 2017); avis sur le soutien et le développement des associations de proximité (avril 2017), avis sur les recommandations de la Commission nationale du débat public sur les conseils citoyens (avril 2019), avis Panser le présent, penser les futurs (juin 2020).

8. Julien Denormandie, ministre de la Ville et du Logement, avait chargé le CNV, en juin 2019, de réactiver le Comité national de suivi des conseils citoyens (CNCCC) dont la présidence a été confiée à la vice-présidente Hélène Geoffroy.

9. Note relative à la mise en place de conseils territoriaux de la politique de la ville, en date du 12 mars 2021, par la ministre de la Ville, Nadia Hai. (Référence : D21004342).

Les expériences européennes : ça se passe comment chez nos voisins européens ?

L'une des principales convictions de nos voisins européens, même de ceux qui vivent une démocratie récente, tient à la responsabilité des élus de fabriquer des politiques publiques nationales et locales en concertation avec tous les acteurs, qu'ils soient élus, acteurs associatifs, acteurs économiques ou habitants. L'attention particulière sur la mobilisation des publics absents de la participation, que sont notamment les jeunes et les familles monoparentales a été relevée. Il apparaît également indispensable d'entretenir les dynamiques d'engagement des citoyens et de prévenir la défiance des habitants face aux institutions publiques. Il est fait le constat que les objectifs de la participation citoyenne sont multiples et qu'ils peuvent être accompagnés à travers différentes initiatives.

Dans le cadre de leur appartenance au réseau européen Active Citizens ou du programme Fostering social justice, des villes ont fait le choix de s'investir et de mettre en œuvre des expériences innovantes présentées lors de ces rencontres. Ces initiatives répondent à plusieurs enjeux et thématiques :

- la gouvernance et le rôle des élus ;
- le « prendre soin » et « l'aller vers » ;
- l'engagement des jeunes.

La gouvernance et le rôle des élus

La ville de Hradec Králové (plus de 90 000 habitants), en République Tchèque, a mis en place un plan de développement stratégique et une approche participative dont le but est d'impliquer les citoyens et les citoyennes pour que le plan soit le plus représentatif des habitants de la ville. Le plan est étendu à 25 quartiers de la ville, avec à sa tête un comité local. Chaque quartier comporte un conseil composé d'habitants ; le président et le vice-président sont nommés par le conseil municipal.

Au Portugal, la ville de Santa Maria da Feira (plus de 140 000 habitants) a développé une plateforme collaborative numérique où les citoyens peuvent directement proposer des solutions aux problèmes de la ville. Cette ville organise régulièrement des rencontres avec les agents territoriaux pour recenser les doléances des habitants. Depuis le début de l'année 2022, les échanges rapprochés entre les habitants et la municipalité par l'intermédiaire de ces agents territoriaux ont permis la résolution de 90 problèmes sociaux. La municipalité de Santa Maria da Feira ne possède pas de service consacré à la participation, mais chaque service s'implique sur le sujet de la participation citoyenne et dédie une part de son budget à ces enjeux. La ville a mis en œuvre « 21 paroisses » sur l'ensemble de la commune qui sont l'équivalent des conseils citoyens.

En France, la ville d'Agen dans le Lot-et-Garonne (32 600 habitants) a développé en 2018 une application de consultation citoyenne « Tell my city » qui permet aux habitants à l'aide de leur smartphone de prendre une photo d'un dysfonctionnement dans la ville et de l'envoyer directement au service de la municipalité concerné. Ainsi, chaque citoyen a la possibilité d'apporter sa contribution. Il existe un suivi de ces échanges : les services reçoivent le message et ont 24 heures pour traiter l'information et apporter une réponse. L'utilisateur a la possibilité d'observer la prise en charge et la résolution du dysfonctionnement sur l'application. L'application fonctionne et les signalements sont passés de 2 000 par an en 2018 à 3 000 aujourd'hui. Une campagne de communication a été organisée en amont de la sortie de l'application et continue d'informer la population aujourd'hui. La ville d'Agen a, par ailleurs, créé depuis 2008, un service qui s'appelle « La vie des quartiers », où 23 quartiers ont été créés et dotés d'un budget d'investissement. Les élus souhaitent donner des moyens aux habitants afin de moderniser leurs équipements et d'en créer de nouveaux. La participation citoyenne se développe à l'échelle de la ville dans sa globalité.

La municipalité de Tartu (plus de 90 000), en Estonie, a rapidement compris l'enjeu de mobiliser des communautés très diverses et de s'appuyer sur les idées des citoyens à travers la mise en place d'une plateforme numérique. Des crédits ont été mobilisés pour accompagner les démarches et les habitants.

Le « prendre soin » et « l'aller vers »

La ville de Santa Maria da Feira a mis en place une instance de vie sociale regroupant des représentants de différents secteurs tels que la santé, l'éducation ou encore le sport qui permet notamment aux associations de faire remonter les problématiques à la municipalité. Ainsi par le biais d'une association de football dont l'un des dirigeants siège dans cette instance de vie sociale, la municipalité parvient à recenser les besoins d'aides des populations et leurs manques, notamment liés à des problématiques financières, qu'ils n'auraient pas forcément exprimés par peur d'être stigmatisés. La municipalité a également souhaité aller à la rencontre des habitants dans les espaces publics alors qu'habituellement le travail sur la citoyenneté se fait en mairie. L'organisation des réunions a donc évolué avec des horaires différents pour différents publics, notamment pour faciliter l'intergénérationnel, et l'utilisation d'un langage adapté. Pour prendre soin des citoyens et citoyennes, elle prend intégralement en charge le budget permettant aux jeunes et aux personnes âgées de pouvoir prendre part aux réunions. La mairie organise ainsi des transports en minibus pour se rendre à la mairie ou dans les lieux de rencontre. Les emplois du temps des activités sont organisés en fonction des emplois du temps des jeunes pour qu'ils puissent prendre part aux décisions même le week-end.

En France, la ville de Saint-Quentin dans l'Aisne (plus de 55 000 habitants) mise sur une présence de terrain très forte dans chaque point stratégique de la ville avec des services actifs et la présence d'une personne de l'équipe municipale. Si les impératifs locaux nécessitent une digitalisation de certains services, l'accueil physique est systématiquement conservé pour pouvoir gérer les difficultés que peuvent rencontrer les habitants. La municipalité a ouvert un « espace citoyen », lieu d'échanges, de rencontres et de partages. Des ateliers y sont co-conçus pour et avec les habitants abordant plusieurs thématiques ou projets. Les équipes d'animation sont formées sur l'échange avec la population et sur les enjeux de démocratie participative. La ville de Saint-Quentin a aussi développé dans chaque quartier un « espace solidarité 2.0 » pour accompagner les habitants dans leurs démarches administratives où les former au numérique. Une mairie mobile, itinérante labellisée France services a été mise en place dans les quartiers pour donner un accès direct au service public.

À Agen, un travail pour recueillir les attentes et besoins des habitants a été engagé. Cela prend la forme de réunions dans des points de rencontre de la ville, où sont organisés soit des discussions sur des sujets précis soit des temps d'échanges ouverts, ou alors du démarchage porte-à-porte pour familiariser aux actions du conseil de quartier. Pour favoriser la participation des jeunes et des enfants, les repas sont pris en charge ainsi que les formations.

La Fédération des centres sociaux et socioculturels de France réalise tous les ans le rapport « Paroles d'habitants », outil qui permet d'aller à la rencontre des habitants, de faire un retour sur la vie de leur quartier. Les démarches d'aller-vers avec le téléphone en période de confinement et le porte à porte sont des vecteurs de communication les plus efficaces.

En Italie, la ville de Cento (plus de 35 000 habitants) est divisée en quartiers avec chacun un conseil composé de 9 à 11 membres élus. Afin de pallier les freins de la bureaucratie italienne, la municipalité a changé les processus de consultation et s'est assurée que les conseillers soient mieux formés, en imposant des journées de formation pour tous les agents de la mairie.

En Roumanie, la ville de Bistrita (plus de 75 000 habitants) est convaincue que les événements culturels et plus généralement l'art sont réellement propices à appuyer et développer l'acquisition de compétences concernant la participation citoyenne. La municipalité a mis en place un projet pour revitaliser les anciennes cours de la vieille ville au moyen d'événements culturels, concerts de jazz et autres, et démontrer comment cela peut promouvoir l'urbanisme participatif de façon directe.

Aux Pays-Bas, le réseau Fostering Social Justice aide les habitants à se former, à s'entraider. C'est ce que l'on appelle de la formation entre pairs. Des personnes qui ont eu des problèmes de santé mentale s'entraident pour se réinsérer dans la vie associative et, à leur tour, devenir participantes de leur territoire.

L'engagement des jeunes

Pour les jeunes, la ville de Santa Maria da Feira a mis en place une Assemblée d'enfants (de 12 à 18 ans) dans laquelle ils viennent présenter leurs défis et faire des propositions de projets. La municipalité leur accorde un budget pour leur réalisation. Cela leur permet notamment de prendre conscience que les élus sont soumis également à des restrictions budgétaires et qu'ils doivent faire des choix pour se soumettre à ce budget. La ville a aussi développé le projet du « Jeune maire » élu et accompagné par des agents de la municipalité pour porter trois projets financés auprès du maire de la ville. Les enfants de 8 à 10 ans travaillent en lien avec les établissements scolaires. La commune a consacré deux agents au fonctionnement de ce conseil. Des activités et temps de concertation sont également réalisés en prenant en considération les emplois du temps des jeunes pour qu'ils puissent prendre part aux décisions, même le week-end. La ville organise, tous les ans, un week-end de la citoyenneté pour les jeunes, afin de les sensibiliser dès le plus jeune âge à la question de la participation.

En Suède, la ville de Lund (plus de 95 000 habitants), à travers la fédération suédoise des Settlement qui représente environ 150 centres communautaires et centres de la jeunesse sur l'ensemble du territoire suédois, a mis en place un parlement de jeunes qui s'articule entre ateliers et sessions plénières. Les thèmes abordés sont divers, allant des questions de racisme, de maladies mentales, de logement pour la jeunesse ou encore de transition écologique. La ville de Malmö (plus de 350 000 habitants), dans le même pays, mise sur le développement d'écoles spécifiques dans des territoires identifiés comme prioritaires, où la part de population immigrée est très importante. Des rencontres ont été organisées au cours desquelles les parents et les enfants ont pris part à des activités communes. Il s'agit notamment de donner aux jeunes les outils démocratiques afin qu'ils prennent conscience de leur voix.

La ville de Hradec Králové, en République Tchèque, a mis en place des conseils par école où siègent deux enfants par classe, qui portent des projets avec des budgets alloués.

Favoriser la participation citoyenne : le pouvoir d'agir tous légitimes !

Le programme des deux journées s'est organisé autour de temps de plénières et d'ateliers au cours desquels les échanges ont été nourris de partages d'expériences européennes. Dans chaque atelier, les sujets ont été abordés dans un contexte bienveillant de confrontation d'idées et de pratiques avec la volonté d'en identifier des contributions opérationnelles pour la fabrique des politiques publiques.

Lors de ces rencontres, les participants français et européens ont pu échanger et partager leurs expériences respectives autour de plusieurs thématiques telles que le rôle de la participation citoyenne dans les démocraties européennes ; le pouvoir d'agir et la légitimité des citoyens ; le développement de la formation et l'accompagnement autour de la participation ; les différentes manières de prendre soin des participants ; les galères et les astuces de la participation au quotidien ; l'évolution du rôle des élus ; les publics absents dans les processus et instances de participation ; les formes innovantes et inspirantes de participation citoyenne ou encore l'usage des outils du numérique pour favoriser la démocratie participative.

Ainsi dans une dimension comparative de pratiques européennes, il a été mis en exergue la nécessité de ne pas cantonner la participation citoyenne aux seuls conseils citoyens. Il apparaît essentiel que les dispositifs puissent s'adapter aux territoires dans un cadre légal mais également en s'inspirant de formes de participation plus informelles, de collectifs déjà ancrés sur le territoire, où l'enjeu principal est de favoriser les coopérations territoriales entre acteurs. Le périmètre communal des quartiers prioritaires et la politique de la ville sont inspirants et donnent à voir pour développer des initiatives et enrichir les réflexions, mais les actions doivent permettre une vision plus inclusive du quartier dans un territoire plus large.

Plusieurs axes structurants de méthodes peuvent être relevés :

- l'importance d'afficher les règles du jeu en toute transparence dès le départ et sur l'ensemble des phases de mise en œuvre et de suivi ;
- l'intérêt de questionner des objets et thématiques plus circonscrites et dans un temps opérationnel plus en lien avec les préoccupations des habitants ;
- l'émergence nécessaire sur les territoires d'un écosystème qui sache travailler en collectif et en confiance réciproque sur des aspects divers et variés dans un temps donné ;
- la capacité de créer de nouvelles formes de rencontres de citoyens et être à l'écoute des témoignages ;
- le besoin d'espaces de rencontres, de partages et d'échanges ;
- l'impérieuse nécessité de rendre des comptes sur la participation citoyenne et la mobilisation des habitants ;
- la forte présence d'agents municipaux et d'acteurs sociaux sur le terrain ;
- le respect d'assurer une représentativité la plus large possible.

Conclusion

Une première question essentielle doit se poser aux décideurs qui s'intéressent aux enjeux de démocratie participative : **POURQUOI** souhaite-t-on mettre en place la participation des citoyens ? Y répondre en amont est indispensable et doit être partagé.

Toutes les formes de participation citoyenne doivent être **accompagnées et renforcées à travers des coopérations entre acteurs pour se transformer plus largement dans un engagement citoyen basé sur une relation de confiance réciproque entre les acteurs**, notamment élus et citoyens qui concourt, au-delà d'un engagement personnel, à l'expression politique par un vote démocratique plus large.

Si la participation citoyenne **apparaît essentielle pour construire des territoires résilients qui répondent aux attentes et aux besoins des populations**, car pensés et réfléchis en amont

avec l'ensemble des parties prenantes, celle-ci ne doit pas être idéalisée car les freins existent, voire résistent (défiance, abstention, sentiment d'absence de légitimité, etc.). La mobilisation des acteurs au plus près des habitants et de leurs territoires est parfois insuffisante pour se traduire concrètement à travers le vote des citoyens. **Le chemin à parcourir est encore long. La participation citoyenne ne se décrète pas. Elle doit être favorisée, accompagnée et soutenue.**

Mettre en place la **participation des habitants demande de la conviction, des ambitions, des moyens humains et financiers et de la volonté pour s'ancrer dans la durée** et permettre de communiquer sur les réalisations, les échecs et les réussites. En cela, les **enquêtes de satisfaction** au plus près des attentes des habitants constituent un élément essentiel pour **évaluer l'impact de nos politiques publiques locales et nationales.**

Retrouvez l'intégralité des réflexions et des échanges dans les Actes des rencontres européennes de la démocratie participative : [2022 – Actes des rencontres européennes de la démocratie participative.pdf \(agence-cohesion-territoires.gouv.fr\)](#)

Pour cette septième édition, le Rapport 2022 de l'Observatoire national de la politique de la ville analyse les dynamiques citoyennes dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV).

Quatre études visent à éclairer les acteurs de la politique de la ville sur les dynamiques citoyennes dans les QPV. Comment les caractéristiques des quartiers prioritaires de la politique de la ville, en termes de population ou encore de contexte économique, sont-elles susceptibles d'expliquer les disparités constatées dans la participation électorale entre les quartiers ? Qui sont les associations financées par les crédits du programme 147 « Politique de la ville » et quels sont les actions qu'elles mènent au profit des habitants des QPV ? Près de 10 ans après leur création, les conseils citoyens sont-ils toujours actifs ou sont-ils devenus inactifs ? Quelles sont les actions menées dans les villes européennes dans le cadre de la participation citoyenne ?

Pour rappel, un rapport constitué de courtes analyses sous forme de trente-neuf fiches synthétiques a été publié fin 2022 (www.onpv.fr). La plupart constitue une mise à jour des données produites dans les précédents rapports annuels sur les thèmes usuels de la politique de la ville (scolarisation, pauvreté, délinquance, renouvellement urbain, emploi et chômage). Une analyse sur les finances des communes abritant au moins un QPV et quatre nouvelles fiches (une fiche sur l'engagement citoyen des jeunes et trois fiches sur le logement) complètent ce rapport.

Ces contributions complètent la connaissance des 1 514 QPV qui sont, par construction, des concentrations urbaines de pauvreté.



www.onpv.fr